



median

The Imaging Phenomics
Company®

Rapport Financier Annuel

31 décembre 2018

Median Technologies SA

SOMMAIRE

Sommaire	- 2 -
Présentation du Groupe.....	- 3 -
a. Présentation Générale.....	- 3 -
b. Histoire de la société en date.....	- 6 -
c. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse.....	- 7 -
d. Actionnariat au 31 décembre 2018	- 8 -
e. Membres du Conseil d'Administration	- 8 -
f. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions	- 10 -
Rapport de Gestion, Rapport sur le gouvernement d'entreprise et Rapport sur les autres résolutions.....	- 12 -
a. Rapport de Gestion.....	- 12 -
b. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	- 22 -
c. Rapport sur les autres résolutions.....	- 25 -
Comptes annuels individuels	- 27 -
a. Bilan au 31 Décembre 2018	- 27 -
b. Compte de Résultat au 31 Décembre 2018.....	- 28 -
c. Flux de trésorerie au 31 Décembre 2018	- 29 -
d. Notes relatives aux comptes annuels individuels.....	- 30 -
Comptes consolidés	- 45 -
a. Etat de la situation financière consolidée	- 45 -
b. Etat du résultat net consolidé	- 46 -
c. Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI).....	- 46 -
d. Etat de variation des capitaux propres consolidés	- 47 -
e. Tableau des flux de trésorerie consolidé	- 48 -
f. Notes annexes aux états financiers établis selon les normes IFRS	- 49 -
Déclaration du responsable du rapport financier sur les comptes annuels individuels et consolidés.....	- 89 -
Annexes au Rapport Financier Annuel	- 90 -
Annexe 1 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	- 90 -
Annexe 2 - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	- 90 -
Annexe 3 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés.....	- 90 -
Annexe 4 - Attestation du Commissaire aux comptes sur les 5 personnes les mieux rémunérées	- 90 -

PRESENTATION DU GROUPE

a. Présentation Générale

Notre mission, notre vision

Median Technologies est spécialisée dans le domaine de l'analyse de l'image médicale.

Notre vision est de contribuer à l'émergence d'une médecine prédictive et personnalisée à travers le développement et la mise sur le marché de produits logiciels et de plateformes innovants pour l'analyse des images médicales. Les images médicales sont en effet clés pour évaluer comment un patient répond à un traitement en cours. Aujourd'hui, grâce à l'émergence des technologies d'Intelligence Artificielle et du Big Data, les images médicales permettent de mieux connaître et diagnostiquer les maladies, d'optimiser les traitements et au final, de délivrer le bon traitement au bon patient et au bon moment, ce qui est l'objet même de la médecine personnalisée. En oncologie (cancérologie) qui est l'aire thérapeutique sur laquelle se positionne Median, l'imagerie est très importante et est présente dans le tout continuum de santé qui va de l'innovation thérapeutique et le développement de nouveaux médicaments à la prise en charge des patients en routine clinique. De ce fait, le positionnement de notre société adresse l'intégralité de ce continuum : des essais cliniques aux soins aux patients.

La finalité des travaux réalisés par les équipes de Median Technologies est de contribuer à la guérison des patients atteints de cancers et à l'amélioration de leur qualité de vie. Notre forte expertise scientifique, notre base de technologies, constamment enrichie et améliorée depuis la création de la Société

permettent d'extraire les informations cliniques les plus pertinentes des images médicales et ainsi d'accompagner les révolutions en cours dans les domaines de l'innovation thérapeutique et de la pratique clinique.

De ce fait, Median est aujourd'hui au cœur de l'analyse et la gestion des images médicales pour le développement de nouveaux médicaments dans les essais cliniques, le support au diagnostic et les soins aux patients.

Notre Société a été créée en 2002 sur la technopole de Sophia Antipolis dans les Alpes Maritimes où nous avons toujours notre siège social. Le site de Sophia Antipolis regroupe aujourd'hui la grande majorité de nos équipes, dont l'intégralité des équipes de Recherche et Développement. De plus, notre Société possède une filiale aux Etats-Unis, une seconde à Hong Kong ainsi qu'une autre à Shanghai sous la forme de WFOE (« Wholly Foreign Owned Enterprise »).

Une équipe pluridisciplinaire

Nos équipes possèdent des compétences scientifiques dans les domaines du traitement d'images, des technologies de l'intelligence artificielle, du machine learning, de la science des données, de la cybersécurité, du cloud computing et des biostatistiques. Elles sont également spécialisées dans la définition, le développement et la mise sur le marché de produits logiciels pour le médical dans le respect des diverses réglementations ainsi que dans la conduite de projets cliniques et l'exécution de services en imagerie et de l'environnement réglementaire qui est propre à ce secteur.

En tant qu'individus et en tant qu'équipe, nous sommes animés par une culture d'entreprise forte et par quatre valeurs essentielles : donner du sens à l'innovation, mettre la qualité au cœur de notre savoir-faire et de notre savoir-être, aider nos clients à atteindre leurs objectifs et prendre en compte le patient avant tout. Les équipes de Median sont sensibles à la responsabilité sociétale inhérente aux industries du domaine de la santé, et c'est une réelle motivation pour continuer à repousser les limites des technologies d'imagerie uniques et spécifiques que nous développons.

Des collaborations et des partenariats structurants

Œuvrant depuis 16 ans dans le monde de l'imagerie médicale, nous en connaissons les acteurs, qu'ils soient industriels, scientifiques ou cliniques ainsi que les leaders d'opinion.

Depuis la création de Median, nous avons construit notre expertise en imagerie à travers un programme de recherche interne et également grâce à des collaborations avec des instituts scientifiques internationaux spécialisés dans le traitement d'images et la physique médicale. Certaines de ces collaborations ont été initiées au tout début de la société, notamment des collaborations avec des laboratoires de recherche, leaders au niveau international comme l'Inria en France (institut national de recherche dédié aux sciences du numérique), l'Université de Chicago, et l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) en Suisse. Certaines de ces collaborations se poursuivent aujourd'hui et sont déterminantes dans l'établissement de la feuille de route de l'innovation chez Median.

Plus récemment, nous avons signé des accords de collaboration avec des instituts de santé reconnus afin de soutenir nos travaux scientifiques sur l'utilisation des technologies avancées en Intelligence Artificielle pour

l'imagerie médicale (contexte de la plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®). La plupart de ces collaborations ont été signées en 2017 et au premier semestre 2018 (Memorial Sloan Kettering Cancer Center (MSKCC), NYC, USA et CHU de Nice, France). Fin 2018, notre principal programme de développement iBiopsy® concerne le cancer du foie (CHC, Carcinome hépatocellulaire). Courant 2017 et 2018, d'autres programmes sur le cancer de la prostate, le cancer du poumon et la stéatohépatite non alcoolique (NASH) ont fait l'objet de présentations dans des conférences scientifiques et médicales majeures.

D'un point de vue technologique, nous avons depuis 2016 une collaboration avec Microsoft concernant notre plateforme iBiopsy® basée sur le cloud (voir page suivante).

Adresser toute la chaîne de valeurs de l'imagerie médicale

Jusqu'en 2011, Median s'est positionnée uniquement sur le marché des soins aux patients, avec son portefeuille d'applications LMS (Lesion Management Solution) pour la routine radiologique en imagerie oncologique.

En 2011, nous avons étendu nos solutions et services à la gestion des images médicales pour les essais cliniques en oncologie, en ciblant, grâce à notre offre iSee®, les sociétés biopharmaceutiques impliquées dans les essais cliniques de phase I à III en oncologie.

Que ce soit sur le marché des soins aux patients, ou sur celui des essais cliniques, nous nous sommes développés grâce à une stratégie de vente qui mixte le modèle direct et le modèle indirect et nous nous sommes appuyés sur une approche partenariale et collaborative pour nous développer commercialement. Ainsi Median s'est associée avec des OEM (Original Equipment Manufacturers) et des fabricants de PACS (Picture Archiving and Communication Systems) sur le marché des soins aux patients et avec des

CROs mondiales (Contract Research Organizations) sur le marché des essais cliniques avec entre autres IQVIA (précédemment Quintiles), Syneos (né de la fusion entre inVentiv Health et Inc Research).

Aujourd'hui le chiffre d'affaires généré par la société est lié uniquement à notre activité de CRO d'imagerie pour les essais cliniques en oncologie.

En 2016, Median a initié le développement d'une plateforme disruptive d'imagerie basée sur l'extraction des phénotypes contenus dans les images médicales. Les phénotypes d'imagerie permettent d'identifier les signatures des maladies, leurs empreintes digitales en quelque sorte. Cette plateforme d'imagerie de nouvelle génération nommée iBiopsy® (acronyme pour Imaging BIOMarker Phenotyping System) capitalise sur les technologies les plus innovantes de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning. iBiopsy® allie les technologies les plus avancées de la compréhension des images médicales et de l'apprentissage automatique pour extraire des signatures visuelles puissantes, constituant les fondements d'un phénotypage spécifique des cancers et des environnements tumoraux. Ces phénotypes obtenus de manière non invasive à partir d'images de modalités diverses (Scanner, IRM...), permettent dans la pratique médicale d'éclairer les décisions cliniques pour le diagnostic et la sélection de stratégies thérapeutiques adaptées aux patients. Ces approches constituent également un outil central pour l'innovation thérapeutique et le développement de nouveaux médicaments plus ciblés dans le contexte des essais cliniques des sociétés biopharmaceutiques. iBiopsy® est une plateforme d'innovation favorisant la médecine prédictive et personnalisée, s'inscrivant dans l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des patients tout en permettant des économies d'échelle.

Depuis 2017, l'effort de recherche et développement relatif à iBiopsy® a été croissant.

En 2018, dans un contexte mondial où l'utilisation de l'Intelligence Artificielle, du Cloud Computing et du Big Data dans le domaine de la santé et plus particulièrement dans celui de l'imagerie médicale, devient prépondérante et pour ainsi dire incontournable, Median cristallise et structure très clairement sa stratégie de croissance autour de iBiopsy®.

Vie financière

Depuis 2011, Median est cotée sur le marché Euronext Growth (préalablement Alternext Paris), ISIN FR0011049824, Mnemo ALMDT. Les données boursières ainsi que la répartition du capital au 31 Décembre 2018 sont données en page 8 du présent rapport.

En 2018, notre société a reçu des récompenses financières, dont le prix Forbes 2018 Futur 40 ainsi qu'une récompense spécifique décernée par Forbes France dans la catégorie « Santé – Sciences de la Vie ». Median est également présente dans le classement Deloitte Technology Fast 500™ EMEA pour 2017 et dans le classement 2018 FT 1000 du Financial Times qui recense les 1000 sociétés européennes à plus forte croissance.

Median a par ailleurs été labellisée Pass French Tech Promotion 2018 et est membre du Réseau BPI France Excellence.

b. Histoire de la société en date

2002 - Median Technologies est créée à Sophia Antipolis, France. Jusqu'en 2007, Median enrichit sa technologie, notamment en collaborant avec des instituts technologiques en imagerie médicale.

2007 - L'ensemble des développements réalisés par la société est intégré dans un portefeuille d'applications cliniques LMS - Lesion Management Solutions. Les applications sont commercialisées en Europe, puis aux US, après l'obtention des autorisations de la FDA (510 K€).

2011 - Est une année charnière pour Median Technologies. La société déploie un nouvel ensemble de services spécifiquement adaptés pour la gestion des images lors d'essais cliniques en oncologie et basé sur le cœur technologique des applications LMS.

2016 - Voit le démarrage de l'activité de R&D autour de l'utilisation de l'imagerie phénomique, du Big Data et des technologies de l'intelligence artificielle. Le projet est baptisé iBiopsy® et fait l'objet d'une collaboration avec Microsoft France pour la partie cloud.

Le rebranding de la société effectué au cours de 2016, met en avant l'importance de l'imagerie phénomique dans le positionnement de Median Technologies sur ses marchés. Outre le changement de logo et la refonte totale de ses outils de communication, Median Technologies choisit comme tagline « The Imaging Phenomics Company® ».

2016 voit la structuration de la filiale américaine de Median, Median Technologies Inc. et des recrutements dans le comité exécutif de la société.

2017 – Median se déploie à travers ses filiales aux US et en Asie (Hong Kong) et poursuit le renforcement de son équipe exécutive.

Afin de répondre aux enjeux de la médecine prédictive et personnalisée, la société renforce ses efforts de R&D concernant le développement technologique (IA) et la validation scientifique et clinique de sa plateforme de recherche iBiopsy®. Median concrétise ses premières collaborations cliniques.

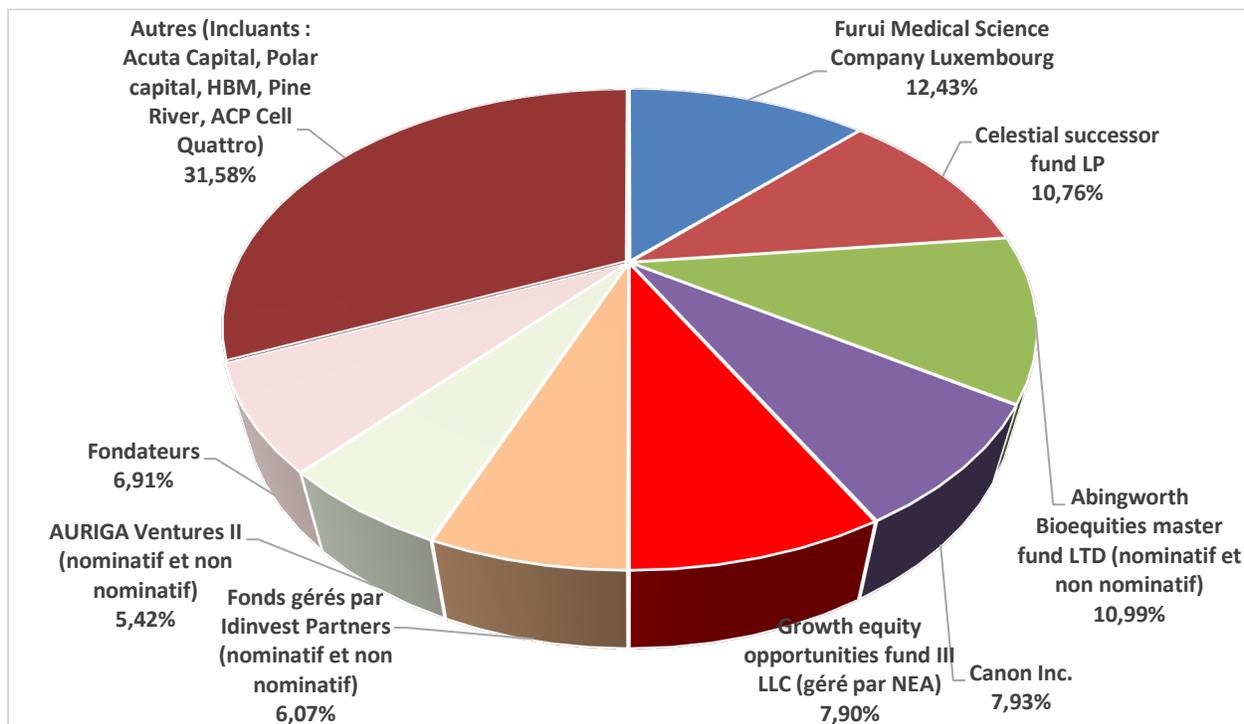
iBiopsy® servira à la fois le marché pharmaceutique et le marché du soin au patient.

2018 - Median Technologies a poursuivi son déploiement sur la Chine avec la création de sa nouvelle filiale à Shanghai et le renforcement de son positionnement pour ses activités de CRO d'imagerie pour les essais cliniques en oncologie. Après une restructuration de la société qui a concerné les équipes de la filiale américaine et également de la société française avec des réductions d'effectifs, Median a réorganisé ses activités autour de deux business units : iCRO pour les services d'imagerie dans les essais cliniques qui est une activité commerciale mature et iBiopsy®, plateforme autour de laquelle Median concentre ses activités scientifiques et de développement logiciel qui est le socle de l'innovation de la Société et pressenti comme son principal vecteur de croissance pour les années futures.

c. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse

Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474,10 €	
Année 2011	- Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action); - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%); - Emission d' 1 action de préférence de catégorie B.	1 468 336	73 416,80 €	12 012 675,05 €
Année 2012	- Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Deux fonds Communs de Placement pour l'innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles.	84 500	4 225,00 €	821 200,00 €
Année 2013	- Six Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit au total 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60 € par action.	132 132	6 606,60 €	1 400 599,20 €
Année 2014	- Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 332,10 €	20 018 562,00 €
Année 2015	- Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 754 325	87 716,25 €	20 667 943,50 €
Année 2016	- Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 635 363	81 768,15 €	20 629 364,39 €
Année 2017	- Emission d'actions nouvelles suite à l'exercice d'actions gratuites; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d' actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	324 123	16 206,15 €	1 313 963,50 €
oct.-18	Le conseil d'Administration du 09 Octobre 2018 a constaté l'émission de 152.522 actions nouvelles, suite à l'exercice de 152.522 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale.	152 522	7 626,10 €	- €
	Capital social au 31 Décembre 2018	12 127 425	606 371,25 €	

d. Actionnariat au 31 décembre 2018



e. Membres du Conseil d'Administration

Fredrik BRAG – Président du Conseil d'Administration

Fredrik BRAG est le directeur général et le président du conseil d'administration de Median. Il a cofondé la société en 2002 et lui a apporté une expertise de nombreuses années dans le business development, l'organisation des levées de fonds et l'introduction en bourse des sociétés technologiques. Il avait préalablement occupé les fonctions de vice-président de HealthCenter/Focus Imaging, poste dans lequel il s'est constitué une expérience importante dans le domaine de l'imagerie médicale spécialisée et des technologies de l'information et de la communication. Il est diplômé de la Stockholm School of Economics.

Tim HAINES - Administrateur

Tim HAINES est associé gérant chez Abingworth et a plus de 25 ans d'expérience de management international dans des sociétés publiques et privées de l'industrie des sciences de la vie. Tim est membre du Conseil d'Administration de plusieurs sociétés faisant partie du portefeuille d'Abingworth dont Astex, Fovea, Lombard Medical, MEDIAN Technologies, Pixium Vision, PowderMed, Proteon Therapeutics, Sientra et Stanmore Implants. Avant de rejoindre Abingworth en 2005, il a été directeur général d'Astex, une des sociétés du portefeuille de Abingworth.

Tim a fait partie de l'équipe d'Astex pendant 5 ans ; sa contribution a été clé pour l'établissement d'Astex en tant qu'une des principales sociétés de biotechnologie en Angleterre. Avant de rejoindre l'équipe d'Astex, Tim a été directeur général de deux divisions de Datascope Corp., une société de technologie médicale côtée. Avant Datascope, il a rempli des fonctions de management dans plusieurs sociétés aux Etats-Unis et en Europe, et a été directeur général de Thackray Inc. et de Baxter UK. Tim est titulaire d'un BSc de l'Université d'Exeter et d'un MBA de l'INSEAD.

Oran MUDUROGLU- Administrateur

Avec plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'industrie médicale, **Oran MUDUROGLU** est une personnalité reconnue des technologies de la santé et plus particulièrement des systèmes de gestion des images médicales. Oran a rejoint récemment Verily, en tant que business Leader de l'activité Plateformes de Santé de la société. Avant de rejoindre Verily, Oran a été Président Directeur Général de Medicalis, qu'il a fondée en 2010 et qui a été acquise en 2017 par Siemens. Il avait précédemment été Président Directeur Général de la division Health Informatics de Philips Medical et avait co-fondé en 1988 la société Stentor, dont il a été le PDG jusqu'à son rachat par Philips en 2005. Dans les années 1980, il a été vice-président des ventes et du marketing chez Cemax, une start-up dans les domaines de la gestion et la visualisation avancée des images médicales et chef de produit senior chez Toshiba Medical. Oran Muduroglu est diplômé en sciences de l'Ingénieur du King's College London.

Otello STAMPACCHIA - Administrateur

Titulaire d'un doctorat en Biologie Moléculaire de l'Université de Genève (Suisse) et d'un doctorat en Biotechnologie, **Otello STAMPACCHIA** a contribué au démarrage des activités d'investissement dans la santé d'Index Securities (aujourd'hui Index Ventures). Il a par la suite rejoint l'équipe finance des entreprises et fusion-acquisition santé pour Goldman Sachs (bureaux de Londres et de NY) puis a été gestionnaire du portefeuille de Lombard Odier Immunology Fund, un fond d'investissement de 3 milliards de dollars ciblant des sociétés publiques et privées du secteur de la santé dans le monde entier. Otello a par la suite été responsable des investissements directs dans le secteur des sciences de la vie chez Alpinvest Partners, un des plus grands gestionnaires d'actifs de capital-investissement au monde où il a également contribué aux Due Diligences des investissements de fonds de fonds dans la santé. Otello est associé à Omega Funds depuis 2004.

Kapil DHINGRA - Administrateur

Kapil DHINGRA est à la tête de KAPital Consulting, une société de consulting en santé dont il est le fondateur. Le Dr. Dhingra est également membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés dans le domaine des sciences de la vie, notamment Advanced Accelerator Applications, Exosome Diagnostics Inc., Autolus, and Five Prime, Inc. Par le passé, il a siégé au conseil d'administration de sociétés telles que Biovex, Micromet, Algeta et YM Biosciences qui ont été par la suite acquises par de grands groupes pharmaceutiques. Avant de rejoindre Advanced Accelerator Applications, le Dr. Dhingra a travaillé pendant plus de 25 ans dans le domaine de la recherche et du développement en oncologie, dont 9 ans chez Hoffman-La Roche où il a exercé plusieurs fonctions et a été en particulier Vice-Président, Directeur de la Stratégie pour l'Oncologie et Directeur du Développement Clinique en Oncologie. Avant de rejoindre Hoffman-La Roche, il a été médecin senior de recherche clinique chez Eli Lilly. Avant de commencer sa carrière dans l'industrie, le Dr. Dhingra, en plus de ses fonctions de médecin, a travaillé au M.D. Anderson Cancer Center (Texas) où il a pendant 8 ans poursuivi une carrière en recherche clinique et translationnelle, dans les spécialités de médecine interne et d'oncologie médicale. Le Dr. Dhingra est titulaire d'un diplôme M.B., B.S. (équivalent du diplôme US M.D.) du All India Institute of Medical Sciences de New Delhi, Inde, suivi par un internat en médecine interne au Lincoln Medical and Mental Health Center, New York City, New York et au New York Medical College, Valhalla, New York. Il a été chef de clinique en hématologie/oncologie à l'Emory University School of Medicine, Atlanta, Georgia.

f. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

1. Tableau synthétique

Date de l'assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2017	Nombre de titres attribués en 2018	Nombre de titres annulés / non souscrits sur l'année 2018	Nombre de titres exercés en 2018	Nombre de titres valides et non exercés au 31/12/2018	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/03/2019	30 000	-	-	-	30 000	6 000	6,50	300,00
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	402 582	-	-	-	402 582	80 516	4,20	4 025,80
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	46 450	-	-	-	46 450	9 290	6,50	464,50
BSPCE	1 347 565		1 331 259		479 032	-	-	-	479 032	95 806		4 790,30
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		15/12/2011	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	14 000	-	3 000	-	11 000	11 000	10,00	550,00
05/04/2012	200 000	05/07/2012	5 970	04/07/2019	3 970	-	-	-	3 970	3 970	10,00	198,50
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	-	-	-	10 000	10 000	10,60	500,00
		26/06/2017	22 500	25/06/2024	22 500	-	22 500	-	-	-	13,00	-
22/06/2017	300 000	13/12/2017	34 500	12/12/2024	34 500	-	34 500	-	-	-	13,00	-
Stock Options	600 000		171 970		84 970	-	60 000	-	24 970	24 970		1 248,50
10/03/2009	24 609	10/03/2009	24 609	10/03/2019	-	-	-	-	-	-	6,50	-
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	-	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000,00
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	-	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000,00
29/09/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	1 888 890	-	-	-	1 888 890	944 445	9,00	47 222,25
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	-	120 000	-	-	120 000	120 000	9,50	6 000,00
BSA	2 456 831		2 446 831		1 968 890	-	-	-	2 088 890	1 144 445		57 222,25
16/06/2016	162 523	22/07/2016	162 523	N/A	-	-	-	-	-	-	-	-
16/06/2016	162 522	22/07/2016	162 522	N/A	152 522	-	-	152 522	-	-	-	-
16/06/2016	186 873	06/10/2016	186 873	N/A	186 873	-	186 873	-	-	-	-	-
16/06/2016	186 872	06/10/2016	186 872	N/A	186 872	-	186 872	-	-	-	-	-
Actions gratuites	698 790		698 790		526 267	-	373 745	152 522	-	-	-	-
Total	5 103 186		4 648 850		3 059 159	120 000	433 745	152 522	2 592 892	1 265 221		63 261,05

2. Historique des BSA et des AGA

Les Attributions d'actions gratuites

AGA	Historique	Date Attribution	Date Acquisition	Date de conservation
" AGA-2016A "	Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 162.523 actions gratuites (les « AGA 2016 A ») : la période d'acquisition sera d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition.	juillet-16	juillet-17	juillet-18
" AGA-2016B "	Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 162.522 actions gratuites (les « AGA 2016 B ») : la période d'acquisition sera d'une durée de deux ans à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition. 10 000 actions gratuites ont été annulées sur le 1er Semestre 2017.	juillet-16	juillet-18	juillet-19
" AGA-2016C "	Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 ont décidé l'attribution de 186.873 actions gratuites (les AGA 2016 C). Période d'acquisition : L'acquisition des AGA 2016 C est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») : (i) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de un (1) an à compter de la date d'attribution, et (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies : (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 : les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 C. Période de conservation modulable : Au terme de la période d'acquisition et si les conditions d'acquisition visées ci-dessus ont été remplies, le Bénéficiaire est propriétaire des AGA 2016 C. Toutefois, il est tenu de les conserver pendant une période modulable déterminée par le plan.	octobre-16	Conditions cumulatives	Modulable selon le Plan
" AGA-2016D "	Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 ont décidé l'attribution de 186.872 actions gratuites (les AGA 2016 D) : Période d'acquisition : L'acquisition des AGA 2016 D est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») : (i) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux (2) ans à compter de la date d'attribution, et (ii) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies : (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la Filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 : les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 D. Il n'y a pas de période de conservation pour les AGA 2016 D.	octobre-16	Conditions cumulatives	aucune

L'ensemble des AGA-2016 C et AGA-2016 D ont été annulées sur l'exercice 2018.

Les bons de souscriptions d'actions

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA A-2009"	La Société NVF Equity Limited a souscrit un bon de souscription d'actions, pour un montant de 16 K€, libéré en totalité par compensation de créance en 2009. Ce BSA est exerçable à tout moment à compter de la réalisation de l'émission pendant une période de 10 ans expirant le 10 mars 2019. Ce BSA donne droit à acquérir 24.609 actions ordinaires au prix d'exercice de 6,50 €.	mars-09	Exercice en Janvier 2017
"BSA-2013"	L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a décidé l'émission de 80.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA- 2013). Chaque BSA-2013 a été souscrit au prix de 0.80 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés sur le deuxième semestre 2013. Le prix unitaire d'exercice des BSA-2013 correspond à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale du 6 juin 2013, soit 8.04 euros/actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2020.	juin-13	décembre-20
"BSA-2014"	L'assemblée générale du 29 septembre 2014 a décidé que l'émission de 2.222.222 BSA donnera lieu à une augmentation de capital d'un montant maximum, de 56 K€ par l'émission de 1.111.111 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 0.05 € chacune à raison de l'exercice de deux BSA pour une action nouvelle. Le prix d'exercice par action est de 9 € prime d'émission comprise. En juillet 2015, 111.110 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 55.555 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 777,75 €. En novembre 2017, 222.222 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 111.111 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 5 555,55 €. Il reste 1.888.890 BSA exerçables jusqu'en septembre 2021.	septembre-14	septembre-21
"BSA-2018"	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120.000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1.51 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5€ par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30/05/2025.	mai-18	mai-25

RAPPORT DE GESTION, RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

a. Rapport de Gestion

NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

1. D'une part, en 2018, les revenus de la société ont été générés par la business unit iCRO.

Median a décidé de concentrer une grande partie de ses activités iCRO sur le marché chinois, un marché en pleine expansion et a rationalisé certaines activités moins rentables notamment sur le territoire américain. Pour atteindre ces objectifs, Median Technologies a procédé à une importante restructuration de sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats-Unis.

La restructuration de la Société s'est effectuée tout au long de l'année avec également la mise en place d'un plan de licenciement pour motif économique collectif en France, après consultation auprès des représentants du personnel. Cette réorganisation a vu la suppression de huit postes à défaut de reclassement interne.

La Société a également décidé de diminuer son niveau de dépenses relatives aux prestations externes liées à ses outils de production pour la business unit iCRO, ce qui a conduit à la résiliation de certains contrats avec des fournisseurs majeurs, contrats qui avaient été principalement conclus en 2017 et 2018.

L'objectif final de cette restructuration est de permettre à terme une réduction considérable des coûts de la Société avec, en conséquence une amélioration des marges et un recentrage en interne de toutes les activités de la Société vers des marchés plus porteurs.

Le Groupe a pour objectif de conquérir de nouvelles parts de marché dans les régions à fort potentiel de croissance, en particulier en Chine. La Société vise ainsi l'atteinte d'une rentabilité dès 2019 pour l'ensemble de l'activité iCRO.

Au 31 Décembre 2018, le carnet de commandes de la société s'élevait à 23,7 M€, en progression de 10,8% par rapport au 30 Juin 2018. Au cours du second semestre 2018, Median a conclu plusieurs contrats avec des sociétés pharmaceutiques chinoises de premier ordre, notamment des contrats majeurs pour des essais cliniques de phase III.

Notre actionnaire chinois stratégique, Furui Medical Science Company détenant 12,43% du capital social de la Société a été un acteur clé pour soutenir la croissance de la Société sur le marché chinois. Median a eu une forte pénétration du marché en démontrant la grande qualité de ses services. Fin 2018, 39,2 % du carnet de commandes concernaient des projets chinois contre 5,4% en 2017.

En cette fin d'année 2018, l'activité iCRO est désormais non seulement stable mais devrait connaître une croissance conséquente grâce à la conversion de son carnet de commandes en augmentation et à son positionnement sur le marché chinois. Afin d'accompagner au mieux sa croissance sur le marché chinois pour les prochaines années, la société a créé au cours de l'exercice social l'exercice 2018 une nouvelle

filiale dont elle détient la totalité du capital, titres et des droits de vote, Median Medical Technology (Shanghai) CO., Ltd. L'activité opérationnelle de la société devrait débuter au second trimestre de l'année 2019, afin de répondre plus efficacement à la demande de ses nouveaux clients sur ce territoire.

2. D'autre part Median Technologies a redéployé l'intégralité de ses activités scientifiques et de développement dans sa business unit iBiopsy®.

Cette activité représentait au 31 Décembre 2018, plus de 40% des effectifs totaux de la société.

Au cours de l'année 2018, Median a concentré ses activités autour de sa plateforme d'imagerie médicale de nouvelle génération iBiopsy®, basée sur des technologies de pointe en traitement d'image, intelligence artificielle et machine learning. iBiopsy® a pour finalité d'améliorer le diagnostic des patients, la personnalisation des traitements et d'accélérer le développement des thérapies de nouvelle génération notamment en immuno-oncologie.

Avec l'accroissement sans précédent des volumes de données de santé, les fonctionnalités d'iBiopsy® permettront aux prestataires de soins de santé et aux sociétés biopharmaceutiques d'extraire à partir de données multiomiques, des informations visant à développer une médecine personnalisée et la médecine prédictive qui est la médecine de demain.

3. Situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Durant l'exercice 2018, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 6 340 K€.

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions et services à des groupes pharmaceutiques et sociétés de biotechnologie dans le cadre d'essais cliniques en oncologie, ainsi qu'à des institutions de santé telles que des hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques pour la routine clinique.

Au cours de l'exercice 2018, la Société compte un effectif moyen de 83 salariés réparti en 37 femmes et 46 hommes.

Nous vous indiquons que :

- ✓ Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 6 340 K€ contre 7 686 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ Le résultat des produits d'exploitation s'élève à 6 825 K€ contre 7 951 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ Les charges d'exploitation s'élèvent à 23 641 K€ contre 24 248 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ Le résultat d'exploitation s'élève à (16 816) K€ contre (16 296) K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ Le résultat financier s'élève à 46 K€ contre (113) K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ Le résultat exceptionnel s'élève à (886) K€ contre (19) K€ au titre de l'exercice précédent ;
- ✓ L'exercice se solde par un résultat net comptable de (16.063) K€ contre (15.089) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier comprend une charge financière de 31 K€ correspondant à un complément de provision pour dépréciation du compte courant que la Société détient dans sa filiale américaine, Median Technologies Inc, et une autre de 23 K€ correspondant à un complément de provision pour dépréciation

du compte courant que la Société détient dans sa filiale à Hong-Kong, Median Technologies Hong-Kong Limited.

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 592 K€. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2018.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 405 K€ contre 6 469 K€ au titre de l'exercice précédent. Le montant des charges sociales s'élève à 2 909 K€ contre 3 006 K€ au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, la Société dispose d'une trésorerie de 12 481 K€ contre 27 859 K€ au titre de l'exercice précédent. Fin 2018, les dettes financières de la Société s'élèvent à 3 K€.

NOTE 2 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

1. Business unit iCRO

Median entend devenir un acteur majeur en Chine grâce à sa nouvelle implantation locale car à ce jour les sociétés biopharmaceutiques n'ont pas ou très peu de partenariats déjà établis avec des iCRO locales ou internationales qui pourraient être des concurrents de Median. La Société s'attend donc à une poursuite de la croissance sur les prochaines années, et à générer un chiffre d'affaires récurrent via ses clients existants et de nouveaux clients.

2. Business unit iBiopsy

Sur ce début d'année 2019, la société a renforcé ses effectifs avec l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa en qualité de Directrice Scientifique et de l'Innovation (Chief Science and Innovation Officer). Nozha Boujemaa supervise la vision scientifique de Median ainsi que l'ensemble des stratégies d'innovation et de développement concernant la plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®. Dans le cadre de ses fonctions, Mme Nozha Boujemaa est également en charge de la politique partenariale de Median avec les acteurs et représentants des milieux académiques et industriels pour iBiopsy®. Mme Boujemaa est membre du comité de direction de la société.

NOTE 3 PRESENTATION DES COMPTES

1. Les comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

2. Les comptes consolidés (normes IFRS)

Nous vous rappelons que, même si aucune obligation légale ne l'impose, suite aux engagements pris aux termes des « Subscription Agreements » conclus par la Société le 19 août 2014 et le 2 juillet 2015, la Société a également préparé des comptes consolidés conformément aux normes IFRS.

NOTE 4 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2018, la Société a poursuivi les développements de ses solutions logicielles :

- ✓ iSee® (iCRO) pour l'analyse et la gestion des images dans les essais cliniques. Les principaux travaux ont concerné des premiers développements pour la mise en œuvre d'un viewer nouvelle génération supportant les images multimodales, et de la plateforme logicielle correspondante ainsi que le développement de nouvelles fonctionnalités logicielles permettant de supporter de nouveaux critères d'imagerie pour les essais cliniques ;
- ✓ iBiopsy® : Les principaux travaux ont concerné le développement d'une plateforme digitale Big data qui permet de faire du calcul massif d'images provenant de plusieurs modalités (CT, IRM) utilisant des techniques d'intelligence artificielle en apprentissage supervisé et non supervisé mises au point par les scientifiques de Median. D'autres travaux ont consisté à initier le développement d'un framework de validation analytique permettant d'évaluer la robustesse des calculs. Il a également été développé une application Web de nouvelle génération permettant la manipulation d'images médicales ainsi que l'affichage et le traitement analytiques des données.

En termes de R&D sur ces deux secteurs d'activité, Median Technologies associe la clinique, l'informatique et les technologies de l'intelligence artificielle à l'imagerie médicale pour révolutionner la façon dont les médicaments et thérapies sont développés et dispensés.

NOTE 5 AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 16.063 K€ au compte « report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de 44.235 K€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

NOTE 6 AUTRES INFORMATIONS

1. Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

2. Activité des filiales de la Société – Median Technologies Inc et Median Technologies Hong-Kong Ltd.

La Société détient la totalité du capital et des droits de vote de MEDIAN TECHNOLOGIES Inc., la filiale américaine de la Société (ci-après la « Filiale US »).

La Filiale US compte 2 salariés au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires de la Filiale US s'est élevé à 5 230 KUSD (soit 4 426 K€). Le chiffre d'affaires de MEDIAN TECHNOLOGIES Inc., tout comme l'exercice précédent, provient de la mise en place en 2014 d'un contrat de "cost-plus" entre la maison mère et sa filiale, modifié par avenant signé sur l'exercice 2017. Ainsi, la totalité du chiffre d'affaires en 2018 correspond à la refacturation des coûts à la Société.

La Société détient également la totalité du capital et des droits de vote de MEDIAN TECHNOLOGIES Hong Kong Limited, la filiale Hongkongaise de la Société (ci-après la « Filiale HK »). La Filiale HK n'a pas de salariés à ce jour et n'a pas réalisée de chiffre d'affaires sur l'exercice.

3. Prises de participation au cours de l'exercice

La société a procédé à la création de sa filiale, Median Medical Technology (Shanghai) CO., Ltd sur l'exercice 2018. L'activité de la société devrait débuter dès le 2nd trimestre de l'année 2019, afin de répondre plus efficacement à la demande de ses nouveaux clients. Le développement entend se faire de manière soutenue du fait d'un marché chinois qui connaît actuellement une croissance extrêmement forte liée au fait que les sociétés pharmaceutiques chinoises ont pu lever des fonds importants pour les essais cliniques grâce à des introductions en bourse réussies.

4. Aliénation d'actions et participations croisées

NEANT

5. Existence d'un plan de stock-options et divers valeurs mobilières émises – Participation des salariés :

- a) Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 162.522 actions gratuites AGA 2016 B aux bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	AGA 2016 B
Fredrik BRAG	122 522
Arnaud BUTZBACH	10 000
Bernard REYMANN	30 000
Total	162 522

Le Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2018, a constaté l'acquisition définitive de 152.522 actions gratuites AGA 2016 B par MM. Fredrik BRAG et Bernard REYMANN, bénéficiaires ayant conservé leur qualité respective de mandataire social et de salarié de la Société au 22 juillet 2018.

- b) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au Capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik BRAG (Président Directeur Général), Bernard REYMANN, Nicolas DANO, et Fabrice LAMY détenaient au total 5,20% du capital social au 31 décembre 2018.
- c) Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure à l'annexe des comptes annuels établis par la société pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2018.

6. Informations concernant les Commissaires aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes Titulaire est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros dont le siège social est situé 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 672 006 483, société qui est dûment enregistrée auprès du PCAOB dont le mandat de six ans court jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice à clore en date du 31 décembre 2020.

7. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental. L'effectif salarié moyen de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 83 salariés. Au 31 décembre 2018, la Société comptait au total 76 salariés.

8. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 47 K€, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,1/3%, ressort à 15,7 K€.

9. Conventions réglementées

Il est rappelé que les conventions suivantes, de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sans modification :

✓ **Stock-options attribuées à un administrateur de la Société**

Dirigeant concerné : Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur de la Société.

Nature et objet : Monsieur Oran MUDUROGLU s'est vu attribuer un certain nombre de stock-options en vertu d'un contrat conclu avec la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc.

Modalités : Conformément au dit contrat, Monsieur Oran MUDUROGLU a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Inc. (US). La Société, souhaitant se réserver la possibilité d'échanger, sous forme de rémunérations d'apport, les actions que Monsieur Oran MUDUROGLU viendrait à détenir dans Median Inc. (US) en cas d'exercice de ses stock-options, a signé avec Monsieur Oran MUDUROGLU un traité d'apport aux termes duquel, en rémunération de l'apport de ses actions de Median Technologies Inc., Monsieur Oran MUDUROGLU se verrait attribuer un total de 25.108 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Il est demandé de se prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, dernier alinéa, nous rappelons que les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la SA et une société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été les suivantes :

NEANT.

10. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice

	Article D.441.I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441.I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 61 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	25					51				
Montant total des factures concernées TTC	81 247	3 641	7 333	5 643	97 864	431 597	206 590	330 501	130 625	1 099 313
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,63%	0,03%	0,06%	0,04%	0,76%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						7%	3%	5%	2%	17%
Factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	0					27				
Montant total des factures exclues TTC	0					643 208				
Délais de paiement de références utilisés (article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours					Délais contractuels : 30 jours				

11. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Résultat des 5 derniers exercices (En milliers d'euros)	Périodes Durée de l'exercice	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social		606	599	583	501	413
b) Nombre d'actions émises *		12 127 425	11 974 903	11 650 780	10 016 117	8 261 092
II- Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		6 340	7 686	6 353	3 885	1 518
b) Bénéfice avant impôt, avant amortissements & provisions		-17 069	-16 226	-8 266	-6 003	-5 367
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)		-1 592	-1 340	-1 064	-859	-978
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions		-15 477	-14 886	-7 202	-5 145	-4 390
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions		-16 063	-15 089	-7 746	-5 337	-4 844
f) Montants des bénéfices distribués		-	-	-	-	-
g) Participation des salariés		-	-	-	-	-
III- Résultat des opérations réduit à une seule action						
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *		-1,28 €	-1,24 €	-0,62 €	-0,51 €	-0,53 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *		-1,32 €	-1,26 €	-0,66 €	-0,53 €	-0,59 €
c) Dividende versé à chaque action *		-	-	-	-	-
IV- Personnel						
a) Nombre de salariés (effectifs moyens) *		83	84	74	54	44
b) Montant de la masse salariale		6 405	6 469	4 595	3 772	2 807
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		2 909	3 006	2 123	1 705	1 336

* Montants non présentés en milliers d'euros

12. Opérations sur titres des dirigeants

Les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Acquisition définitive de 152.522 actions gratuites AGA 2016 B

Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2016, conformément à la 24e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 juin 2016, a décidé d'attribuer 162.522 actions gratuites AGA 2016 B dont 152.522 actions pour les bénéficiaires suivants ainsi suit :

Bénéficiaires	AGA 2016 B
Fredrik BRAG	122 522
Bernard REYMANN	30 000
Total	152 522

Le Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2018, a constaté l'acquisition définitive de 152.522 actions gratuites AGA 2016 B par MM. Fredrik BRAG et Bernard REYMANN, bénéficiaires ayant conservé leur qualité respective de mandataire social et de salarié de la Société au 22 juillet 2018. Les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions attribuées pour une période de conservation de deux (2) ans, cette durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions.

Monsieur Fredrik BRAG, en sa qualité de dirigeant, est tenu de conserver 6.126 actions gratuites AGA 2016 B (soit 5% des actions attribuées) au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

13. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de Commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 sont les suivantes :

IDENTITE DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DETENANT DU CAPITAL PAR SEUIL (ARTICLE L 233-13)	31/12/2018	31/12/2017
Personnes Physiques		
Néant	Néant	Néant
Personnes Morales		
Furui Medical Company	12,43 % soit plus d'un dixième	12,59 % soit plus d'un dixième
Celestial sucesor Fund L.P.	10,76 % soit plus d'un dixième	10,90 % soit plus d'un dixième
Abingworth bioventures VI L.P.	8,25 % soit plus du vingtième	8,35 % soit plus du vingtième
Canon Inc.	7,93 % soit plus du vingtième	8,03 % soit plus du vingtième
Growth Equity Opportunity Fund III LLC (NEA)	7,90 % soit plus du vingtième	8,00 % soit plus du vingtième
FCPR Auriga Ventures II	5,42 % soit plus du vingtième	5,49 % soit plus du vingtième

14. Programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2018, le nombre des actions achetées et vendues par application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce a été, respectivement, de 68 164 actions et 39 511 actions.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 4,48 euros et 4,90 euros.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation. Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 49 634 titres. Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 157 K€ soit une valeur unitaire de 3,16€. Leur valeur nominale était de 0,05€. Elles représentent 0,41 % du capital social.

Le cours de l'action au 31 décembre 2018 était de 0,99€. Une provision pour dépréciation des titres a été constatée pour un montant de 77 K€.

15. Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- ✓ 93,8 K€ ;
- ✓ 49.634 titres.

16. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CA France	518	184	333
CA USA/Canada	3 184	2 583	601
CA UK	1 240	3 549	(2 309)
CA Autres exportations	1 399	1 370	29
Total	6 340	7 686	(1 346)

17. Facteurs de risque spécifiques

a) Risques particuliers liés à l'activité

✓ *Risques liés à la concurrence*

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif. La Société ne peut garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.

Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

✓ *Risques d'échec commercial*

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs. Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

✓ *Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé*

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

✓ *Risques Clients*

La Société ne se considère pas dépendante d'un laboratoire en particulier. En élargissant ses référencements auprès des grands laboratoires pharmaceutiques, elle se donne par ailleurs les moyens d'être moins dépendante d'un nombre restreint de laboratoires. A ce jour, la Société est référencée auprès de la plupart des plus gros laboratoires mondiaux.

✓ *Risques Fournisseurs*

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

b) Risques juridiques et réglementaires

✓ *Risques liés à la propriété intellectuelle*

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède. Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à Median Technologies.

✓ *Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant*

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.

Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

La société a subi avec succès son premier audit FDA début 2017.

✓ *Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle*

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à formaliser leur diagnostic. Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

b. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

1. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a, par décision en date du 10 avril 2019, décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a également décidé de nommer Monsieur Oran MUDUROGLU en qualité de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Fredrik BRAG en qualité de Directeur Général.

En application de l'article 15 des statuts, cette décision a été prise jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions. Toutefois, le conseil d'administration devra prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de son président.

2. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions	Représentant / Sociétés	Mandat et/ou fonctions
Monsieur Fredrik BRAG		Monsieur Oran MUDUROGLU	
Median Technologies SA	Président Conseil d'Administration - PDG	MEDIAN Technologies SA	Administrateur
Median Technologies Inc.	Président Conseil d'Administration - PDG	Verily	Président Directeur Général - Administrateur
Median Technologies Hong-Kong Ltd.	Administrateur	Helus	Président Directeur Général - Administrateur
Median Medical Technology (Shanghai) Co., LTD	Administrateur	Monsieur Tim HAINES	
Monsieur Otello STAMPACCHIA		Median Technologies SA	Administrateur
MEDIAN Technologies SA	Administrateur	Abingworth LLP	Membre
Replimune LTD	Administrateur	Abingworth Bioventures V GP Limited	Administrateur
Gossamer Bio Inc.	Administrateur	Abingworth Bioventures GP Limited	Administrateur
Kronos Bio Inc.	Administrateur	Abingworth CCD GP Limited	Administrateur
Morphic Therapeutic	Administrateur	Abingworth Second Partner Limited	Administrateur
Essa Pharma Inc.	Administrateur	Chroma Therapeutics Limited	Administrateur
Monsieur Kapil DINGHRA		Aimim Limited	Administrateur
Median Technologies SA	Administrateur	GammaDelta Therapeutics Limited	Administrateur
Five Prime Inc.	Administrateur	VirionHealth Limited	Administrateur
Replimune Inc.	Administrateur	Sientra Inc.	Administrateur
Autolus	Administrateur	Proteon Therapeutics Inc.	Administrateur

Rémunérations des mandataires

✓ Fredrik BRAG

Monsieur Fredrik BRAG, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2018 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 400 K€.

Le montant de la prime sur objectif pour l'exercice 2018 décidée par le Conseil d'Administration sur la base de la recommandation du Comité de Rémunération s'élève à 80 K€ et sera versée sur l'exercice 2019. Il est rappelé que, au cours de l'exercice 2018, Monsieur Fredrik BRAG a perçu 240 K€ au titre de la prime sur objectif pour l'exercice 2017.

Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2018 s'est élevé, le concernant, à 17 K€.

Monsieur BRAG bénéficie également d'un véhicule de fonction depuis le second semestre 2018, pour un avantage en nature de 5 K€.

✓ Jeanne HECHT

Madame Jeanne HECHT, Administrateur et Chief Operating Officer jusqu'au 30 mai 2018 était également salariée de la filiale Median Technologies Inc. Madame Jeanne HECHT exerçait, depuis le 7 novembre 2016, la fonction de Chief Operating Officer au titre de son contrat de travail. La rémunération hors prime allouée

à Madame Jeanne HECHT dans le cadre de son contrat de travail s'est élevée à 491 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

✓ **Oran MUDUROGLU et Kapil DHINGRA**

Messieurs Oran MUDUROGLU et Kapil DHINGRA, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2018, au titre de l'exercice 2017, des jetons de présence d'un montant de 50 K€ chacun. Nous vous précisons qu'au titre du versement de ces jetons de présence, la Société s'est acquittée des différentes charges s'élevant à un montant total de 15 K€.

3. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été conclues les conventions suivantes avec une filiale de la Société :

Contrat de consulting conclu pour la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2018 entre Monsieur Oran MUDUROGLU, administrateur de la Société (désormais Président du Conseil d'Administration), et la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc:

- ✓ **Objet de la convention** : Monsieur Oran MUDUROGLU, membre du Conseil d'Administration de la Société est un expert reconnu en technologies de la santé et plus particulièrement des systèmes de gestion des images médicales, fournit des prestations de conseil à Median Technologies Inc, filiale américaine de la Société ;
- ✓ **Modalités** : Monsieur Oran MUDUROGLU fournit des conseils tant cliniques que commerciaux afin de soutenir la stratégie en matière de développement commercial avec les clients et prospects ;
- ✓ **Durée de la convention** : Durée déterminée ayant pris fin le 31 décembre 2018, étant néanmoins précisé qu'un contrat de la même nature a été conclu au titre de l'exercice en cours.

Contrat de consulting conclu le 1^{ER} Juin 2018 entre KAPITAL Consulting LLC, dont Monsieur Kapil DHINGRA est le dirigeant et principal actionnaire, et la filiale américaine de la Société, Median Technologies Inc. :

- ✓ **Dirigeant concerné** : Kapil DHINGRA, Administrateur de la Société ;
- ✓ **Objet de la convention** : Monsieur Kapil DHINGRA, membre du Conseil d'Administration de la Société, fournit des prestations d'expert-conseil dans le domaine clinique aux sociétés du groupe MEDIAN ;
- ✓ **Durée de la convention** : Durée déterminée prenant fin le 31 mai 2019, étant néanmoins précisé qu'un contrat de la même nature a été conclu au titre de l'exercice en cours.

Il est rappelé qu'une convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sans modification (Voir page 17 : Stock-options attribuées à un administrateur de la Société).

4. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

DATE DE L'AGE / OBJET	MONTANT MAXIMUM	DUREE	ETAT
AGE 28/05/2018 – 15^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	500 000 €	18 mois	Non utilisée
AGE 28/05/2018 – 16^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public</i>	500 000 €	18 mois	Non utilisée
AGE 28/05/2018 – 17^{ème} résolution <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier</i>	Limite légale – article L 225-136 3°) du code de commerce	18 mois	Non utilisée
AGE 28/05/2018 – 18^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription</i>	-Limite de 15% de l'émission initiale -Plafond global de 1.000.000 euros	18 mois	Non utilisée
AGE 28/05/2018 – 19^{ème} résolution <i>Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA 2018) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes nommément désignées</i>	130.000 nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital	18 mois	Utilisée par le CA en date du 30 mai 2018 à raison de l'émission de 120.000 BSA 2018 au profit des personnes désignées
AGE 28/05/2018 – 21^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue de consentir au profit des bénéficiaires qu'il déterminera, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite d'un maximum de 10% du capital social conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce</i>	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social à la date de leur attribution par le Conseil d'Administration	38 mois	Non utilisée
AGE 28/05/2018 – 22^{ème} résolution <i>Délégation au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des options de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce</i>	500000 Actions nouvelles	38 mois	Non utilisée

c. Rapport sur les autres résolutions

NOTE 1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs, à savoir:

- ✓ Monsieur Fredrik BRAG;
- ✓ Monsieur Oran MUDUROGLU;
- ✓ Monsieur Otello STAMPACCHIA;
- ✓ Monsieur Tim HAINES;
- ✓ Monsieur Kapil DHINGRA.

pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos en date du 31 décembre 2018.

NOTE 2 FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Il est proposé de fixer à 150 K€ le montant maximum global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2019, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

NOTE 3 AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale. Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à quinze(15) euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 15 euros, s'élèverait à 18.2 millions d'euros, sur le fondement du capital au 10 Avril 2019.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- ✓ de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2 juillet 2018 ;
- ✓ de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- ✓ de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- ✓ de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale. Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS

a. Bilan au 31 Décembre 2018

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	2	93	236
Immobilisations corporelles	3	482	427
Immobilisations financières	4	433	550
Total immobilisations		1 008	1 212
Stocks	5	-	-
Avances versées sur commande		30	69
Créances clients	6	2 067	1 944
Autres créances	6	2 076	2 332
Trésorerie	7	12 481	27 859
Total actif circulant		16 654	32 203
Divers actifs	8	437	545
TOTAL DES ACTIFS		18 098	33 961
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital et prime d'émission		53 933	53 743
Reserves		-	8
Report à nouveau		(28 172)	(13 083)
Résultat net	21	(16 063)	(15 089)
Capitaux propres	9	9 697	25 580
Autres fonds propres		-	-
Provisions	10	588	697
Autres		3	4
Dettes financières	11	3	4
Avances et Acomptes reçus sur commandes	12	4 634	3 506
Dettes fournisseurs	12	944	1 648
Dettes fiscales et sociales	12	1 911	2 282
Autres dettes	12	290	189
Autres dettes		7 780	7 624
Divers Passifs	13	30	56
TOTAL DES PASSIFS		18 098	33 961

b. Compte de Résultat au 31 Décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	14	6 340	7 686
Autres produits	15	485	265
Produits d'exploitation		6 825	7 951
Achats consommés		9	40
Autres achats et charges externes	16	12 842	13 932
Impôts et taxes		271	259
Salaires et charges		9 314	9 475
Dotations d'exploitation		620	272
Autres charges		586	270
Charges d'exploitation		23 641	24 248
Résultat d'exploitation		(16 816)	(16 296)
Résultat financier	18	46	(113)
Résultat courant		(16 770)	(16 410)
Résultat exceptionnel	19	(886)	(19)
Impôt sur les bénéfices	20	1 592	1 340
RESULTAT NET	21	(16 063)	(15 089)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>		6 167	7 612
<i>Chiffre d'affaires iBiopsy</i>		63	-
<i>Chiffre d'affaires radio et tests compagnons</i>		110	75

c. Flux de trésorerie au 31 Décembre 2018

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
RESULTAT NET*		(16 063)	(15 089)
Amortissements	2,3,4	587	309
Variation du BFR d'exploitation		20	651
Autres		14	-
Flux net de trésorerie lié à l'activité		(15 442)	(14 129)
Acquisitions	2,3,4	(117)	(505)
Variation du BFR hors exploitation		-	-
Autres		-	-
Flux net de trésorerie lié à l'investissement		(117)	(505)
Emission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts	11	-	(3)
Avances remboursables OSEO		-	(456)
Compte-courant d'actionnaires		-	-
Augmentation de capital	9	181	1 322
Frais liés à l'augmentation de capital		-	(8)
Dividendes		-	-
Autres		-	-
Flux net de trésorerie lié au financement		181	855
VARIATION DE LA TRESORERIE	7	(15 378)	(13 779)
Trésorerie à l'ouverture	7	27 859	41 639
Trésorerie à la clôture	7	12 481	27 859
<i>* Dont Crédit d'impôt recherche:</i>	20	1 592	1 340

d. Notes relatives aux comptes annuels individuels

Median Technologies SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 1800, route des crêtes à Valbonne et est cotée à la Bourse de Paris sur Euronext Growth (anciennement Alternext).

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'élève à 18 098 K€. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 16 063 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 Décembre 2018 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlements ANC n° 2014-03 et n°2016-07 relatifs au PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Continuité d'exploitation :

Compte tenu d'une trésorerie disponible s'élevant à 12,5 M€ au 31 décembre 2018 et de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche pour 1,6 M€ sur l'année 2019, la société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. La société négocie actuellement la mise en place de moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois et, en particulier, pour financer la poursuite de l'effort de recherche et développement au sein de la business unit iBiopsy. La société est confiante sur la possibilité d'obtention de ces financements.

Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes annuels au 31 décembre 2018 selon le principe de continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois.

1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Amortissements

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

3 – STOCKS

Les stocks de matériel informatique sont évalués au coût d'achat HT. Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais de port sur achat.

4 – CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5 – CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- ✓ Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- ✓ Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- ✓ Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

6 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC. Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

7 – RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services réalisées à destination des sociétés pharmaceutiques, est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des travaux.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS (En milliers d'euros)	31/12/2017	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2018
Logiciels R&D	788	24	-	-	811
Logiciels hors R&D	284	12	-	-	296
Licences	33	-	-	-	33
Logiciels Big Data	14	-	-	-	14
Immobilisations incorporelles en cours	62	-	(62)	-	0
Total	1 181	35	(62)	-	1 154

AMORTISSEMENTS (En milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2018
Logiciels R&D	(748)	(30)	-	-	(778)
Logiciels hors R&D	(158)	(81)	-	-	(239)
Licences	(26)	(5)	-	-	(31)
Logiciels Big Data	(14)	-	-	-	(14)
Total	(946)	(116)	-	-	(1 061)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 93 K€ au 31 Décembre 2018.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2017	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/2018
Agencement sur sol d'autrui	94	-	-	-	94
Installations générales, agencement	44	3	-	-	47
Matériel de transport	14	-	-	-	14
Matériel informatique R&D	238	3	34	-	276
Matériel informatique hors R&D	723	233	-	13	943
Mobilier	65	-	-	-	65
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	1 178	241	34	13	1 438

Amortissements (En milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2018
Agencement sur sol d'autrui	(60)	(7)	-	-	(67)
Installations générales, agencement aménagement	(17)	(4)	-	-	(21)
Matériel de transport	(14)	-	-	-	(14)
Matériel informatique R&D	(193)	(27)	-	-	(219)
Matériel informatique hors R&D	(428)	(163)	-	-	(591)
Mobilier	(39)	(4)	-	-	(44)
Total	(751)	(204)	-	-	(955)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 482 K€ au 31 Décembre 2018. Le matériel acheté sur la période concerne essentiellement du matériel informatique mis à disposition des collaborateurs de la société.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1 - IMMOBILISATIONS ET PROVISIONS

Immobilisations (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Titres de Participation	93	10	83
Autres titres Immobilisés	157	224	(67)
Prêts	112	86	25
Autres immobilisations financières	158	274	(116)
Total	520	595	(74)

Provisions (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Titres de Participation	(10)	(10)	-
Autres titres Immobilisés	(77)	(35)	(43)
Total	(87)	(44)	(43)

Les variations sur la période concernent les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31 Décembre 2018 et sont les suivantes :

- ✓ 49.634 actions propres pour un coût d'achat de 157 K€ (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2018 pour 79 K€. Une provision de 77 K€ a été constatée dans les comptes.
- ✓ Les espèces mobilisées et indisponibles s'élèvent à 93 K€. Le contrat initial de liquidité s'élevait à la somme de 250 K€. Il a été procédé à un complément de 150 K€ en décembre 2017.

2 – TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATION

Sociétés (filiales +50%) (En milliers)	Capitaux propres au 31/12/2018	% Capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Chiffre d'affaires HT de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
MEDIAN Technologies Inc.	\$5 259	100%	\$10	\$5 230	\$69	0
MEDIAN Technologies Hk.	-HK\$328	100%	HK\$10	HK\$0	-HK\$160	0
MEDIAN Medical Technology Shanghai Co. Ltd	\$100	100%	\$100			0

La société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd a été créée au cours de l'exercice 2018, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Chine. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial.

3 – ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations financières	10	0
Provision sur titres de participation	(10)	0
Autres créances : C/C € - Median Technologies Inc.	3 671	0
Autres créances : C/C \$ - Median Technologies Inc.	689	0
Autres créances : C/C Hk - Median Technologies Hong-Kong	38	0
Provision sur Compte courant	(4 398)	0
Créances fournisseurs	117	0
Créances clients	16	0

Notons que les comptes courants et les titres de participation des filiales font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%.

NOTE 5 STOCKS

Il n'y a plus de stock dans les comptes au 31 Décembre 2018.

NOTE 6 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

1 – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

Etat des créances (En milliers d'euros)	31/12/2018	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 333	2 333	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Organismes sociaux	65	65	
Organismes Etat	1 825	1 825	
Groupes et Associés	4 398	-	4 398
Débiteurs divers	178	178	
Total Brut	8 803	4 406	4 398
Créances clients et comptes rattachés (Provisions)	(268)		
Groupes et Associés (Provision)	(4 398)		
Total	4 137		

2 – LES CREANCES DE L'ETAT

Elles s'élèvent à 1 825 K€ et comprennent notamment :

- ✓ Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2018 d'un montant de 1 592 K€.
- ✓ Une demande de remboursement de TVA de 70 K€.

Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.

3 – LES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Clients, facture à établir	64	90	(27)
Organismes sociaux	61	105	(44)
Rabais, remises et ristournes à obtenir	53	0	53
Intérêts courus	7	10	(4)
Autres	8	8	(0)
Total	192	214	(22)

4 – LES ECARTS DE CONVERSION

Les écarts de conversion actifs s'élevaient à 5 K€ concernant principalement les comptes clients.

NOTE 7 TRESORERIE

Elle concerne six comptes courants bancaires pour un montant de 12 475 K€. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élevaient à 7 K€.

Disponibilités (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts courus à recevoir	7	10	(4)
Comptes à terme	-	-	-
Disponibilités	12 475	27 848	(15 374)
Total	12 481	27 859	(15 377)

Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

NOTE 8 DIVERS ACTIFS

Actifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charges constatées d'avance	437	545	(109)
Total	437	545	(109)

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 437 K€ au 31 Décembre 2018 et concernent principalement des charges d'exploitation. Le montant au 31 décembre 2017 s'élevait à 545 K€.

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

1 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital de la Société est composé de 12.127.425 actions réparties entre 12.104.224 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale, 23.200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur. Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres (En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Capital	599	8	-	606
Primes d'émission, réserves	53 065	1	-	53 065
BSA 2009	16	-	-	16
BSA 2013	64	-	-	64
BSA 2018	-	181	-	181
Autres réserves	8	(8)	-	-
Report à nouveau	(13 083)	(15 089)	-	(28 172)
Resultat	(15 089)	(16 063)	(15 089)	(16 063)
Total	25 580	(30 971)	(15 089)	9 698

2 – LES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants (En €) :

Capitaux propres	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
Position au 31 décembre 2017	11 974 903	598 745	53 064 591
Exercice Actions Gratuites	152 522	7 626	500
Position au 31 Décembre 2018	12 127 425	606 371	53 065 091

La Société a émis 152.522 actions nouvelles, suite à l'exercice de 152 522 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale pour un montant de 7.626 €. Le Conseil d'Administration du 09 octobre 2018 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Nouveaux instruments financiers sur 2018

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA 2018** »).

Les conditions et modalités de l'émission ayant été adoptées par le conseil d'administration en date du 30 mai 2018 sont les suivantes :

- Prix de souscription : 1,51 euros, ce prix ayant été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018.
- Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 130.000 BSA 2018 à émettre a été supprimé au profit de :
 - ✓ Monsieur Oran MUDUROGLU pour 60.000
 - ✓ Monsieur Kapil DHINGRA pour 60.000
 - ✓ Monsieur Rohit LOOMBA pour 10.000

A noter, que seuls Oran MUDUROGLU et Kapil DHINGRA ont finalement souscrit à ces BSA2018.

Les titulaires des BSA 2018 auront la faculté de souscrire à raison d'une action de cinq centimes d'euros (0,05€) chacune de valeur nominale à émettre par la Société, pour un BSA 2018 exercé, au titre d'une augmentation de capital, au prix de souscription de 9,50 euros par action, étant précisé que ce prix a été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018.

- Durée de validité des BSA 2018 est de sept ans soit jusqu'au 30 mai 2025.

NOTE 10 PROVISIONS

1 – LE TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges (En milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2018
Provision pour risques (a)	43	17	-	-	60
Provision pour perte de change (b)	24	5	(24)	-	5
Provision pour charges (c)	432	21	-	-	453
Provision pour impôts (d)	198	-	(198)	-	-
Autres provision pour risques (e)	-	71	-	-	71
Total	697	114	(222)	-	588

- a) Une provision pour risque a été constituée sur l'exercice suite à un litige.
- b) Une provision pour perte de change de 5 K€ a été comptabilisée sur les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc.
- c) Une dotation de provision des indemnités de départ en retraite a été constatée au 31 décembre 2018.
- d) Une provision pour impôt d'un montant de 198 K€ constituée suite aux attributions d'actions gratuites au bénéfice de salariés de la société. Cette provision relative à la contribution patronale spécifique à payer a été reprise sur l'exercice.
- e) Une provision pour charges relative aux frais accordés aux salariés licenciés pour motifs économiques dans le cadre de leur reconversion.

2 – PROVISIONS POUR CHARGES : ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Provisions pour engagement de retraite (En milliers d'euros)	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 décembre 2018	453	0	453

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,60%	1,30%
Taux de revalorisation salariale	2,50%	2,50%
Dont Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-Fm 2008-2010	INSEE T68-Fm 2008-2010
Agés de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)	Voir Tableau 1	Voir Tableau 1

Indemnités de fin de carrière (tableau 1)	31/12/2018	31/12/2017
Moins de 25 ans	16,00%	16,00%
25-29 ans	9,00%	9,00%
30-34 ans	5,00%	5,00%
35-39 ans	4,00%	4,00%
40-44 ans	3,00%	3,00%
45-49 ans	2,25%	2,25%
50-54 ans	1,00%	1,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 432 K€.

NOTE 11 DETTES FINANCIERES

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2018
Dettes financières	4	3	(4)	3
Total	4	3	(4)	3

A moins d'un an	3
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

NOTE 12 AUTRES DETTES

1 – ETAT DES DETTES

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2018	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	925	925	-
Personnel et comptes rattachés	934	934	-
Organismes sociaux	966	966	-
Organismes Etat	12	12	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103	103	-
Autres dettes	187	187	-
Total	3 126	3 126	-

2 – LES CHARGES A PAYER

Charges à payer (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	529	433	96
Intérêts courus à payer	3	4	(0)
Organismes sociaux	1 506	1 472	33
Organismes Etat	12	15	(3)
Autres charges à payer	150	100	50
Total	2 200	2 024	176

L'augmentation des dettes sociales et organismes sociaux correspond principalement à l'augmentation des provisions relatives aux bonus et commissions.

Cette augmentation s'explique également par l'augmentation de la provision relative aux congés payés.

3 – LES AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 4 634 K€ au 31 décembre 2018 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat. Ces avances sont remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). Au 31 Décembre 2018, un montant de 1 015 K€ concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

Etat des dettes (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 634	3 506	1 129
Total	4 634	3 506	1 129

4 – LES ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Un écart de conversion passif a été comptabilisé pour un montant de 19 K€. Il concerne des dettes fournisseurs en monnaie étrangère. Ces dettes en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

NOTE 13 DIVERS PASSIFS

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 30 K€ et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31 Décembre 2018.

Passifs divers (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits constatés d'avance	30	56	(26)
Total	30	56	(26)
A moins d'un an	26		
Entre 1 et 5 ans	4		
A plus de 5 ans	0		

NOTE 14 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Prestations de services	6 332	7 678	(1 346)
Ventes de licences	7	7	-
Ventes de marchandises	1	1	1
Total	6 340	7 686	(1 346)

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations.

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CA France	518	184	334
CA USA/CANADA	3 183	2 583	600
CA UK	1 240	3 549	(2 309)
CA Autres exportations	1 399	1 370	29
Total	6 340	7 686	(1 346)

NOTE 15 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent essentiellement aux produits d'exploitation suivants :

- ✓ 163 K€ relatifs aux gains de change sur l'exercice ;
- ✓ 65 K€ relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- ✓ 28 K€ relatifs des refacturations de charges externes à la société Median Technologies Inc. ;
- ✓ 198 K€ correspondant à des reprises de provision.

NOTE 16 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats et charges externes s'élèvent au 31 décembre 2018, à 12 842 K€ contre 13 932 K€ au 31 décembre 2017.

La variation de charges de 1 090 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ La diminution des prestations facturées par la filiale Median Technologies Inc. à hauteur de 1 646 K€ ;
- ✓ La baisse de l'ensemble des honoraires (comptables, juridiques, recrutements) pour près de 341 K€ ;
- ✓ L'augmentation du recours à la sous-traitance sur les projets pharmaceutiques à hauteur de 349 K€ en lien avec le développement de l'activité et également la mise en place d'un CTMS ;
- ✓ L'augmentation de charges relatives aux études et recherches pour 225 K€ ;
- ✓ La hausse du recours à du personnel intérimaire en France et en Asie pour un montant de 211 K€ ;
- ✓ L'augmentation des frais de voyages et déplacements, réceptions, pour environ 102 K€.

NOTE 17 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'élèvent à 5 307 K€, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 23 641 K€.

NOTE 18 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 142 K€ se justifient principalement par :

- ✓ Une provision sur les titres de participation et les comptes courants des filiales d'un montant de 54 K€ ;
- ✓ Une provision relative aux titres d'autocontrôle pour 77 K€ ;
- ✓ Des pertes de change pour un montant de 6 K€.

Les produits financiers de 188 K€ correspondent principalement à :

- ✓ Des gains de change pour un montant de 73 K€ ;
- ✓ Des intérêts de 34 K€ provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie) ;
- ✓ La Société a conclu une convention de trésorerie « Intercompany Treasury Agreement » avec la Société Median Technologies Inc. prenant effet en date du 1er janvier 2016. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux minimum de 0,5 % et est calculée en tenant compte du taux Euribor 3 mois. Un produit d'un montant 22 K€ a été constatée dans les comptes de l'exercice.

NOTE 19 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 886 K€ et il est constitué principalement :

- ✓ D'une variation positive boni/mali sur le contrat de liquidité à hauteur de 179 K€ ;
- ✓ D'une indemnité versée à un fournisseur pour résiliation du contrat à hauteur de 488 K€ ;
- ✓ Des sommes à verser à Pôle emploi suite à la procédure de licenciement engagée pour 128 K€.

NOTE 20 IMPOT SUR LES SOCIETES**1 - MONTANT DES CREANCES ET DES DETTES D'IMPOT DIFFERE**

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2018 :

- ✓ 96 488 K€, soit un allègement d'impôt potentiel de 27 017 K€ (au taux de 28 %).

2 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2018, s'élève à 1 592 K€.

3 - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le CICE comptabilisé dans les comptes de la Société à la clôture de l'exercice s'élève à 47 K€.

Au compte de résultat, la Société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

NOTE 21 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2018, le résultat net de l'exercice est une perte de 16 063 K€, soit par action un résultat net de -1,33 €. Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2018, donneraient droit à 1.265.221 actions (Voir page 10). En cas d'émission de toutes ces actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2018, le résultat net par action serait de -1,20 €.

NOTE 22 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017	Variation (nb)	Variation (%)
Cadres	78	78	0	0%
Employés	5	6	(1)	-17%
Total	83	84	(1)	-1%

NOTE 23 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	888	725	162
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	236	323	(86)
Engagements de retraite	-	-	-
Jetons de présence	150	100	50
Total	1 274	1 148	126

NOTE 24 ENGAGEMENTS

LICENCES D'EXPLOITATION LOGICIELS ET BREVETS

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2018 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2018. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chaque année calendaire (provisionné au bilan au 31 décembre 2018).

45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2018. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

COMPTES CONSOLIDES

a. Etat de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	3	93	236
Immobilisations corporelles	4	556	500
Actifs financiers non courants	5	176	173
Total des actifs non courants		825	909
Stocks	6	-	-
Créances clients	7	2 051	1 814
Actifs financiers courants	8	113	206
Autres actifs courants	9	2 421	2 924
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	10	12 739	28 290
Total des actifs courants		17 323	33 234
TOTAL DES ACTIFS		18 148	34 144

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital	12	606	599
Primes liées au capital	12	53 326	53 145
Réserves consolidées		(29 494)	(11 526)
Ecart de Conversion		(61)	(75)
Résultat net		(15 284)	(17 206)
Total des Capitaux Propres		9 094	24 937
<i>Dont part du Groupe</i>		9 094	24 937
Dettes financières à long et moyen terme		-	-
Engagement envers le personnel	13	453	432
Passif d'impôts différés	16	312	347
Total des Passifs non courants		765	779
Dettes financières à court terme	15	3	4
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	17	3 423	4 755
Passifs sur contrats	18	4 732	3 627
Provisions courantes	14	131	43
Total des Passifs courants		8 289	8 428
TOTAL DES PASSIFS		18 148	34 144

b. Etat du résultat net consolidé

Etat du résultat net consolidé (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	19	6 340	7 686
Autres produits de l'activité		194	2
Produits des activités ordinaires		6 534	7 689
Achats consommés		(131)	(154)
Charges externes	22	(9 895)	(9 169)
Taxes		(255)	(259)
Charges de personnel	20	(10 430)	(14 869)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(719)	(316)
Autres charges d'exploitation		(497)	(3)
Autres produits d'exploitation		-	-
Résultat Opérationnel		(15 393)	(17 081)
Coût de l'endettement financier net		(6)	(6)
Autres charges financières		(11)	(230)
Autres produits financiers		86	119
Résultat Financier Net	24	70	(117)
Charges d'impôt sur le résultat	25	39	(8)
RESULTAT NET		(15 284)	(17 206)
Résultat net part du Groupe		(15 284)	(17 206)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE ET DILUE PAR ACTIONS EN EUROS	26	(1,27)	(1,44)

c. Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI)

ELEMENTS DU RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
RESULTAT NET		(15 284)	(17 206)
Activités à l'étranger - écart de conversion		14	25
Total des éléments recyclables		14	25
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies		33	(27)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		(8)	7
Total des éléments non recyclables		25	(19)
RESULTAT GLOBAL		(15 246)	(17 200)

d. Etat de variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres du Groupe (en milliers d'euros)	Note	Primes liées au capital				Réserves consolidées			Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global		Résultat consolidé	Total
		Capital	Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées			
01/01/2017		583	51 759	80	51 839	-90	-4 312	-73	-4 474	-100	-9 111	38 736
Affectation du résultat N-1					0		-9 111		-9 111		9 111	0
Augmentation de capital	12	16	1 306		1 306				0			1 322
Attribution de BSA					0				0			0
Variation des écarts de conversion					0				0	25		25
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés					0			-19	-19			-19
Résultat de la période N					0				0		-17 206	-17 206
Paielements en actions					0		2 154		2 154			2 154
Actions propres acquises et vendues					0	-67			-67			-67
Autres réserves					0		-8		-8			-8
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission					0		0		0			0
31/12/2017		599	53 064	80	53 145	-157	-11 277	-92	-11 525	-75	-17 206	24 937
Affectation du résultat N-1					0		-17 206		-17 206		17 206	0
Augmentation de capital	12	8	0	182	182				0			189
Attribution de BSA					0				0			0
Variation des écarts de conversion					0				0	14		14
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés					0			25	25			25
Résultat de la période N					0				0		-15 284	-15 284
Paielements en actions					0		-675		-675			-675
Actions propres acquises et vendues					0	-112			-112			-112
Autres réserves					0		0		0			0
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission					0		-		0			0
31/12/2018		606	53 064	262	53 326	-269	-29 158	-67	-29 494	-61	-15 284	9 094

e. Tableau des flux de trésorerie consolidé

FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
RESULTAT NET	25	(15 284)	(17 206)
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		719	316
Paie ment fondé sur des actions	21	(675)	2154
Plus et moins values de cession		3	4
Coût de l'endettement financier net		0	0
Charges d'impôts de la période, y compris impôts différés	24	(44)	8
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		(15 281)	(14 724)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		(362)	879
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(15 645)	(13 846)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	(78)
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(255)	(313)
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	2
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		(152)	(114)
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières		310	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(98)	(503)
Augmentation de capital ou apports	12	189	1 322
Apports en comptes courants		-	-
Remboursement d'emprunts	15	-	(456)
Flux net de trésorerie lié au financement		189	866
VARIATION DE LA TRESORERIE	10	(15 553)	(13 483)
Trésorerie à l'ouverture	10	28 290	41 773
Trésorerie à la clôture	10	12 739	28 290

f. Notes annexes aux états financiers établis selon les normes IFRS

NOTE 1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1 – L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE ET A SON ACTIVITE

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris depuis 2011 (anciennement Alternext).

2 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Median a décidé de concentrer la majorité de ses activités iCRO sur le marché chinois, un marché en pleine expansion et a arrêté certaines activités non rentables. Pour atteindre ses objectifs, Median Technologies a procédé à une très importante restructuration de sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats-Unis. Plusieurs départs sont intervenus sur la période dont notamment celui de Jeanne Hecht, Chief Operating Officer du Groupe.

La restructuration s'est poursuivie tout au long de l'année avec également la mise en place d'un licenciement pour motif économique collectif, au sein de la société, après consultation auprès des représentants du personnel. Cette réorganisation a vu la suppression de 8 postes à défaut de reclassement interne.

Le coût total de cette restructuration s'est élevé à 1 114 K€.

Le groupe a également décidé de redévelopper ses outils de production directement en interne et pour cela a rompu certains contrats majeurs signés les années précédentes.

L'objectif final de cette restructuration étant de permettre une réduction considérable des coûts, une amélioration des marges et un recentrage en interne de toutes les activités du Groupe vers un marché plus en adéquation avec le potentiel de la société et du Groupe. Median vise une rentabilité dès 2019 pour cette activité.

La société MEDIAN a procédé à la création de sa filiale, Median Medical Technology (Shanghai) CO., Ltd sur l'exercice 2018. L'activité de la société devrait débuter dès le 2nd trimestre de l'année 2019, afin de répondre plus efficacement à la demande de ses nouveaux clients. Le développement entend se faire de manière soutenue du fait d'un marché chinois qui connaît actuellement une croissance extrêmement forte

liée au fait que les sociétés pharmaceutiques chinoises ont pu lever des fonds importants pour les essais cliniques grâce à des introductions en bourse réussies.

Median entend devenir un acteur majeur en Chine car il n'y a pas de partenariats déjà établis avec des iCRO locaux ou internationaux compétiteurs. La société s'attend donc à une poursuite de la croissance sur les prochaines années, et à générer du chiffre d'affaires récurrent via ses clients existants.

D'autre part Median Technologies a redéployé l'intégralité de ses activités scientifiques et de développement dans sa business unit iBiopsy®.

Cette activité représentait au 31 Décembre 2018, plus de 40% des effectifs totaux de la société.

Au cours de l'année 2018, Median a concentré ses activités autour de sa plateforme d'imagerie médicale de nouvelle génération iBiopsy®, basée sur des technologies de pointe en traitement d'image, cloud computing et intelligence artificielle. iBiopsy® a pour finalité d'améliorer le diagnostic des patients, la personnalisation des traitements actuels et d'accélérer le développement des thérapies de nouvelle génération. Avec l'accroissement sans précédent des volumes de données de santé, les fonctionnalités d'iBiopsy® (traitement de l'image, analyse de données et apprentissage automatique) permettront aux prestataires de soins de santé d'extraire à partir de données multiomiques, des informations visant à réduire les coûts des soins, à développer la médecine personnalisée et la médecine prédictive.

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « BSA 2018 »). Les conditions et modalités de l'émission qui ont été adoptées par le conseil d'administration en date du 30 mai 2018 sont présentées dans la note **12**.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, OPTIONS IFRS RETENUES

1 – PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2018 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2018

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.
- Clarification de l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle (2014-2016) pour les amendements relatifs à IAS 28 et IFRS 1 ;
- Modifications d'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.

Les impacts de l'adoption des normes IFRS 15 et IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 sont décrits respectivement ci-dessous. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1er janvier 2018 au sein de l'Union Européenne (sous réserve de leur approbation).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

- IFRS 16 – Contrats de location ;
- Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- Amendements d'IAS 19 – Modification réduction ou liquidation de plans ;
- Amélioration annuelle des IFRS – (Cycle 2015-2017) ;
- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1er janvier 2018 au sein de l'Union Européenne

En 2018, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises ;
- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes ;
- Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise.

L'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne ou applicables par anticipation au sein de l'union européenne est en cours d'évaluation par la Direction.

IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016. Cette norme remplace, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ».

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 à partir du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective simplifiée.

Le chiffre d'affaires de Median Technologies résulte en grande majorité des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « Essais cliniques », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés. Concernant les services fournis dans le cadre de cette activité, l'analyse des contrats conclus avec les clients montre que, d'une manière générale, ces services constituent une obligation unique de performance. Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, le Groupe pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

Les autres revenus du Groupe concernent la vente des licences d'utilisation de logiciels et de contrats de maintenance associés dit « Routine Clinique ». Cette activité ne revêt pas à ce jour un niveau d'importance significative.

Par conséquent, les principes de reconnaissance de revenu qui étaient appliqués jusqu'au 31 décembre 2017 ne diffèrent pas de ceux que le Groupe applique désormais selon IFRS 15.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur la méthode de comptabilisation des revenus du Groupe.

IFRS 9 : « Instruments Financiers »

Le 24 juillet 2014, l'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit des changements importants par rapport à l'actuelle norme IAS 39 :

- Les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers reposeront désormais sur l'analyse conjointe du modèle de gestion de chaque portefeuille d'actifs et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers ;
- Le modèle de dépréciation a, quant à lui, abandonné l'approche actuelle basée sur des pertes avérées au profit d'une approche orientée sur les pertes attendues ;

- Le volet couverture enfin comporte de nombreuses avancées significatives en faveur d'un rapprochement comptabilité/politique de gestion des risques de l'entreprise.

Dans ce cadre, le Groupe a adopté IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel résultant de l'application de cette nouvelle norme IFRS 9.

➤ **Classement et évaluation des actifs financiers et passifs financiers**

Les principales catégories d'actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018 concernent des espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité, des dépôts et cautionnements ainsi que des prêts.

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti.

Concernant les passifs financiers, le Groupe ne dispose pas de dettes financières significatives (4 K€ au 31/12/2017 et 3 K€ au 31/12/2018).

➤ **Dépréciation d'actifs financiers**

La norme IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation des actifs financiers qui est fondé sur les pertes attendues alors que la norme IAS 39 était fondée sur un modèle de pertes avérées (comptabilisation d'une dépréciation uniquement suite à la survenance d'un évènement de crédit : retard de paiement, détérioration significative de la qualité de crédit, etc.).

Pour les actifs financiers non courants, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Aucune dépréciation n'est constatée sur les actifs financiers non courants.

Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes. Ce modèle n'a pas conduit à identifier des différences significatives par rapport au modèle précédemment appliqué par le Groupe (une dépréciation des créances clients était alors constituée lorsqu'il existait un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction).

➤ **Comptabilité de couverture**

Le Groupe n'a aucun instrument de couverture et n'applique donc pas de comptabilité de couverture.

IFRS 16 : « Contrats de location d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019 »

Le Groupe est tenu d'adopter la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er janvier 2019. Il a estimé comme décrit ci-dessous l'impact de la première application de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. La norme prévoit des exemptions pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des actifs de faible valeur.

IFRS 16 remplace les normes existantes en matière de contrats de location, notamment IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ».

Contrats de location auxquels le Groupe est partie en tant que locataire

Le Groupe comptabilisera de nouveaux actifs et passifs liés à ses contrats de location simple sur les baux locatifs, locations de véhicules et de matériel informatique. La nature des charges liées à ces baux est appelée à changer puisque le Groupe comptabilisera désormais un amortissement au titre des actifs « droit d'utilisation » et des frais financiers relatifs à sa dette de loyers.

Jusqu'ici, le Groupe comptabilisait les charges entraînées par les contrats de location simple sur une base linéaire sur toute la durée du bail, et ne constatait des actifs et passifs que dans la mesure où il existait un décalage entre le paiement effectif des loyers et la comptabilisation de la charge correspondante.

Sur la base des informations actuellement disponibles, le Groupe prévoit de comptabiliser entre 1 et 1,2 M€ de dettes supplémentaires au titre des contrats de location au 1er janvier 2019.

Transition et durée de location

Le Groupe prévoit d'appliquer la norme à partir du 1er janvier 2019, par le biais de la méthode rétrospective modifiée.

Le Groupe prévoit d'appliquer la mesure de simplification qui permet de conserver la définition antérieure d'un contrat de location lors de la transition. En conséquence, il appliquera la norme IFRS 16 à tous les contrats conclus avant le 1er janvier 2019 et identifiés comme des contrats de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

La durée de location correspondra à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine ; en particulier, le Groupe appliquera la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables aux baux immobiliers en France en prenant comme durée maximale la durée la plus longue, soit 9 ans pour les baux 3/6/9. L'obligation locative au 1^{er} janvier 2019 sera calculée en suivant IFRS 16 en appliquant les taux d'actualisation en vigueur à cette date.

2 – UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation, comme décrit à la note 27 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers », et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

(b) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction

3 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de sa filiale, dans laquelle la Société exerce directement un contrôle.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur

celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Pays	Sège social	Numéro Siret	Méthode de Consolidation	% de détention
MedianTechnologies SA (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
Median Technologies Inc. (fille)	Etats-unis	Etats-unis		Intégration globale	100%
MedianTechnologies Hong-Kong Ltd. (fille)	Hong-Kong	Hong-Kong		Intégration globale	100%

Les filiales « Median Technologies Inc. » et « Median Technologies Hong-Kong Ltd » sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence. Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

Le Groupe MEDIAN a créé une société en Chine pour le développement de son activité dans ce pays. Aujourd'hui, cette entité n'a pas d'activité et le Groupe n'a pas versé le capital correspondant. De ce fait, cette entité n'a pas fait l'objet d'une consolidation, les titres reconnus en social ont fait l'objet d'une élimination avec la dette constatée en contrepartie.

4 – MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRESENTATION

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

5 – CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN DEVICES

(a) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes "Produits financiers » ou « Charges financières ».

(b) Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en "Réserves de conversion" dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

(c) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les "Réserves de conversion". Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en "Réserves de conversion" qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.

6 – DISTINCTION COURANT / NON COURANT

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs. La distinction des éléments courants et des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- ✓ les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- ✓ les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de Recherche et développement

Selon la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais de recherche sont actuellement en pratique comptabilisés en charges car les critères de capitalisation des frais de développement ne sont pas remplis.

8 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

9 – VALEUR RECOUVRABLE DES ACTIFS NON COURANTS

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2018, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

10 – STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat. Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

11 – CREANCES CLIENTS ET DEPRECIATION

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe.

Le Groupe utilise le modèle simplifié, préconisé par IFRS 9, pour la dépréciation des créances commerciales. Les taux de pertes attendues sur les créances clients sont calculés sur leur durée de vie à compter de la comptabilisation initiale et se fondent sur des informations historiques. En outre, les créances litigieuses ou dont l'échéance est échue à plus d'un an sont dépréciées à 100%.

12 – ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers – méthode applicable à partir du 1er janvier 2018

a) Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance commerciale sans composante financière significative) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou son émission. Une créance commerciale sans composante financière significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

b) Classement et évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des profits et pertes sur actifs financiers est la suivante :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Actifs financiers – méthode applicable avant le 1er janvier 2018

Le Groupe classait ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- ✓ les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,

- ✓ les prêts et créances,
- ✓ les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

13 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La rubrique “Trésorerie et équivalents de trésorerie” comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à un risque de variation de valeur significatif.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

14 – CAPITAUX PROPRES

Le classement en capitaux propres dépend de l’analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu’instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l’émission d’actions ou d’options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d’impôts.

15 – PAIEMENT FONDE SUR DES ACTIONS

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l’octroi d’options et d’actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d’acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d’instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d’acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d’acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l’entité réexamine le nombre d’instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l’impact de la révision de ses estimations en contrepartie d’un ajustement correspondant dans les capitaux propres (“Paiement fondé sur des actions”). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes “Capital social” (valeur nominale) et “Prime d’émission”, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

16 – PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d’un événement passé et qu’il est probable qu’une sortie de ressources représentative d’avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l’obligation et que le montant de l’obligation peut être estimé de manière fiable.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

17 – ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

18 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

19 – PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- ✓ les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et ;
- ✓ des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

a) Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers tels que : les avances conditionnées et les avances et acomptes reçus, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

b) Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

20 – IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

21 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires résulte en grande majorité des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « Essais cliniques », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, le Groupe pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

22 – CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche en diminution des charges du personnel.

23 – LOCATION

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges, de façon linéaire sur la durée du contrat, et ce jusqu'à l'échéance du contrat.

24 – INFORMATION SECTORIELLE

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France et à l'export. Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité pharmaceutique conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe.

Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.

25 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2018			31/12/2017		
Brevets, licences, marques	1 154	(1 061)	93	1 119	(946)	173
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	67	(5)	62
Total	1 154	(1 061)	93	1 186	(951)	236

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis. Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2018			31/12/2017		
Solde à l'ouverture	1 186	(950)	236	1 109	(831)	278
Acquisitions	-	-	-	78	-	78
Cessions, mises au rebut	(27)	-	(27)	-	-	-
Variation des dépréciations et amortissements	-	(116)	(116)	-	(120)	(120)
Effets des variations de change	(5)	5	-	(1)	1	-
Solde à la clôture	1 154	(1 061)	93	1 186	(949)	236

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2018			31/12/2017		
Constructions, Agencements	94	(67)	27	94	(60)	33
Autres immobilisations corporelles	1 494	(966)	528	1 200	(733)	467
Total	1 588	(1 033)	556	1 294	(793)	500

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

Immobilisations Corporelles (En milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net	Valeur brute	Dépréciation et amortissements	Net
	31/12/2018			31/12/2017		
Solde à l'ouverture	1 294	(793)	500	1 006	(644)	361
Acquisitions	347	-	347	313	-	313
Cessions, mises au rebut	(58)	-	(58)	(14)	-	(14)
Variation des dépréciations et amortissements	-	(238)	(238)	-	(155)	(155)
Effets des variations de change	5	(3)	2	(11)	6	(6)
Solde à la clôture	1 588	(1 033)	556	1 294	(793)	500

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à l'acquisition de matériel informatique.

NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs financiers non courants (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôts et cautionnements	64	87	(23)
Prêts	112	86	26
Total	176	173	3

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

NOTE 6 STOCKS

Il n'y a plus de stock de marchandises au 31 décembre 2018.

NOTE 7 CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit :

Créances clients (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Clients	2 319	1 814	505
Dépréciations	(268)	-	(268)
Total	2 051	1 814	237

La juste valeur des créances clients est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2018, s'explique du fait :

- de délais de paiements accordés aux clients qui sont en général plus longs ;
- de nombreux contrats signés sur le second semestre pour lesquels d'importants acomptes n'ont pas encore été recouverts ;
- des créances considérées comme irrécouvrables sur l'exercice pour un montant de 268 K€.

La décomposition du solde client en euros et par devise, au 31 décembre 2018 est la suivante :

Créances clients en devises (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Euros	667	905	(238)
USD	1 652	909	743
Total	2 319	1 814	505

L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2018 se présente ainsi :

Créances clients et autres créances	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours
Clients	2 319	601	482	229	1007

NOTE 8 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants s'analysent comme suit :

Actifs financiers courants (En milliers d'euros)	12/31/2018	12/31/2017	Variation
Espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité	94	206	(112)
Dépôts et cautionnement	19	-	19
Total	113	206	(93)

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 K€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus. Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 K€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 K€.

NOTE 9 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Crédit d'impôt recherche	1 592	1 340	252
Charges constatées d'avances	437	553	(116)
Autres Créances	392	1 031	(639)
Total	2 421	2 924	(503)

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2018 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2018.

La créance comptabilisée au 31 décembre 2017 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2017 et a été encaissée en septembre 2018.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

La diminution des autres créances s'explique principalement par une baisse des créances fiscales et sociales.

NOTE 10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôts bancaires à terme	-	-	-
Disponibilités	12 739	28 290	(15 551)
Total	12 739	28 290	(15 551)

La décomposition du solde de trésorerie en euros, par devise au 31 décembre 2018 est la suivante :

Trésorerie et équivalents (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Euros	12 105	27 595
USD	604	635
GBP	24	59
HKD	5	-
Total	12 739	28 289

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

Trésorerie nette TFT (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 739	28 290	(15 551)
Concours bancaires	-	-	-
Total	12 739	28 290	(15 551)

NOTE 11 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Prêts et créances	31/12/2018
Actifs financiers non courants	-	176	176
Créances clients	-	2 051	2 051
Actifs financiers courants	-	113	113
Autres actifs courants (hors CCA)	-	1 984	1 984
Trésorerie et équivalents	12 739	-	12 739
Total	12 739	4 324	17 063

Classe d'actifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Prêts et créances	31/12/2017
Actifs financiers non courants	-	173	173
Créances clients et autres créances	-	1 814	1 814
Actifs financiers courants	-	206	206
Autres actifs courants (hors CCA)	-	2 371	2 371
Trésorerie et équivalents	28 290	-	28 290
Total	28 290	4 564	32 854

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2018
Dettes financières à long et moyen terme	-	-	-
Dettes financières à court terme	-	3	3
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	3 423	3 423
Passifs sur contrats	-	4 702	4 702
Total	-	8 128	8 128

Classe de passifs financiers par catégories (En milliers d'euros)	Évalués à la juste valeur	Passifs au coût amorti	31/12/2017
Dettes financières à long et moyen terme	-	-	-
Dettes financières à court terme	-	4	4
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	4 755	4 755
Passifs sur contrats	-	3 571	3 571
Total	-	8 330	8 330

NOTE 12 CAPITAUX PROPRES

1 – CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2018, le capital de la Société est composé de 12 127 425 actions réparties entre :

- ✓ 12 104 224 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale ;
- ✓ 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- ✓ 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Les changements intervenus au cours des exercices 2017 et 2018 sont les suivants :

Capitaux propres (En milliers d'euros)	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 31 décembre 2016	582 539	51 758 708	52 341 247	11 650 780
Exercice BSA de Janvier 2017	1 230	158 728	159 958	24 609
Exercice BSPCE du 1er trimestre 2017	25	3 225	3 250	500
Exercice BSPCE du 2ème trimestre 2017	300	38 700	39 000	6 000
Exercice BSPCE Juin 2017 - Actions de CAT. E	309	25 647	25 956	6 180
Exercice BSPCE du 3ème trimestre 2017	110	14 190	14 300	2 200
Exercice Actions Gratuites	8 126	-	8 126	162 523
Exercice BSPCE du 4ème trimestre 2017	550	70 950	71 500	11 000
Exercice BSA de décembre 2017	5 556	994 443	999 999	111 111
Position au 31 décembre 2017	598 745	53 064 591	53 663 336	11 974 903
Exercice actions Gratuite Plan B : Prélèvement sur la réserve spéciale	7 626	500	8 126	152 522
Position au 31 décembre 2018	606 371	53 065 091	53 671 463	12 127 425

Mouvements 2018 :

Exercice des AGA plan B

En date du 22 juillet 2018, la période d'acquisition des AGA 2016 B attribués s'est écoulée et les bénéficiaires des 152 522 actions gratuitement attribuées, en ont définitivement acquis la propriété. Une réserve spéciale dans les comptes de la société a été créée pour l'émission des AGA 2016 B. Le conseil d'administration a décidé de créer les 152 522 actions en libérant le nominal de ces actions, soit la somme globale de 7,6 K€ par prélèvement sur la réserve spéciale susmentionnée. Le solde de cette réserve correspond aux actions attribuées non acquises, et est affecté au poste de prime d'émission.

Le conseil d'administration constate la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 7,6 K€ par émission de 152 522 actions nouvelles de la société, portant le capital de la société de 598 745,15 euros à 606 371,25 euros.

2 – ATTRIBUTION DES BSA 2018

L'assemblée générale du 28 mai 2018 a décidé l'émission de 130 000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120 000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1,51 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5€ par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30/05/2025.

3 – ACTIONS PROPRES

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2018, l'impact de l'annulation de 49.634 actions propres, en diminution des réserves consolidées, s'élève à un montant de - 269 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions propres ainsi que des gains ou pertes réalisés sur le mouvement de ces actions propres.

Les actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2018, la Société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.

4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options décrits dans le chapitre « f. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions ».

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note **21**. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans de stock-option, et les plans d'actions gratuites attribuées aux salariés.

A noter, au 31/12/2018, les bénéficiaires des plans d'actions gratuites C et D ont perdu leur qualité de salarié de l'entreprise ou de mandataire sociaux. En conséquence, les actions potentielles correspondantes sont annulées. Il s'agit respectivement des 186 873 et 186 872 actions annulées non exercées.

De même, en raison de la sortie des salariés bénéficiaires des plans de stocks options du 22/06/2017, ces actions potentielles sont non exercées et annulées au 31/12/2018.

NOTE 13 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

1 – RETRAITES A PRESTATIONS DEFINIES

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi.

En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies. Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

Engagements de retraite (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provisions pour engagement personnel	453	432	21
Total	453	432	21

a) Variations des engagements provisionnés au bilan

Les variations de ces engagements peuvent s'analyser comme suit :

Engagements provisionnés (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Provisions à l'ouverture	432	467
Coût des services	48	-68
Coût d'intérêt	6	6
Charges de l'exercice	54	(62)
Prestations versées	-	-
Ecarts actuariels (gains) / pertes	(33)	27
Provisions à la clôture	453	432

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,60%	1,30%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation salariale	0,50%	0,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2008-2010	INSEE T68-FM 2008-2010
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France. Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (En milliers d'euros)	31/12/2018
Dette actuarielle à 1,1%	504
Dette actuarielle à 1,6%	453
Dette actuarielle à 2,1%	408
Durée estimée (années)	22

Au 31 décembre 2018, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 98 K€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de l'année 2019. Aucun versement n'a été réalisé au titre des engagements envers le personnel sur l'exercice 2018.

2 – RETRAITES A COTISATIONS DEFINIES

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre des exercices 2017 et 2018 est non significatif.

NOTE 14 PROVISIONS COURANTES

Les provisions courantes inscrites au bilan consolidé s'élèvent aux montants suivants :

Provisions courantes (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provisions courantes	131	43	88
Total	131	43	88

Les variations des soldes de provisions sur l'exercice 2017 et 2018 s'analysent de la façon suivante :

Provisions courantes (en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotation	utilisation	Reprises	Variation du périmètre	Autres	31/12/2018
Provision pour risques et charges	43	17	-	-	-	-	60
Provision pour charges - courant		71					71
Total	43	88	-	-	-	-	131

- Une dotation aux provisions pour risque a été constituée sur l'exercice pour 17K€, suite à un litige.
- Une dotation aux provisions pour charges relative aux frais accordés aux salariés licenciés pour motif économique dans le cadre de leur reconversion a été constatée pour 71 K€.

NOTE 15 DETTES FINANCIERES LONG ET COURT TERME

Au 31 décembre 2018, les dettes financières long et court terme se décomposent ainsi :

Dettes financières (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dette financière à long terme	-	-	-
Dette financière à court terme	3	4	(1)
Total	3	4	(1)

Les dettes financières long et court terme sont composées uniquement de concours bancaires courants.

NOTE 16 PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

Origine des impôts différés (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charges temporaires non déductibles	-	-	-
Déficits fiscaux reportables (2)	675	748	(73)
Retraitements de consolidation :	-	-	-
- Retraites et pensions	113	121	(8)
- Provision intragroupe (1)	(1 099)	(1 216)	117
- Autres	-	-	-
Total (3)	(310)	(347)	36

- (1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 398 K€ au 31 décembre 2018 (4 344 K€ au 31 décembre 2017).
- (2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 675 K€ (748 K€ au 31 décembre 2017) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le Groupe n'a pas activé l'intégralité des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France. Le solde de ces déficits fiscaux non activés s'élève au 31 décembre 2018 à un montant de 93 789 K€ (76 290 K€ au 31 décembre 2017).
- (3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	12/31/2018	12/31/2017
Position à l'ouverture	(347)	(351)
Produit d'impôt différé au compte de résultat	44	(4)
Charge d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	(8)	7
Position à la clôture	(310)	(347)

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont ainsi composés :

Impôts différés passifs - net (En milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
Charges temporaires non déductibles	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables	(73)	-	(13)	-
Retraitements de consolidation :				
- Retraites et pensions	1	(8)	(17)	7
- Provision intragroupe	117	-	26	-
- Autres	-	-	-	-
Total	44	(8)	(4)	7

NOTE 17 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes fournisseurs	1 002	1 153	(151)
Dettes fiscales	12	471	(459)
Dettes sociales	2 202	2 877	(675)
Dettes fournisseurs d'immobilisations	20	105	(85)
Autres dettes	187	148	39
Total	3 423	4 755	(1 331)

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés payés.

NOTE 18 PASSIF SUR CONTRATS

Passifs sur contrats (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Avances reçues des clients à moins d'un an	4 702	3 571	1 131
Produits constatés d'avance	30	56	(26)
Total	4 732	3 627	1 105

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ».

Ces avances s'imputent sur la facturation client au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires. Sur quelques projets conclus sur l'année 2018, les avances ne s'imputeront qu'à la fin du contrat, sur les dernières factures. Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique.

NOTE 19 CHIFFRE D'AFFAIRES

1 – CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE DE PRODUITS

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	12/31/2018			12/31/2017			Variation
	France	Export	Total	France	Export	Total	
Prestations de Services	518	5,751	6,269	184	7,495	7,678	(1,409)
Ventes de Licences	-	7	7	-	7	7	-
Ventes de Marchandises	1	-	1	1	-	1	-
Total	518	5,758	6,277	184	7,502	7,686	(1,409)

Les zones géographiques sont réparties par destination.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

Chiffre d'affaires (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CA France	518	184	334
CA USA/CANADA	3 183	2 583	600
CA UK	1 240	3 549	(2 309)
CA Autres exportations	1 399	1 370	29
Total	6 340	7 686	(1 346)

Le chiffre d'affaires a été de 6,3 M€ en 2018 (en repli de 17,5% par rapport à 2017).

Cette baisse de l'activité sur 2018 s'explique du fait de délais plus longs dans le démarrage de certaines nouvelles études contractées sur 2017 ainsi qu'à certains projets signés mis en attente par les clients afin de s'assurer de la validité de leurs études préalables ou annulés sur l'exercice.

Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire en particulier et a réussi durant l'exercice 2018 à baisser sa dépendance vis-à-vis d'un client à 21 %, contre 53 % sur l'exercice 2017. A ce jour, le Groupe

est référencé auprès de la plupart des gros laboratoires mondiaux et entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité auprès des grands groupes pharmaceutiques.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de concentrer la majorité de ses activités iCRO sur le marché chinois et a arrêté certaines activités non rentables, avec une importante restructuration de sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats Unis.

En cette fin d'année 2018, l'activité iCRO est désormais non seulement stable mais devrait connaître une forte croissance grâce à la conversion de son carnet de commandes en augmentation et à son positionnement sur le marché chinois.

Au 31 Décembre 2018, le carnet de commandes de la société Median SA s'élève à 23,7 M€, en progression de 10,8% par rapport au 30 Juin 2018. Au cours du second semestre 2018, Median a contracté avec un bon nombre de compagnies pharmaceutiques chinoises de premier ordre, notamment des contrats majeurs pour des essais cliniques de phase III. Plus de 75% de la prise de commandes brute 2018 ont été réalisés en Chine.

L'investisseur chinois stratégique de Median, Furu Medical Science Company a été un acteur clé pour soutenir la croissance de la société sur le marché chinois. Median a eu une forte pénétration du marché en démontrant la grande qualité de ses services clients. Fin 2018, 39,6 % du carnet de commandes concernaient des projets chinois contre 5,4% en 2017.

NOTE 20 CHARGES DU PERSONNEL

Le détail des charges du personnel s'analyse comme suit :

Charges du personnel (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Salaires		9 489	10 560	(1 071)
Charges sociales		3 159	3 564	(405)
Crédit d'impôt recherche	9	(1 592)	(1 340)	(252)
Paiements en actions	21	(675)	2 154	(2 829)
Avantages envers le personnel	13	48	(68)	116
Total		10 430	14 869	(4 441)
Effectif moyen		103	109	(6)

La baisse de la masse salariale du Groupe, ainsi que des effectifs s'explique principalement par le plan de restructuration mené sur l'exercice 2018. Le coût total de cette restructuration s'est élevé à 1 114 K€.

Le crédit d'impôt recherche correspond à une subvention octroyée par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherche et de développement.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel.

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 5 307 K€ en 2018, contre 4 174 K€ en 2017.

NOTE 21 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- le programme de stock-options
- les BSPCE.

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe.

Les BSPCE étant attribuées bien avant la date de transition aux IFRS (1er janvier 2013), l'attribution de ces derniers n'a pas eu d'impact sur les résultats 2014 et 2015.

Le produit de l'exercice correspond principalement à l'annulation des programmes C et D d'attribution d'actions gratuites et à l'annulation du programme de Stock-options comme décrit dans les notes respectives **1** et **2** ci-dessous.

1 – PROGRAMME D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES (AGA)

Le Groupe a mis en place un programme d'attribution d'actions gratuites qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise de se faire attribuer gratuitement des actions de la Société.

Le Conseil d'Administration de la société MEDIAN Technologies en date du 22 juillet 2016 et du 6 octobre 2016 a décidé d'utiliser cette délégation, et a attribué des actions gratuites à ses salariés au travers des plans A, B, C et D.

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan A	22/07/2016	Cadre supérieur	162 523	1 année de service	1 ans
Plan B	22/07/2016	Cadre supérieur	152 522	2 années de service	2 ans
Plan C	06/10/2016	Cadre supérieur	186 873	Variable	Spécifique
Plan D	06/10/2016	Cadre supérieur	186 872	Variable	Spécifique
Total			688 790		

Pour rappel, les actions gratuites de plan A ont été totalement exercées sur l'exercice 2017, soit 162 523 actions.

Au 31 décembre 2018, les actions du plan B ont été entièrement exercées.

Spécificités relatives aux plans C et D : les AGA 2016 C et D ont toutes été attribuées à des salariés de la filiale américaine MEDIAN Technologies Inc. Leur acquisition est conditionnée à la présence des bénéficiaires et à la survenance d'un événement de sortie (introduction sur le marché, changement de contrôle...) avant une certaine date.

Suite à la restructuration opérée par le Groupe sans sa filiale américaine, les bénéficiaires des plans C et D ne font plus parti des effectifs de l'entreprise au 31/12/2018. Ainsi les plans d'actions C et D ont été révisés au 31/12/2018, pour apporter le nombre d'action potentielle à émettre à 0. Le montant de la charge

comptabilisée au titre de ces deux plans à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2017, pour un montant de 978 K€, a été repris en produit en contrepartie d'un compte de réserves.

En conformité avec la norme IFRS 2, la charge liée à l'attribution de ces actions gratuites a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à la date d'attribution en fonction des principales hypothèses suivantes :

	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D
Cours de l'action à la date d'attribution	8,99	8,99	8,48	8,48
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%
Décote d'inaccessibilité	10%	10%	0%	0%
Juste valeur de l'option	8,09	8,09	8,48	8,48

Au 31 décembre 2018, il n'y a plus d'actions gratuites restant à être attribuées aux salariés du Groupe. L'intégralité des plans A, B, C, D se sont dénoués.

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au titre des actions gratuites s'élève à 343 k€.

Les mouvements d'actions gratuites intervenus sur la période 2018 sont présentés en note 12.

2 - PROGRAMME DE STOCK-OPTIONS

a) Au 1er avril 2011 et au 5 avril 2012, le Groupe a mis en place des programmes d'options sur actions qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise d'acquérir des actions de la Société. Ces deux assemblées générales ont délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options. Les principales caractéristiques des stock-options pouvant être souscrites au 31/12/2018 et les conditions relatives à leurs attributions dans le cadre de ces programmes sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 1	05/07/2012	salarié	11 000	3 années de service	7 ans
Plan n° 2	05/02/2012	salarié	3 970	4 années de service	7 ans
Plan n° 3	03/10/2013	Cadre supérieur	10 000	4 années de service	7 ans
Total des options			24 970		

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2018, 3 000 actions du plan n°1 ont été annulées. Le nombre d'actions potentielles s'élève donc à 24 970 au 31/12/2018.

b) Le 22 juin 2017, le Groupe a lancé un nouveau programme d'options sur actions qui donne le droit à des salariés et dirigeants du Groupe d'acquérir des actions de la Société. Cette assemblée a délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options.

Le conseil d'administration du 26 juin 2017 a attribué au titre de ce programme 22 500 options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 4	26/06/2017	Cadre supérieur	22 500	4 années de service	7 ans
Total des options			22 500		

Ces stock-options ont été attribuées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

c) Le conseil d'administration du 13 décembre 2017 a attribué au titre de ce programme 34 500 options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 5	13/12/2017	Cadre supérieur	34 500	4 années de service	7 ans
Total des options			34 500		

Ces stock-options ont été attribuées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

Suite au départ des salariés bénéficiant des plans n°4 et n°5, ces derniers ne remplissent plus les conditions d'acquisition des droits.

Le nombre d'options exerçables concernant ces plans est donc nul, et la charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 32 K€, a été reprise en contrepartie d'un compte de réserve.

Ainsi la charge reconnue sur l'exercice de ces stock-options s'élève à 0 K€. Ces options n'ont pas été réattribuées à d'autres salariés.

Les mouvements d'instruments intervenus sur l'exercice 2018 sont présentés en note 12.

NOTE 22 CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'analysent comme suit :

Charges externes (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Sous-traitance	2 868	2 545	323
Locations et charges locatives	955	844	111
Entretien et réparations	133	172	(39)
Primes d'assurance	69	65	4
Services extérieurs - divers	1 356	1 220	136
Personnel extérieur	617	463	154
Intermédiaires et honoraires	1 709	1 859	(150)
Publicité	234	213	21
Transport	35	57	(22)
Déplacement, missions & réceptions	1 144	1 218	(74)
Frais postaux & télécommunications	79	125	(46)
Services bancaires	81	79	2
Autres services - divers	29	24	5
Autres charges d'exploitation	586	287	299
Charges externes	9 895	9 169	724

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 9 895 K€ contre 9 169 K€ au 31 décembre 2017. Cette variation de charges de 726 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ L'augmentation du recours à la sous-traitance de 295 K€. La hausse de ce poste dépend des éléments suivants :
En fonction de la phase d'avancement du projet, la société étant plus ou moins sujette à faire travailler des prestataires extérieurs (radiologies, médecins, autres...)
Des coûts très importants liés au CTMS. Il a été décidé d'arrêter la collaboration avec le partenaire en fin d'année.
- ✓ L'augmentation de charges relatives aux études et recherches pour 136 K€ ;
- ✓ La hausse du recours à du personnel intérimaire en France et en Asie pour un montant de 154 K€.
- ✓ L'augmentation des autres charges d'exploitation de 299 k€, principalement due à la hausse des redevances de Brevets et des jetons de présence.

NOTE 23 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Autres charges d'exploitation (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Indemnités résiliation de contrats	487	-	487
Autres charges d'exploitation	10	3	7
Total	497	1	494

L'indemnité de résiliation concerne le contrat signé en 2017 pour la mise en place du CTMS.

NOTE 24 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

Résultat financier net (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts et charges financières assimilées	-	-	-
Pertes des placements	(6)	(6)	-
Coût de l'endettement financier net	(6)	(6)	-
Pertes de change	(11)	(230)	219
Autres charges financières	-	-	-
Autres charges financières	(11)	(230)	219
Gains de change	52	79	(27)
Autres produits financiers	34	40	(6)
Autres produits financiers	86	119	(33)
Total	70	(117)	187

NOTE 25 IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Impôt exigible - France	-	-	-
Impôt exigible - Etranger	5	4	1
Impôt différé net	(44)	4	(48)
Total	(39)	8	(47)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

Charge d'impôt effective (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat avant impôt	(15 323)	(17 198)	1 875
Taux d'impôt applicable en France	33,33%	33,33%	
Produit d'impôt théorique	(5 108)	(5 733)	625
Effet d'impôt sur :			
Autres produits non imposables (CIR-CICE)	(546)	(472)	(74)
Impact des déficits reportables non activés	5 834	5 496	338
Autres différences temporelles	(141)	701	(842)
Total	39	(8)	47

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 96 487 K€ au 31 décembre 2018. Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2017 s'élevait à 78 961 K€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2018 s'élève à 23 447 K€ (21 361 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017). Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en note 2.

NOTE 26 RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Résultat net par actions	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat net (En milliers d'euros)	(15 284)	(17 206)	1 922
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	12 104 224	11 951 702	152 522
Titres d'autocontrôle	(49 634)	(20 981)	(28 653)
Total actions	12 054 590	11 930 721	123 869
Résultat net par actions (en euros)	-1,27	-1,44	0,17
Nombre d'actions potentielles	13 319 811	13 662 209	(342 398)

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note [f. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions](#). Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Actions gratuites...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 27 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de la filiale MEDIAN Technologies Inc. de l'US\$ à l'euro.

Il est donc principalement exposé à la variation du taux de change US\$/€. Afin d'en limiter l'impact, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Risque de taux

Au 31 décembre 2018, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt. Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro.

Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.

Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation.

Le Groupe a aussi mis en place un contrat d'assurance-crédit à l'export pour couvrir les pertes sur les créances des clients export défaillants.

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière.

La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics.

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Compte tenu d'une trésorerie disponible consolidée s'élevant à 12,7 M€ au 31 décembre 2018 et de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche pour 1,6 M€, le Groupe considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. Le Groupe négocie actuellement la mise en place de moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois et, en particulier, pour financer la poursuite de l'effort de recherche et développement au sein de la business unit iBiopsy. Le Groupe est confiant sur la possibilité d'obtention de ces financements.

Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes consolidés au 31 décembre 2018 selon le principe de continuité d'exploitation du Groupe pour les 12 prochains mois.

NOTE 28 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

1 – LOCATIONS

La Société est locataire de ses locaux au siège social de Valbonne. Elle dispose d'un nouveau contrat de location pour ce site :

- ✓ Le contrat de location est sur une durée de 9 années et prendra fin au plus tard le 15 octobre 2024. Le contrat de location est un bail commercial et peut être résilié tous les trois ans à compter de la date d'effet du contrat de location, soit le 16 octobre 2015.

Au 31 décembre 2018, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de ces contrats de location simple (période non résiliable) est le suivant :

Locations (En milliers d'euros)	31/12/2018
A un an au plus	229
A plus d'un an mais à 5 ans au plus	1 097
Total	1 326

Compte tenu de la renonciation de MEDIAN à son droit de résiliation anticipée du bail à l'expiration de l'échéance triennale de 2021, l'échéance des loyers à régler à plus d'un an, est à horizon 2024 (soit la fin de de l'échéance triennale au 15/10/2024).

Le Groupe est aussi locataire de locaux aux USA, dans l'état de New York. Ces locaux sont occupés par sa filiales MEDIAN Technologies Inc. Le contrat de location est sur une durée de 3 années et prendra fin au plus tard le 30 avril 2019.

Au 31 décembre 2018, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer en K€ au titre de ce contrat de location simple (période non résiliable) est le suivant :

Locations (En milliers d'euros)	31/12/2018
A un an au plus	6
A plus d'un an mais à 5 ans au plus	0
Total	6

Suite à la résiliation de ce bail locatif au 31 janvier 2019, il n'est tenu compte qu'un mois pour les paiements à un an au plus.

2 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Licences d'exploitation des logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2018 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2018. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de \$15 K pour chaque année calendaire (provisionné au bilan au 31 décembre 2018).

\$45 K lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que \$30 K lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé \$1 MA noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2018. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de \$15 K pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

NOTE 29 OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société.

Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	1 410	1 632	(222)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	236	545	(309)
Paiements fondés sur des actions	276	1 443	(1 167)
Engagements de retraite	-	-	-
Jetons de présence	150	100	50
Total	2 072	3 720	-1 648

Sur le 1er Semestre 2018, un contrat de consulting Agreement a été conclu avec Oran MUDUROGLU, administrateur de la société. Le contrat a été conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er Janvier 2018. Le montant de ce contrat annuel s'élève à \$182 K. Au 31 décembre 2018, le montant dans les comptes s'élève à 183 K€.

Le contrat de consulting qui existait avec un des autres administrateurs de la société, Kapil DHINGRA a également été réactualisé au 1er Juin 2018. Le montant de ce contrat annuel s'élève désormais à 182 K€. Au 31 décembre 2018 le montant dans les comptes au titre des 2 contrats successifs s'élève à 123 K€.

Le Groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

NOTE 30 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Le montant des honoraires du cabinet PWC figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2018 :

Honoraires des commissaires aux comptes (En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>		
- Emetteur	138	142
- Filiales intégrées globalement	-	-
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>		
- Emetteur	10	31
- Filiales intégrées globalement	-	-
Sous-total	148	173
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</i>		
- Juridique, fiscal et social	-	-
- Autres	-	-
Sous-total	-	-
Total	148	173

NOTE 31 DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018.

Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2018.

NOTE 32 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sur ce début d'année 2019, la société a vu l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaâ comme Directrice Scientifique et de l'Innovation (Chief Science and Innovation Officer). Nozha Boujemaâ supervisera la vision scientifique de Median ainsi que l'ensemble des stratégies d'innovation et de développement pour la plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®. La politique partenariale de Median avec les acteurs et représentants des milieux académiques et industriels pour iBiopsy® sera également sous sa responsabilité. Celle-ci a également pris en charge sa nouvelle mission en tant que membre de l'exécutif et sous la responsabilité directe de Fredrik BRAG, CEO et chairman.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Valbonne, le 10 avril 2019

Le Président Directeur Général

Median Technologies

Fredrik BRAG

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Annexe 1 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Annexe 2 - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Annexe 3 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Annexe 4 - Attestation du Commissaire aux comptes sur les 5 personnes les mieux rémunérées



MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MEDIAN TECHNOLOGIES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives,

que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

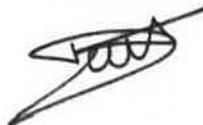
Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 4

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 11 avril 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet



median

The Imaging Phenomics
Company™

**Comptes Annuels
et
Annexe
31 Décembre 2018**

Median Technologies SA

Comptes Annuels 31 Décembre 2018

BILAN ACTIF - 31 DECEMBRE 2018

BILAN ACTIF	Notes	31/12/2018			31/12/2017
		Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					-
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	2	1 154 229	1 061 474	92 756	173 378
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2	-	-	-	62 459
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles		1 154 229	1 061 474	92 756	235 837
Terrains		-	-	-	-
Constructions	3	93 974	66 908	27 066	34 087
Inst. techniques, matériel, outillage industriels		-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	3	1 343 585	888 183	455 402	392 601
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles		1 437 560	955 091	482 468	426 688
Participations évaluées par équivalence		-	-	-	-
Autres participations	4	92 963	9 546	83 417	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés	4	156 734	-	156 734	223 503
Prêts	4	111 731	-	111 730	86 407
Autres immobilisations financières	4	158 402	77 320	81 082	239 801
Total Immobilisations financières		519 830	86 866	432 963	549 712
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		3 111 619	2 103 431	1 008 187	1 212 237
Matières premières, approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production de biens		-	-	-	-
En-cours de production de services		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-
Total Stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		30 000	-	30 000	68 825
Créances clients et comptes rattachés	5	2 334 879	268 276	2 066 602	1 943 990
Autres créances	5	6 468 993	4 397 692	2 071 302	2 307 551
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Total Créances		8 803 872	4 665 968	4 137 904	4 251 542
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités	6	12 481 232	-	12 481 232	27 858 614
Total Divers		12 481 232	-	12 481 232	27 858 614
Charges constatées d'avance	7	436 541	-	436 541	545 228
Total comptes de régularisation		436 541	-	436 541	545 228
TOTAL ACTIF CIRCULANT		21 751 645	4 665 968	17 085 677	32 724 209
Frais d'émission d'emprunts à étaler		-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
Ecart de conversion actif	7	4 563	-	4 563	24 135
TOTAL GENERAL		24 867 826	6 769 399	18 098 427	33 960 581

BILAN PASSIF - 31 DECEMBRE 2018

BILAN PASSIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital Social ou individuel (dont versé : 606 371)		606 371	598 745
Primes d'émission, de fusion d'apport		53 326 287	53 144 587
Réserve légale		-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	8 126
Report à nouveau		(28 171 826)	(13 082 990)
Résultat de la période (Bénéfice ou (Perte))	21	(16 063 457)	(15 088 837)
Situation nette avant répartition		9 697 375	25 579 632
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		9 697 375	25 579 632
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		135 351	66 677
Provisions pour charges		452 834	629 989
TOTAL PROVISIONS	20	588 184	696 666
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	3 353	3 753
Emprunts et dettes financières divers	11	6	6
Total Dettes financières		3 359	3 759
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	4 634 377	3 505 572
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	924 621	1 535 071
Dettes fiscales et sociales	12	1 911 088	2 282 181
Total Dettes d'exploitation		2 835 709	3 817 252
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12	103 014	104 674
Autres dettes	12	187 472	189 059
Total Dettes diverses		290 486	293 733
Produits constatés d'avance	13	29 808	56 101
Total Comptes de régularisation		29 808	56 101
TOTAL DETTES		7 793 739	7 676 417
Ecarts de conversion passif	13	19 128	7 866
TOTAL GENERAL		18 098 427	33 960 581

COMPTE DE RESULTAT - 31 DECEMBRE 2018

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Ventes de marchandises		1 200	700
Production vendue de biens		6 875	6 875
Production vendue de services		6 332 247	7 678 451
Chiffres d'affaires nets	14	6 340 322	7 686 026
	<i>France</i>	<i>517 539</i>	<i>184 462</i>
	<i>Export</i>	<i>5 822 783</i>	<i>7 501 564</i>
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	15	297 688	258 597
Autres produits	15	187 434	6 666
Produits d'exploitation		6 825 445	7 951 289
Achats de marchandises		9 422	29 882
Variation de stock (marchandises)		-	10 375
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		-	-
Autres achats et charges externes	16	12 842 019	13 931 922
Impôts, taxes et versements assimilés		270 732	258 884
Salaires et traitements		6 405 063	6 469 077
Charges sociales		2 908 512	3 005 724
Dotations d'exploitation			
- Sur immobilisations : dotation aux amortissements		330 266	272 036
- Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		-	-
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		268 276	-
- Dotations aux provisions		21 040	-
Autres charges		585 810	269 842
Charges d'exploitation		23 641 139	24 247 743
RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 815 694)	(16 296 454)
Opérations en commun			
- Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
- Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Produits financiers de participations		141	58
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		55 600	61 928
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		58 810	110 526
Différences positives de change		72 975	78 911
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des Produits financiers		187 526	251 423
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		135 708	74 676
Intérêts et charges assimilés		88	-
Différences négatives de change		5 802	290 159
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total des Charges financières		141 598	364 835
Résultat financier	14	45 928	(113 412)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31-12-2018	31/12/2017
		(12 mois)	(12 mois)
Résultat courant avant impôts		(16 769 767)	(16 409 866)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	7 018
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	31 756
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		-	-
Total des Produits exceptionnels		-	38 774
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		487 733	702
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		309 679	14 803
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		88 247	42 541
Total des Charges exceptionnelles		885 659	58 046
Résultat exceptionnel	19	(885 659)	(19 273)
Participation des salariés aux résultats		-	-
Impôt sur les bénéfices	20	(1 591 969)	(1 340 302)
RESULTAT NET	21	(16 063 457)	(15 088 837)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques pharma</i>		6 167 166	7 611 517
<i>Chiffre d'affaires IBiopsy</i>		63 211	-
<i>Chiffre d'affaires radio et tests compagnons</i>		109 945	74 510

Annexe aux Comptes Annuels

31 Décembre 2018

SOMMAIRE

Bilan Passif - 31 Décembre 2018	- 4 -
Compte de Résultat - 31 Décembre 2018	- 5 -
Annexe aux Comptes Annuels – 31 Décembre 2018	- 9 -
A. Présentation Générale.....	- 9 -
B. Histoire de la société en date	- 12 -
C. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse	- 13 -
D. Actionnariat au 31 Décembre 2018.....	- 14 -
E. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions	- 14 -
F. Faits Majeurs de l'exercice	- 16 -
G. Faits postérieurs à la date d'établissement des comptes annuels.....	- 17 -
H. Notes relatives aux comptes Annuels	- 18 -
NOTE 1 Principes, règles et méthodes comptables.....	- 18 -
NOTE 2 Immobilisations incorporelles	- 20 -
NOTE 3 Immobilisations corporelles	- 20 -
NOTE 4 Immobilisations financières.....	- 21 -
NOTE 5 Créances clients et autres créances	- 22 -
NOTE 6 Trésorerie	- 23 -
NOTE 7 Divers actifs	- 23 -
NOTE 8 Capitaux propres	- 24 -
NOTE 9 Autres fonds propres.....	- 25 -
NOTE 10 Provisions	- 25 -
NOTE 11 Dettes financières	- 27 -
NOTE 12 Autres dettes.....	- 27 -
NOTE 13 Passifs Divers.....	- 28 -
NOTE 14 Chiffre d'affaires	- 29 -
NOTE 15 Autres produits, reprises de provisions et transferts de charges	- 29 -
NOTE 16 Autres achats et charges externes	- 29 -

NOTE 17	Dépenses de Recherche & Développement.....	- 29 -
NOTE 18	Résultat financier	- 30 -
NOTE 19	Résultat exceptionnel	- 30 -
NOTE 20	Impôt sur les bénéfices	- 30 -
NOTE 21	Résultat net.....	- 30 -
NOTE 22	Effectif moyen	- 31 -
NOTE 23	Comptes Consolidés.....	- 31 -
NOTE 24	Organes d'administration et de direction.....	- 31 -
NOTE 25	Engagements.....	- 31 -

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS – 31 DECEMBRE 2018

A. Présentation Générale

Notre mission, notre vision

Median Technologies est spécialisée dans le domaine de l'analyse de l'image médicale.

Notre vision est de contribuer à l'émergence d'une médecine prédictive et personnalisée à travers le développement et la mise sur le marché de produits logiciels et de plateformes innovants pour l'analyse des images médicales. Les images médicales sont en effet clés pour évaluer comment un patient répond à un traitement en cours. Aujourd'hui, grâce à l'émergence des technologies d'Intelligence Artificielle et du Big Data, les images médicales permettent de mieux connaître et diagnostiquer les maladies, d'optimiser les traitements et au final, de délivrer le bon traitement au bon patient et au bon moment, ce qui est l'objet même de la médecine personnalisée. En oncologie (cancérologie) qui est l'aire thérapeutique sur laquelle se positionne Median, l'imagerie est très importante et est présente dans le tout continuum de santé qui va de l'innovation thérapeutique et le développement de nouveaux médicaments à la prise en charge des patients en routine clinique. De ce fait, le positionnement de notre société adresse l'intégralité de ce continuum et s'étend des essais cliniques aux soins aux patients.

La finalité des travaux réalisés par les équipes de Median Technologies est de contribuer à la guérison des patients atteints de cancers et à l'amélioration de leur qualité de vie. Notre forte expertise scientifique, notre base de technologies constamment enrichie et améliorée depuis la création de la Société, permettent d'extraire les informations cliniques les plus pertinentes des images médicales et ainsi

d'accompagner les révolutions en cours dans les domaines de l'innovation thérapeutique et de la pratique clinique.

De ce fait, Median est aujourd'hui au cœur de l'analyse et la gestion des images médicales pour le développement de nouveaux médicaments dans les essais cliniques, le support au diagnostic et les soins aux patients.

Notre Société a été créée en 2002 sur la technopole de Sophia Antipolis dans les Alpes Maritimes où nous avons toujours notre siège social. Le site de Sophia Antipolis regroupe aujourd'hui la grande majorité de nos équipes, dont l'intégralité des équipes de Recherche et Développement. De plus, notre Société possède une filiale aux Etats-Unis, une seconde à Hong Kong ainsi qu'une autre à Shanghai sous la forme de WFOE (« Wholly Foreign Owned Enterprise »).

Une équipe pluridisciplinaire

Nos équipes possèdent des compétences dans les domaines du traitement d'images, des technologies de l'intelligence artificielle, du machine learning, de la science des données, de la cybersécurité, du cloud computing et des biostatistiques. Elles sont également spécialisées dans la définition, le développement et la mise sur le marché de produits logiciels pour le médical dans le respect des diverses réglementations ainsi que dans la conduite de projets et l'exécution de services en imagerie pour les essais cliniques des sociétés biopharmaceutiques dans le respect de la régulation propre à ce secteur.

En tant qu'individus et en tant qu'équipe, nous sommes animés par une culture d'entreprise

forte et par quatre valeurs essentielles : donner du sens à l'innovation, mettre la qualité au cœur de notre savoir-faire et de notre savoir-être, aider nos clients à atteindre leurs objectifs et prendre en compte le patient avant tout. Les équipes de Median sont sensibles à la responsabilité sociétale inhérente aux industries du domaine de la santé, et c'est une réelle motivation pour continuer à repousser les limites des technologies d'imagerie uniques et spécifiques que nous développons.

Des collaborations et des partenariats structurants

Positionné depuis 16 ans dans le monde de l'imagerie médicale, nous en connaissons les acteurs, qu'ils soient industriels, scientifiques ou cliniques ainsi que les leaders d'opinion.

Depuis la création de Median, nous avons construit notre expertise en imagerie à travers un programme de recherche interne et également grâce à des collaborations avec des instituts scientifiques internationaux spécialisés dans le traitement d'images et la physique médicale. Certaines de ces collaborations ont été initiées au tout début de la société, notamment des collaborations avec des laboratoires de recherche, leaders au niveau international comme l'Inria en France (institut national de recherche dédié aux sciences du numérique), l'Université de Chicago et l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne) en Suisse. Certaines de ces collaborations se poursuivent aujourd'hui et sont déterminantes dans l'établissement de la feuille de route de l'innovation chez Median.

Plus récemment, nous avons signé des accords de collaboration avec des instituts de santé reconnus afin de soutenir nos travaux scientifiques sur l'utilisation des technologies avancées en Intelligence Artificielle pour l'imagerie médicale (contexte de la plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®). La plupart de ces collaborations ont été signées en 2017 et au

premier semestre 2018 (Memorial Sloan Kettering Cancer Center (MSKCC), NYC, USA et CHU de Nice, France). Fin 2018, notre principal programme de développement iBiopsy® concerne le cancer du foie (CHC, Carcinome hépatocellulaire). Courant 2017 et 2018, d'autres programmes sur le cancer de la prostate, le cancer du poumon et la stéatohépatite non alcoolique (NASH) ont fait l'objet de présentations dans des conférences scientifiques et médicales majeures.

D'un point de vue technologique, nous avons depuis 2016 une collaboration avec Microsoft concernant notre plateforme iBiopsy® basée sur le cloud.

Adresser toute la chaîne de valeurs de l'imagerie médicale

Jusqu'en 2011, Median s'est positionnée uniquement sur le marché des soins aux patients, avec son portefeuille d'applications LMS (Lesion Management Solution) pour la routine radiologique en imagerie oncologique.

En 2011, nous avons étendu nos solutions et services à la gestion des images médicales pour les essais cliniques en oncologie, en ciblant, grâce à notre offre iSee®, les sociétés biopharmaceutiques impliquées dans les essais cliniques de phase I à III en oncologie.

Que ce soit sur le marché des soins aux patients, ou sur celui des essais cliniques, nous nous sommes développés grâce à une stratégie de vente qui mixte le modèle direct et le modèle indirect et nous nous sommes appuyés sur une approche partenariale et collaborative pour nous développer commercialement.

Ainsi Median s'est associé avec des OEM (Original Equipment Manufacturers) et des fabricants de PACS (Picture Archiving and Communication Systems) sur le marché des soins aux patients et avec des CROs mondiales (Contract Research Organizations) sur le marché des essais cliniques avec entre autres IQVIA (précédemment Quintiles), et plus récemment

Syneos (né de la fusion entre inVentiv Health et Inc Research).

Aujourd'hui le chiffre d'affaires généré par la société est lié uniquement à notre activité de CRO d'imagerie pour les essais cliniques en oncologie.

En 2016, Median a initié le développement d'une plateforme disruptive d'imagerie basée sur l'extraction des phénotypes contenus dans les images médicales. Les phénotypes d'imagerie permettent d'identifier les signatures des maladies, leurs empreintes digitales en quelque sorte. Cette plateforme d'imagerie de nouvelle génération nommée iBiopsy® (acronyme pour Imaging BIOMarker Phenotyping System) capitalise sur les technologies les plus innovantes de l'Intelligence Artificielle et du Machine Learning. iBiopsy® allie les technologies les plus avancées de la compréhension des images médicales et de l'apprentissage automatique pour extraire des signatures visuelles puissantes, constituant les fondements d'un phénotypage spécifique des cancers et des environnements tumoraux. Ces phénotypes obtenus de manière non invasive à partir d'images de modalités diverses (Scanner, IRM...), permettent dans la pratique médicale d'éclairer les décisions cliniques pour le diagnostic et la sélection de stratégies thérapeutiques adaptées aux patients. Cette approche constitue également un outil central pour l'innovation thérapeutique et le développement de nouveaux médicaments plus ciblés dans le contexte des essais cliniques des sociétés biopharmaceutiques. iBiopsy® est une plateforme d'innovation favorisant la médecine prédictive et personnalisée, s'inscrivant dans l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des patients tout en permettant des économies d'échelle.

Depuis 2017, l'effort de recherche et développement relatif à iBiopsy® a été croissant.

En 2018, dans un contexte mondial où l'utilisation de l'Intelligence Artificielle, du Cloud Computing et du Big Data dans le domaine de la

santé et plus particulièrement dans celui de l'imagerie médicale, devient prépondérante et pour ainsi dire incontournable, Median cristallise et structure très clairement sa stratégie de croissance autour de iBiopsy®.

Vie financière

Depuis 2011, Median est cotée sur le marché Euronext Growth (préalablement Alternext Paris), ISIN FR0011049824, Mnemo ALMDT. Les données boursières ainsi que la répartition du capital au 31 Décembre 2018 sont données en page 14 du présent rapport.

En 2018, notre société a reçu des récompenses financières, dont le prix Forbes 2018 Futur 40 ainsi qu'une récompense spécifique décernée par Forbes France dans la catégorie « Santé – Sciences de la Vie ». Median est également présente dans le classement Deloitte Technology Fast 500™ EMEA pour 2017 et dans le classement 2018 FT 1000 du Financial Times qui recense les 1000 sociétés européennes à plus forte croissance.

Median a par ailleurs été labellisée Pass French Tech Promotion 2018 et est membre du Réseau BPI France Excellence.

B. Histoire de la société en date

2002 - Median Technologies est créée à Sophia Antipolis, France. Jusqu'en 2007, Median enrichit sa technologie, notamment en collaborant avec des instituts technologiques en imagerie médicale.

2007 - L'ensemble des développements réalisés par la société est intégré dans un portefeuille d'applications cliniques LMS - Lesion Management Solutions. Les applications sont commercialisées en Europe, puis aux US, après l'obtention des autorisations de la FDA (510 K).

2011 - Est une année charnière pour Median Technologies. La société déploie un nouvel ensemble de services spécifiquement adaptés pour la gestion des images lors d'essais cliniques en oncologie et basé sur le cœur technologique des applications LMS.

2016 - Voit le démarrage de l'activité de R&D autour de l'utilisation de l'imagerie phénomique, du Big Data et des technologies de l'intelligence artificielle. Le projet est baptisé iBiopsy® et fait l'objet d'une collaboration avec Microsoft France pour la partie cloud.

Le rebranding de la société effectué au cours de 2016, met en avant l'importance de l'imagerie phénomique dans le positionnement de Median Technologies sur ses marchés. Outre le changement de logo et la refonte totale de ses outils de communication, Median Technologies choisit comme tagline « The Imaging Phenomics Company® ».

2016 voit la structuration de la filiale américaine de Median, Median Technologies Inc. et des recrutements dans le comité exécutif de la société.

2017 – Median se déploie à travers ses filiales aux US et en Asie (Hong Kong) et poursuit le renforcement de son équipe exécutive.

Afin de répondre aux enjeux de la médecine prédictive et personnalisée, la société renforce ses efforts de R&D concernant le développement technologique (IA) et la validation scientifique et clinique de sa plateforme de recherche iBiopsy®. Median concrétise ses premières collaborations cliniques.

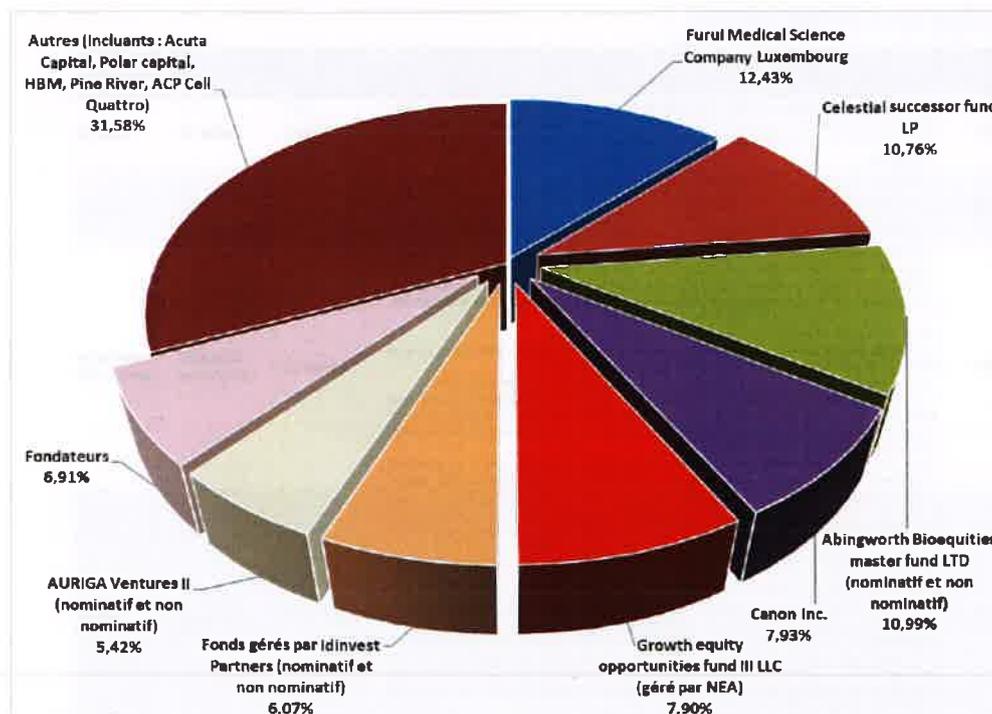
iBiopsy® servira à la fois le marché pharmaceutique et le marché du soin au patient.

2018 - Median Technologies a poursuivi son déploiement sur la Chine avec la création de sa nouvelle filiale à Shanghai et le renforcement de son positionnement pour ses activités de CRO d'imagerie pour les essais cliniques en oncologie. Après une restructuration de la société qui a concerné les équipes de la filiale américaine et également de la société française avec des réductions d'effectifs, Median a réorganisé ses activités autour de deux business units : iCRO pour les services d'imagerie dans les essais cliniques qui est une activité commerciale mature et iBiopsy®, plateforme autour de laquelle Median concentre ses activités scientifiques et de développement logiciel qui est le socle de l'innovation de la Société et pressenti comme son principal vecteur de croissance pour les années futures.

C. Historique des levées de fonds depuis l'introduction en Bourse

Date	Historique	Nombre d'actions	Capital Social (En €)	Levée de fonds (en €)
	Capital social avant la cotation	4 349 482	217 474,10 €	
Année 2011	- Augmentation de capital en numéraire (Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8,05 € par action); - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Prise de participation dans la société par Canon Inc (15%); - Emission d'1 action de préférence de catégorie B. - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE;	1 468 336	73 416,80 €	12 012 675,05 €
Année 2012	- Deux fonds Communs de Placement pour l'Innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit des actions nouvelles.	84 500	4 225,00 €	821 200,00 €
Année 2013	- Six Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ont souscrit au total 132.132 actions nouvelles au prix de 10,60 € par action.	132 132	5 606,60 €	1 400 599,20 €
Année 2014	- Augmentation de capital en numéraire et conversion de deux comptes courants, par émission de 2.222.222 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 9 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE.	2 226 642	111 832,10 €	20 018 562,00 €
Année 2015	- Augmentation de capital par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 19 800 000 euros, à 1.650.000 actions pour un prix de souscription de 12€ chacune, dont 11,95€ de prime d'émission en date du 15 Juillet 2015; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 754 325	87 716,25 €	20 667 943,50 €
Année 2016	- Augmentation de capital en numéraire, par émission de 1.507.692 actions à bons de souscription d'actions, au prix de 13 € par action, dont 0,05 € de nominal et 12,95 € de prime d'émission; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de BSPCE; - Emission d'actions suite à l'exercice de BSA.	1 635 363	81 768,15 €	20 629 364,30 €
Janv-2017	La Société a émis 24.609 actions nouvelles, suite à l'exercice de 24.609 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.	24 609	1 230,45 €	159 958,50 €
avr-2017	Le conseil d'Administration du 05 Avril 2017 a constaté l'émission de 500 actions nouvelles, suite à l'exercice de 2.500 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	500	25,80 €	1 250,00 €
juin-2017	Le conseil d'Administration du 26 Juin 2017 a constaté l'émission de 6000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 30.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	6 000	300,00 €	39 000,00 €
juin-2017	La Société a émis 6.180 actions de préférence de catégorie E suite à l'exercice de 30.900 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 4,20 € par action dont 0,05 € de nominal et 4,15 € de prime d'émission. Conseil d'administration du 26 Juin 2017.	6 180	300,00 €	25 956,00 €
oct-2017	Le conseil d'Administration du 05 Octobre 2017 a constaté l'émission de 2.200 actions nouvelles, suite à l'exercice de 11.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	2 200	110,00 €	14 300,00 €
oct-2017	Le conseil d'Administration du 05 Octobre 2017 a constaté l'émission de 162.523 actions nouvelles, suite à l'exercice de 162.523 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale.	162 523	8 126,15 €	- €
déc-2017	Le conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté l'émission de 11.000 actions nouvelles, suite à l'exercice de 55.000 BSPCE. Ces actions ont été émises au prix de 6,5 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.	11 000	550,00 €	71 500,00 €
déc-2017	La Société a émis 111.111 actions nouvelles, suite à l'exercice de 222.222 BSA. Ces actions ont été émises au prix de 9,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 8,95 € de prime d'émission. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.	111 111	9 555,55 €	999 999,00 €
oct-2018	Le conseil d'Administration du 09 Octobre 2018 a constaté l'émission de 152.522 actions nouvelles, suite à l'exercice de 152.522 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale.	152 522	7 626,10 €	- €
	Capital social au 31 Décembre 2018	12 127 425	606 371,25 €	

D. Actionnariat au 31 Décembre 2018



E. Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

1. Tableau synthétique

Date de l'Assemblée Générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31 décembre 2017	Nombre de titres attribués en 2018	Nombre de titres annulés / non souscrits sur l'année 2018	Nombre de titres exercés en 2018	Nombre de titres valides et non exercés au 31/12/2018	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
10/03/2009	186 256	20/05/2010	170 000	09/01/2019	30 000	-	-	-	30 000	6 000	6,50	300,00
07/12/2009	1 061 309	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	402 582	-	-	-	402 582	80 516	4,20	4 025,80
01/04/2011	100 000	01/04/2011	99 950	31/03/2021	46 450	-	-	-	46 450	9 290	6,50	464,50
BSPCE	1 347 565		1 331 259		479 032				479 032	95 806		4 790,30
01/04/2011	100 000	01/04/2011	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		15/12/2011	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		05/07/2012	34 000	04/07/2019	14 000	-	1 000	-	11 000	11 000	10,00	550,00
09/04/2012	200 000	09/07/2012	5 970	04/07/2019	3 970				3 970	3 970	10,00	198,50
		03/10/2013	10 000	02/10/2020	10 000	-	-	-	10 000	10 000	10,00	500,00
22/06/2017	300 000	26/06/2017	22 500	25/06/2024	22 500				22 500		13,00	
		13/12/2017	34 500	12/12/2024	34 500	-	-	-	34 500	34 500	11,00	-
Stock Options	600 000		171 970		84 970		60 000		24 970	24 970		1 248,50
10/03/2009	24 609	10/03/2009	24 609	10/03/2019	-	-	-	-	-	-	6,50	-
06/06/2013	60 000	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	-	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000,00
06/06/2013	20 000	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	-	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000,00
29/08/2014	2 222 222	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	1 888 890				1 888 890	944 445	9,00	47 222,25
28/05/2018	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025		120 000			120 000	120 000	9,50	6 000,00
BSA	2 456 831		2 446 831		1 968 890	120 000			2 088 890	1 144 445		57 222,25
16/06/2016	162 523	22/07/2016	162 523	N/A	-	-	-	-	-	-	-	-
16/06/2016	162 522	22/07/2016	162 522	N/A	152 522	-	-	152 522	-	-	-	-
16/06/2016	186 873	06/10/2016	186 873	N/A	186 873	-	186 873	-	-	-	-	-
16/06/2016	186 872	06/10/2016	186 872	N/A	186 872	-	186 872	-	-	-	-	-
Actions gratuites	688 790		688 790		526 267		373 745	152 522				
Total	5 103 186		4 648 850		3 059 159	120 000		493 745	152 522	2 582 892	1 265 221	63 261,05

N/A : Non applicable

2. Historique des BSA et des AGA

Les Attributions d'actions gratuites

AGA	Historique	Date Attribution	Date Acquisition	Date de conservation
" AGA-2016A "	Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 162.523 actions gratuites (les « AGA 2016 A ») : la période d'acquisition sera d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition.	juillet-16	juillet-17	juillet-18
" AGA-2016B "	Le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016 a décidé l'attribution de 162.522 actions gratuites (les « AGA 2016 B ») : la période d'acquisition sera d'une durée de deux ans à compter de la date d'attribution des actions gratuites et la durée de conservation sera d'un an à compter du terme de la période d'acquisition. 10 000 actions gratuites ont été annulées sur le 1er semestre 2017.	juillet-16	juillet-18	juillet-19
" AGA-2016C "	Le Conseil d'Administration du 06 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 ont décidé l'attribution de 186.873 actions gratuites (les AGA 2016 C) : L'acquisition des AGA 2016 C est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») : (I) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de un (1) an à compter de la date d'attribution, et (II) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies : (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 : les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 C. Période de conservation modulable : Au terme de la période d'acquisition et si les conditions d'acquisition visées ci-dessus ont été remplies, le Bénéficiaire est propriétaire des AGA 2016 C.	octobre-16	Conditions cumulatives	Modulable selon le Plan
" AGA-2016D "	Le Conseil d'Administration du 08 Octobre 2016, ainsi que celui du 04 novembre 2016 ont décidé l'attribution de 186.872 actions gratuites (les AGA 2016 D) : Période d'acquisition : L'acquisition des AGA 2016 D est définitive si les conditions suivantes sont remplies cumulativement (les « Conditions Cumulatives ») : (I) A l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux (2) ans à compter de la date d'attribution, et (II) Si les conditions d'acquisition ci-dessous sont remplies : (a) si le Bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de la filiale US, selon le cas, jusqu'au dernier jour de la période d'acquisition, et (b) la survenance d'au moins l'un des trois événements ci-dessous avant le 31 décembre 2026 : les actions de la Société ont fait l'objet d'une introduction sur un marché réglementé aux Etats-Unis et/ou en France, ou une offre d'acquisition ferme et irrévocable portant sur au moins 51% du capital de la Société est présentée, ou le Bénéficiaire reçoit une offre ferme et irrévocable portant sur 100% des titres qu'il détient, y compris les AGA 2016 D. Il n'y a pas de période de conservation pour les AGA 2016 D.	octobre-16	Conditions cumulatives	aucune

L'ensemble des AGA-2016C et AGA-2016D ont été annulées sur l'exercice 2018.

Les bons de souscription d'actions

BSA	Historique	Date de souscription	Date expiration
"BSA A-2009"	La Société NVF Equity Limited a souscrit un bon de souscription d'actions, pour un montant de 16 K€, libéré en totalité par compensation de créance en 2009. Ce BSA est exerçable à tout moment à compter de la réalisation de l'émission pendant une période de 10 ans expirant le 10 mars 2019. Ce BSA donne droit à acquérir 24.609 actions ordinaires au prix d'exercice de 6,50 €.	mars-09	Exercé en 2017
"BSA-2013"	L'Assemblée Générale du 6 juin 2013 a décidé l'émission de 80.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA- 2013). Chaque BSA-2013 a été souscrit au prix de 0,80 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés sur le deuxième semestre 2013. Le prix unitaire d'exercice des BSA-2013 correspond à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale du 6 juin 2013, soit 8,04 euros/actions. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2020.	juin-13	décembre-20
"BSA-2014"	L'assemblée générale du 29 septembre 2014 a décidé que l'émission de 2.222.222 BSA donnera lieu à une augmentation de capital d'un montant maximum, de 56 K€ par l'émission de 1.111.111 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 0,05 € chacune à raison de l'exercice de deux BSA pour une action nouvelle. Le prix d'exercice par action est de 9 € prime d'émission comprise. En juillet 2015, 111.110 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 55.555 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 2 777,75 €. En novembre 2017, 222.222 BSA ont été exercés et ont donné lieu à la souscription de 111.111 actions ordinaires. Le conseil d'administration en date du 13 décembre 2017 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 5 555,55 €. Il reste 1.888.890 BSA exerçables jusqu'en septembre 2021.	septembre-14	septembre-21
"BSA-2018"	L'Assemblée Générale du 28 Mai 2018 a décidé l'émission de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2018). 120.000 BSA-2018 ont été souscrits au prix de 1,51 euros. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de juin 2018. Le prix unitaire d'exercice des BSA 2018 correspond à 110% de la moyenne des 20 jours de bourse qui précèdent la date d'émission des BSA, soit 9,5€ par action. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30/05/2025.	mai-18	mai-25

F. Faits Majeurs de l'exercice

D'une part, en 2018, les revenus de la société ont été générés par la business unit iCRO.

Le chiffre d'affaires a été de 6,3 M€ en 2018 (en repli de 17,5% par rapport à 2017).

Median a décidé de concentrer la majorité de ses activités iCRO sur le marché chinois, un marché en pleine expansion et a arrêté certaines activités non rentables. Pour atteindre ses objectifs, Median Technologies a procédé à une très importante restructuration de sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats-Unis. Plusieurs départs sont intervenus sur la période dont notamment celui de Jeanne Hecht, Chief Operating Officer du Groupe.

La restructuration s'est poursuivie tout au long de l'année avec également la mise en place d'un licenciement pour motif économique collectif, au sein de la société, après consultation auprès des représentants du personnel. Cette réorganisation a vu la suppression de 8 postes à défaut de reclassement interne.

Le groupe a également décidé de redévelopper ses outils de production directement en interne et pour cela a rompu certains contrats majeurs signés les années précédentes.

L'objectif final de cette restructuration étant de permettre une réduction considérable des coûts, une amélioration des marges et un recentrage en interne de toutes les activités du Groupe vers un marché plus en adéquation avec le potentiel de la société et du Groupe.

Median vise une rentabilité dès 2019 pour l'ensemble de cette activité.

En cette fin d'année 2018, l'activité iCRO est désormais non seulement stable mais devrait connaître une forte croissance grâce à la conversion de son carnet de commandes en augmentation et à son positionnement sur le marché chinois.

Au 31 Décembre 2018, le carnet de commandes de la société s'élevait à 23,7 M€, en progression de 10,8% par rapport au 30 Juin 2018. Au cours du second semestre 2018, Median a contracté avec un bon nombre de compagnies pharmaceutiques chinoises de premier ordre, notamment des contrats majeurs pour des essais cliniques de phase III. Plus de 75% de la prise de commandes brute 2018 ont été réalisés en Chine.

L'investisseur chinois stratégique de Median, Furui Medical Science Company a été un acteur clé pour soutenir la croissance de la société sur le marché chinois. Median a eu une forte pénétration du marché en démontrant la grande qualité de ses services clients. Fin 2018, 39,6 % du carnet de commandes concernaient des projets chinois contre 5,4% en 2017.

La société a procédé à la création de sa filiale, Median Medical Technology (Shanghai) CO., Ltd sur l'exercice 2018. L'activité de la société devrait débuter dès le 2nd trimestre de l'année 2019, afin de répondre plus efficacement à la demande de ses nouveaux clients. Le développement entend se faire de manière soutenue du fait d'un marché chinois qui connaît actuellement une croissance extrêmement forte liée au fait que les sociétés pharmaceutiques chinoises ont pu lever des fonds importants pour les essais cliniques grâce à des introductions en bourse réussies.

Median entend devenir un acteur majeur en Chine car il n'y a pas de partenariats déjà établis avec des iCRO locaux ou internationaux compétiteurs. La société s'attend donc à une poursuite de la croissance sur les prochaines années, et à générer du chiffre d'affaires récurrent via ses clients existants.

D'autre part Median Technologies a redéployé l'intégralité de ses activités scientifiques et de développement dans sa business unit iBiopsy.

Cette activité représentait au 31 Décembre 2018, plus de 40% des effectifs totaux de la société.

Au cours de l'année 2018, Median a concentré ses activités autour de sa plateforme d'imagerie médicale de nouvelle génération iBiopsy®, basée sur des technologies de pointe en traitement d'image, cloud computing et intelligence artificielle. iBiopsy® a pour finalité d'améliorer le diagnostic des patients, la personnalisation des traitements actuels et d'accélérer le développement des thérapies de nouvelle génération. Avec l'accroissement sans précédent des volumes de données de santé, les fonctionnalités d'iBiopsy® (traitement de l'image, analyse de données et apprentissage automatique) permettront aux prestataires de soins de santé d'extraire à partir de données multiomiques, des informations visant à réduire les coûts des soins, à développer la médecine personnalisée et la médecine prédictive.

La restructuration stratégique en deux business units et la concentration sur des marchés rentables à forte croissance ont permis une réduction notable des sorties de cash sur le second semestre 2018 (5,8 M€ pour le second semestre contre 9,8 M€ au premier semestre 2018). En excluant les charges exceptionnelles liées à l'ensemble des changements organisationnels de la société, les sorties de cash auraient été encore davantage diminuées.

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA 2018** »). Les conditions et modalités de l'émission qui ont été adoptées par le conseil d'administration en date du 30 mai 2018 sont présentées en page 24 de ce rapport.

G. Faits postérieurs à la date d'établissement des comptes annuels

Sur ce début d'année 2019, la société a vu l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa comme Directrice Scientifique et de l'Innovation (Chief Science and Innovation Officer). Nozha Boujemaa supervisera la vision scientifique de Median ainsi que l'ensemble des stratégies d'innovation et de développement pour la plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®. La politique partenariale de Median avec les acteurs et représentants des milieux académique et industriel pour iBiopsy® sera également sous sa responsabilité. Celle-ci a également pris en charge sa nouvelle mission en tant que membre de l'exécutif et sous la responsabilité directe de Fredrik BRAG, CEO et chairman.

H. Notes relatives aux comptes Annuels

Median Technologies est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 1800, route des crêtes à Valbonne et est cotée à la Bourse de Paris sur Alternext.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'élève à 18 098 427 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 16 063 457 €. L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 Décembre 2018 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, et du plan comptable général (règlements ANC n° 2014-03 et n°2016-07 relatifs au PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Continuité d'exploitation :

Compte tenu d'une trésorerie disponible s'élevant à 12,5 M€ au 31 décembre 2018 et de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche pour 1,6 M€ sur l'année 2019, la société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture. La société négocie actuellement la mise en place de moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois et, en particulier, pour financer la poursuite de l'effort de recherche et développement au sein de la business unit iBiopsy. La société est confiante sur la possibilité d'obtention de ces financements.

Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes annuels au 31 décembre 2018 selon le principe de continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois.

1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de développement

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Amortissements

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

3 – STOCKS

Les stocks de matériel informatique sont évalués au coût d'achat HT. Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais de port sur achat.

4 – CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5 – CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES ETRANGERES

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- ✓ Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France) ;
- ✓ Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- ✓ Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

Le règlement ANC n° 2015-05, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, préconise la comptabilisation des gains et pertes de change sur opérations commerciales en produits et charges d'exploitation alors qu'ils étaient jusqu'à présent classés dans le résultat financier.

A compter du 1er janvier 2018 et afin de se conformer à ce règlement, les gains et pertes de change sur les activités commerciales sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation. Les gains et pertes de change sur opérations à caractère financier restent comptabilisés en résultat financier.

L'application de ce règlement n'a pas d'impact significatif dans les comptes de Median Technologies SA.

6 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

7 – RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services réalisées à destination des sociétés pharmaceutiques, est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des travaux.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS	31/12/17	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31-12-2018
Logiciels R&D	787 527	23 501	-	-	811 027,89
Logiciels hors R&D	284 206	11 805	-	-	296 010
Licences	33 391	-	-	-	33 391
Logiciels Big Data	13 800	-	-	-	13 800
Immobilisations incorporelles en cours	62 459	-	(62 459)	-	-
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	1 181 383	35 306	(62 459)	-	1 154 229

AMORTISSEMENTS	31/12/17	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31-12-2018
Logiciels R&D	(748 061)	(29 743)	-	-	(777 804)
Logiciels hors R&D	(157 668)	(80 969)	-	-	(238 637)
Licences	(26 017)	(5 216)	-	-	(31 233)
Logiciels Big Data	(13 800)	-	-	-	(13 800)
Total	(945 546)	(115 928)	-	-	(1 061 474)

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 92 755 € au 31 Décembre 2018.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations	31/12/2017	Acquisitions	Virements Poste à Poste	Cessions / Sorties	31/12/18
Agencement sur sol d'autrui	93 974	-	-	-	93 974
Installations générales, agencement	44 132	3 291	-	-	47 423
Matériel de transport	13 800	-	-	-	13 800
Matériel informatique R&D	238 447	3 345	33 997	-	275 789
Matériel informatique hors R&D	722 735	232 636	-	13 314	942 056
Mobilier	64 517	-	-	-	64 517
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	1 177 605	239 272	33 997	13 314	1 437 560

Amortissements	31/12/2017	Dotations	Virements Poste à Poste	Reprises	31/12/2018
Agencement sur sol d'autrui	(59 888)	(7 021)	-	-	(66 908)
Installations générales, agencement aménagement	(16 876)	(3 863)	-	-	(20 739)
Matériel de transport	(13 800)	-	-	-	(13 800)
Matériel informatique R&D	(193 179)	(26 585)	-	-	(219 763)
Matériel informatique hors R&D	(427 922)	(162 922)	-	-	(590 844)
Mobilier	(39 252)	(3 784)	-	-	(43 037)
Total	(750 917)	(204 174)	-	-	(955 091)

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 482 469 € au 31 Décembre 2018. Le matériel acheté sur la période concerne essentiellement du matériel informatique mis à disposition des collaborateurs de la société.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1 - IMMOBILISATIONS ET PROVISIONS

Immobilisations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Titres de Participation	92 963	9 546	83 417
Autres titres Immobilisés	156 734	223 503	(66 769)
Prêts	111 731	86 407	25 324
Autres Immobilisations financières	158 402	274 476	(116 074)
Total	519 830	593 933	(74 103)

Provisions	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Titres de Participation	(9 546)	(9 546)	0
Autres titres Immobilisés	(77 320)	(34 674)	(42 646)
Total	(86 866)	(44 221)	(42 645)

Les variations sur la période concernent les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31 Décembre 2018 et sont les suivantes :

- ✓ 49.634 actions propres pour un coût d'achat de 156 734 € (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 décembre 2018 pour 79 415 €. Une provision de 77 320 € a été constatée dans les comptes.
- ✓ Les espèces mobilisées et indisponibles s'élevaient à 93 903 €. Le contrat initial de liquidité s'élevait à la somme de 250 000 €. Il a été procédé à un complément de 150 000 € en décembre 2017.

2 – TITRES DE FILIALES ET PARTICIPATION

Sociétés (filiales +50%)	Devise	% Capital détenu	Capitaux propres au 31/12/2018	Valeur comptable brute des titres détenus	Chiffre d'affaires HT de la période	Résultat net de la période	Dividendes encaissés au cours de la période
MEDIAN Technologies Inc.	Dollars US	100%	5 258 928,69 USD	10 000,00 USD	5 230 243,08 USD	68 878,05 USD	-
MEDIAN Technologies Hk.	Dollars Hong-Kong	100%	-327 636,90 HKD	10 000,00 HKD	0,00 HKD	-159 940,80 HKD	-
Median Medical Technology Shanghai Co., Ltd	Renminbi	100%	100 000,00 USD	100 000,00 USD			-

La société Median Medical Technology Shanghai Co., Ltd a été créée le 14 Mai 2018, afin de permettre le déploiement futur des activités de la société en Chine pour son activité iCro. La société entend prochainement accentuer ses efforts sur cette région du Monde dans laquelle le développement de la société est aujourd'hui primordial.

3 – ENTREPRISES LIEES

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations financières	9 546	-
Provision sur titres de participation	(9 546)	-
Autres créances : Compte courant € - Median Technologies Inc.	3 671 152	-
Autres créances : Compte courant \$ - Median Technologies Inc.	688 566	-
Autres créances : Compte courant Hk - Median Technologies Hong-Kong	37 974	-
Provision sur Compte courant	(4 397 692)	-
Créances fournisseurs	117 107	-
Créances clients	16 202	-

Notons que les comptes courants et les titres de participation des filiales font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%.

NOTE 5 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

1 – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

Etat des créances	31/12/2018	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 333 471	2 333 471	-
Personnel et comptes rattachés	4 400	4 400	-
Organismes sociaux	64 695	64 695	-
Organismes Etat	1 825 272	1 825 272	-
Groupes et Associés	4 397 692	-	4 397 692
Débiteurs divers	177 843	177 843	-
Total Brut	8 803 372	4 405 680	4 397 692
Créances clients et comptes rattachés (Provision)	(268 276)		
Groupes et Associés (Provision)	(4 397 692)		
Total	4 137 404		

2 – LES CREANCES DE L'ETAT

Elles s'élèvent à 1 825 272 € et comprennent notamment :

- ✓ Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2018 d'un montant de 1 591 969 €.
- ✓ Une demande de remboursement de TVA de 70 000 €.

Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.

3 – LES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Clients, facture à établir	63 613	90 344	(26 731)
Organismes sociaux	60 966	105 258	(44 292)
Rabais, remises et ristournes à obtenir	52 570	-	52 570
Intérêts courus	6 502	10 120	(3 618)
Autres	8 071	8 364	(293)
Total	191 722	214 086	(22 365)

NOTE 6 TRESORERIE

Elle concerne six comptes courants bancaires pour un montant de 12 481 232 €. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élevaient à 6 502 €.

Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

Disponibilités	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts courus à recevoir	6 502	10 120	(3 618)
Comptes à terme	-	-	-
Disponibilités	12 474 730	27 848 494	(15 373 764)
Total	12 481 232	27 858 614	(15 377 382)

NOTE 7 DIVERS ACTIFS

Actifs divers	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charges constatées d'avance	436 541	545 228	(108 687)
Total	436 541	545 228	(108 687)

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 436 541 € au 31 Décembre 2018 et concernent principalement des charges d'exploitation.

Le montant au 31 décembre 2017 s'élevait à 545 228 €.

Les écarts de conversion actifs s'élevaient à 4 562 € sur l'exercice et concernent les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES

1 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital de la Société est composé de 12.127.425 actions réparties entre 12.104.224 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale, 23.200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur. Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Capital	598 745	7 626	-	606 371
Primes d'émission, réserves	53 064 591	500	-	53 065 091
BSA 2009	15 996	-	-	15 996
BSA 2013	64 000	-	-	64 000
BSA 2018	-	181 200	-	181 200
Autres réserves	8 126	(8 126)	-	-
Report à nouveau	(13 082 990)	(15 088 837)	-	(28 171 827)
Resultat	(15 088 837)	(16 063 457)	(15 088 837)	(16 063 457)
Total	25 579 632	(30 971 095)	(15 088 837)	9 697 375

2 – LES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Capitaux propres	Décision	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
Position au 31 décembre 2017		11 974 903	598 745	53 064 591
Exercice Actions Gratuites	(CA 09/10/2018)	152 522	7 626	500
Position au 31 décembre 2018		12 127 425	606 371	53 065 091

La Société a émis 152.522 actions nouvelles, suite à l'exercice de 152 522 actions gratuites. Ces actions ont été créées en libérant le nominal de 0,05 € par action par prélèvement sur la réserve spéciale pour un montant de 7.626 €. Le Conseil d'Administration du 09 octobre 2018 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

Nouveaux instruments financiers 2018

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA 2018** »).

Les conditions et modalités de l'émission ayant été adopté par le conseil d'administration en date du 30 mai 2018 sont les suivantes :

- Prix de souscription : 1,51 euros, ce prix ayant été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018.
- Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 130.000 BSA 2018 à émettre a été supprimé au profit de :
 - ✓ Monsieur Oran MUDUROGLU pour 60.000
 - ✓ Monsieur Kapil DHINGRA pour 60.000
 - ✓ Monsieur Rohit LOOMBA pour 10.000

A noter, que seuls Oran MUDUROGLU et Kapil DHINGRA ont finalement souscrit à ces BSA2018.

Les titulaires des BSA 2018 auront la faculté de souscrire à raison d'une action de cinq centimes d'euros (0,05€) chacune de valeur nominale à émettre par la Société, pour un BSA 2018 exercé, au titre d'une augmentation de capital, au prix de souscription de 9,50 euros par action, étant précisé que ce prix a été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018.

- Durée de validité des BSA 2018 est de sept ans soit jusqu'au 30 mai 2025.

NOTE 9 AUTRES FONDS PROPRES

Il n'y a pas d'autres fonds propres au 31 décembre 2018.

NOTE 10 PROVISIONS

1 – LE TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	31/12/2017	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2018
Provision pour risques (a)	42 541	17 225	-	-	59 766
Provision pour perte de change (b)	24 136	4 563	(24 136)	-	4 563
Provision pour charges (c)	431 794	21 040	-	-	452 834
Provision pour impôts (d)	198 195	-	(198 195)	-	-
Autre Provision pour risques (e)	-	71 022	-	-	71 022
Total	696 666	113 849	(222 331)	0	588 184

- a) Une provision pour risque a été constituée sur l'exercice suite à un litige.
- b) Une provision pour perte de change de 4 563 € a été comptabilisée sur les comptes inter-compagnies avec la filiale Median Technologies Inc.
- c) Une dotation de provision des indemnités de départ en retraite a été constatée au 31 décembre 2018.
- d) Une provision pour impôt d'un montant de 198 195 € constituée suite aux attributions d'actions gratuites au bénéfice de salariés de la société. Cette provision relative à la contribution patronale spécifique à payer a été reprise sur l'exercice.
- e) Une provision pour charges relative aux frais accordés aux salariés licenciés pour motif économique dans le cadre de leur reconversion.

2 – PROVISIONS POUR CHARGES : ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Provisions pour engagement de retraite (En milliers d'euros)	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 Décembre 2018	452 834	-	452 834

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indemnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,60%	1,30%
Taux de revalorisation salariale	2,50%	2,50%
Dont Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-Fm 2008-2010	INSEE T68-Fm 2008-2010
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Turnover (taux moyen par tranche d'âge)	Voir Tableau 1	Voir Tableau 1

Indemnités de fin de carrière (tableau 1)	31/12/2018	31/12/2017
Moins de 25 ans	16,00%	16,00%
25-29 ans	9,00%	9,00%
30-34 ans	5,00%	5,00%
35-39 ans	4,00%	4,00%
40-44 ans	3,00%	3,00%
45-49 ans	2,25%	2,25%
50-54 ans	1,00%	1,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 431 794 €.

NOTE 11 DETTES FINANCIERES

Dettes financières	31/12/2017	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2018
Dettes financières	3 759	3 353	(3 753)	3 359
Total	3 759	3 353	(3 753)	3 359

A moins d'un an	3 359
Entre 1 et 5 ans	-
A plus de 5 ans	-

NOTE 12 AUTRES DETTES**1 – ETAT DES DETTES**

Etat des dettes	31/12/2018	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	924 621	924 621	-
Personnel et comptes rattachés	933 552	933 552	-
Organismes sociaux	965 594	965 594	-
Organismes Etat	11 942	11 942	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103 014	103 014	-
Autres dettes	187 472	187 472	-
Total	3 126 195	3 126 195	-

2 – LES CHARGES A PAYER

Charges à payer	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 895	432 844	96 051
Intérêts courus à payer	3 353	3 703	(350)
Dettes Sociales et Organismes sociaux	1 505 538	1 472 214	33 324
Organismes Etat	11 942	15 430	(3 488)
Autres charges à payer	150 000	100 000	50 000
Total	2 199 728	2 024 191	175 537

L'augmentation des dettes sociales et organismes sociaux correspond principalement à l'augmentation des provisions relatives aux bonus et commissions.

Cette augmentation s'explique également par l'augmentation de la provision relative aux congés payés.

3 – LES AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES

Les avances et acomptes reçus sur commande s'élèvent à 4 634 377 € au 31 décembre 2018 et correspondent aux avances versées par les clients à la signature du contrat (« Advance Payment »). Ces avances sont remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation).

Etat des dettes	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 634 377	3 505 572	1 128 805
Total	4 634 377	3 505 572	1 128 805

Au 31 Décembre 2018, un montant de 1 015 406 € concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

NOTE 13 PASSIFS DIVERS

Les produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 29 808 € et correspondent à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31 Décembre 2018.

Passifs divers	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits constatés d'avance	29 808	56 101	(26 293)
Total	29 808	56 101	(26 293)
A moins d'un an	25 538		
Entre 1 et 5 ans	4 270		
A plus de 5 ans	-		

Les écarts de conversion passif

Un écart de conversion passif a été comptabilisé pour un montant de 19 128 €. Il concerne des dettes fournisseurs en monnaie étrangère. Ces dettes en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

NOTE 14 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Prestations de services	6 332 247	7 678 451	(1 346 204)
Ventes de licences	6 875	6 875	0
Ventes de marchandises	1 200	700	500
Total	6 340 322	7 686 026	(1 345 704)

Chiffre d'affaires	31/12/2018	31/12/2017	Variation
CA France	517 539	184 462	333 077
CA USA/CANADA	3 183 712	2 583 154	600 558
CA UK	1 240 192	3 548 896	(2 308 703)
CA Autres exportations	1 398 879	1 369 515	29 365
Total	6 340 322	7 686 026	(1 345 703)

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations.

NOTE 15 AUTRES PRODUITS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ils correspondent essentiellement aux produits d'exploitation suivants :

- ✓ 162 735 € relatifs aux gains de change sur l'exercice ;
- ✓ 65 248 € relatifs à des charges de personnel (avantage en nature, rétrocession de cotisations sociales, refacturation de frais de formation) ;
- ✓ 28 267 € relatifs des refacturations de charges externes à la société Median Technologies Inc. ;
- ✓ 198 195 € correspondant à des reprises de provision.

NOTE 16 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats et charges externes s'élèvent au 31 décembre 2018, à 12 842 019 € contre 13 931 922 € au 31 décembre 2017.

La variation de charges de 1 089 903 € s'explique essentiellement par :

- ✓ La diminution des prestations facturées par la filiale Median Technologies Inc. à hauteur de 1 645 847 € ;
- ✓ La baisse de l'ensemble des honoraires (comptables, juridiques, recrutements) pour près de 341 146 € ;
- ✓ L'augmentation du recours à la sous-traitance sur les projets pharmaceutiques à hauteur de 348 898 € en lien avec le développement de l'activité et également la mise en place d'un CTMS ;
- ✓ L'augmentation de charges relatives aux études et recherches pour 224 509 € ;
- ✓ La hausse du recours à du personnel intérimaire en France et en Asie pour un montant de 210 730 € ;
- ✓ L'augmentation des frais de voyages et déplacements, réceptions, pour environ 102 338 €.

NOTE 17 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'élèvent à 5 306 564€, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 23 641 139 €.

NOTE 18 RESULTAT FINANCIER

Les charges financières de 141 598 € se justifient principalement par :

- ✓ Une provision sur les titres de participation et les comptes courants des filiales d'un montant de 53 825 € ;
- ✓ Une provision relative aux titres d'autocontrôle pour 77 320 € ;
- ✓ Des pertes de change pour un montant de 5 802 €.

Les produits financiers de 187 526 € correspondent principalement à :

- ✓ Des gains de change pour un montant de 72 975€ ;
- ✓ Des intérêts de 33 984 € provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie) ;
- ✓ La Société a conclu une convention de trésorerie « Intercompany Treasury Agreement » avec la Société Median Technologies Inc. prenant effet en date du 1er janvier 2016. Cette avance de trésorerie est rémunérée au taux minimum de 0,5 % et est calculée en tenant compte du taux Euribor 3 mois. Un produit d'un montant de 21 616 € a été constaté dans les comptes de l'exercice.

NOTE 19 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est une perte de 885 659 € et il est constitué principalement :

- ✓ D'une variation positive boni/mali sur le contrat de liquidité à hauteur de 178 715 € ;
- ✓ D'une indemnité versée à un fournisseur pour résiliation du contrat à hauteur de 487 609 € ;
- ✓ Des sommes à verser à Pôle emploi suite à la procédure de licenciements engagée pour 127 814 €.

NOTE 20 IMPOT SUR LES BENEFICES

1 - MONTANT DES CREANCES ET DES DETTES D'IMPOT DIFFERE

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2018 :

- ✓ 96 487 920 €, soit un allègement d'impôt potentiel de 27 016 618 € (au taux de 28%).

2 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2018, s'élève à 1 591 969 €.

3 - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI (CICE)

Le CICE comptabilisé dans les comptes de la Société à la clôture de l'exercice s'élève à 47 003 €.

Au compte de résultat, la Société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales). Cet apport de trésorerie va permettre à la société de reconstituer ses besoins en fonds de roulement.

NOTE 21 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2018, le résultat net est une perte de 16 063 457 €, soit par action un résultat net de -1,33 €.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2018, donneraient droit à 1.265.221 actions (Voir page 14). En cas d'émission de toutes ces actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2018, le résultat net par action serait de -1,20 €.

NOTE 22 EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017	Variation (nb)	Variation (%)
Cadres	78	78	0	0%
Employés	5	6	(1)	-17%
Total	83	84	(1)	-1%

NOTE 23 COMPTES CONSOLIDES

Median Technologies, société mère du groupe, a préparé sur une base volontaire des comptes consolidés annuels conformément aux normes IFRS compte tenu des engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société les 19 août 2014 et 2 juillet 2015.

NOTE 24 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	887 687	725 380	162 307
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	236 250	322 704	(86 454)
Engagements de retraite	-	-	-
Jetons de présence	150 000	100 000	50 000
Total	1 273 937	1 148 084	125 853

NOTE 25 ENGAGEMENTS**LICENCES D'EXPLOITATION LOGICIELS ET BREVETS**

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2018 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2018. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire (provisionné au bilan au 31 décembre 2018).

45 000 \$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 000 \$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 000 \$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2018. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018) - Page 2

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Stock-options attribuées à un administrateur

- **Administrateur concerné : Monsieur Oran Muduroglu**
- **Nature et objet :** Monsieur Muduroglu bénéficie de stock-options lui étant attribuées en vertu d'un contrat conclu avec Median Inc. Ce dernier a le droit d'exercer ses stock-options sous certaines conditions afin d'obtenir des actions de la société Median Inc. Le Conseil d'Administration du 12 novembre 2009 a autorisé la signature d'un protocole d'échange-apport d'actions de la Société Median Inc. au profit de la Société Median Technologies SA en cas d'exercice par Monsieur Muduroglu de ses stock-options et ce, afin de maintenir le contrôle à 100 % de sa filiale.
- **Modalités :** Monsieur Oran Muduroglu apportera la totalité des actions qu'il possédera dans la Société Median Inc. après l'exercice de la totalité de ses stock-options, soit 100 actions de la Société Median Inc. En rémunération de l'apport en nature des actions, il sera attribué à Monsieur Muduroglu un total de 25.108 actions de catégorie A de la Société Median Technologies SA (125.538 actions prévues initialement à diviser par cinq suite à la décision de l'Assemblée Générale de décembre 2010 de procéder à la hausse du montant nominal des actions en contrepartie d'une baisse du nombre d'actions).

A ce jour, Monsieur Muduroglu n'a exercé aucune de ses stock-options.

Fait à Marseille, le 11 avril 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet



MEDIAN TECHNOLOGIES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Portiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.25 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

La note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes 2.15 et 2.20 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

MEDIAN TECHNOLOGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille, le 11 avril 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet



SA Median Technologies

**Comptes consolidés établis en
normes IFRS
Exercice clos le 31 décembre
2018**



Etat de la situation financière consolidée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017*
Immobilisations incorporelles	3.1	93	236
Immobilisations corporelles	3.2	556	500
Actifs financiers non courants	3.3	176	173
Total des Actifs non courants		825	909
Stocks	3.4	0	0
Créances clients	3.5	2 050	1 814
Actifs financiers courants	3.6	113	206
Autres actifs courants	3.7	2 421	2 924
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	12 739	28 290
Total des Actifs courants		17 323	33 234
TOTAL DE L'ACTIF		18 148	34 144
Capital	3.10.1	606	599
Primes liées au capital	3.10.1	53 326	53 145
Réserves consolidées		-29 494	-11 526
Ecart de conversion		-61	-75
Résultat net		-15 284	-17 206
Total des Capitaux Propres	3.10	9 094	24 937
	<i>Dont Part du groupe</i>	9 094	24 937
Dettes financières à long et moyen terme	3.13	0	0
Engagements envers le personnel	3.11	453	432
Passifs d'impôts différés	3.14	312	347
Total des Passifs non courants		764	779
Dettes financières à court terme	3.13	3	4
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	3.15	3 423	4 755
Passifs sur contrats	3.16	4 732	3 627
Provisions courantes	3.12	131	43
Total des Passifs courants		8 290	8 428
TOTAL DU PASSIF		18 148	34 144

Etat du résultat net consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Chiffre d'affaires	3.17	6 340	7 686
Autres produits de l'activité		194	2
Produits des activités		6 534	7 688
Achats consommés		-131	-154
Charges de personnel	3.18	-10 430	-14 869
Charges externes	3.20	-9 895	-9 169
Taxes		-255	-259
Dotations nettes aux amortissements, dépréciation et provisions		-719	-316
Autres charges d'exploitation	3.21	-497	-3
Autres produits d'exploitation			
Résultat opérationnel		-15 393	-17 081
Coût de l'endettement financier net		-6	-6
Autres charges financières		-11	-230
Autres produits financiers		86	119
Resultat financier net	3.22	70	-117
Charges d'impôt sur le résultat	3.23	39	-8
Résultat net		-15 284	-17 206
Résultat net part du groupe		-15 284	-17 206
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat net part du groupe de base et dilué par action en euros	3.24	-1,27	-1,44

Etat des autres éléments du résultat global consolidé (OCI)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		-15 284	-17 206
Activités à l'étranger – écart de conversion		14	25
Total éléments recyclables		14	25
Pertes et gains actuariels sur les régimes à prestations définies	3.11	33	-27
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	3.14	-8	7
Total des éléments non recyclables		25	-19
Résultat global		-15 246	-17 200



Etat de variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres du groupe	Note	Capital	Primes liées au capital			Réserves consolidées				Réserves de conversion - Autres éléments du résultat global	Résultat consolidé	Total
			Prime d'émission	BSA	Total primes liées au capital	Réserve d'actions propres	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total réserves consolidées			
			582	80	51 839	-90	-4 312	-73	-4 474	-100	-9 111	38 736
Affectation du résultat N-1												0
Augmentation de capital												1 322
Attribution de BSA	3.10	16	1 306		1 306		-9 111		-9 111		9 111	0
Variation des écarts de conversion												25
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés												-19
Résultat de la période N												0
Paiements en actions												2 154
Actions propres acquises et vendues						-67						-67
Autres réserves												-8
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission												0
			589	80	53 145	-157	-11 277	-82	-11 525	-75	-17 206	24 937
Affectation du résultat N-1												0
Augmentation de capital												189
Attribution de BSA	3.10	8		182	182		-17 206		-17 206		17 206	0
Variation des écarts de conversion												14
Variation des écarts actuariels nets des impôts différés												25
Résultat de la période N												0
Paiements en actions												-675
Actions propres acquises et vendues						-112						-112
Autres réserves												0
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission												0
			606	262	53 064	-269	-29 159	-67	-29 494	-61	-15 284	9 094

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT NET CONSOLIDE		-15 284	-17 206
Dotations nettes aux Amortissements et provisions		719	316
Paiement fondé sur des actions	3.19	-675	2 154
Plus et moins values de cession		3	4
Coût de l'endettement financier net		0	0
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés		-44	8
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		-15 281	-14 724
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variation des stocks		0	3
Augmentation des clients et autres actifs		-113	-870
Diminution des fournisseurs et autres passifs		-249	1 745
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-362	879
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-15 643	-13 846
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1	0	-78
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	3.2	-255	-313
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	2
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières		-152	-114
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		310	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-98	-503
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports		189	1 322
Apport en comptes courants			
Remboursement d'emprunts	3.13	0	-456
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		189	866
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		-15 551	-13 483
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE		28 290	41 773
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		12 739	28 290



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS (Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'€)

Sommaire

1	Présentation de l'activité et des événements majeurs.....	10
1.1	Information relative à la Société et à son activité	10
1.2	Faits majeurs de l'exercice.....	10
2	Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues	12
2.1	Principes de préparation des états financiers	12
2.1.1	Concernant l'application d'IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »	13
2.1.2	Concernant l'application d'IFRS 9 : « Instruments financiers »	14
2.1.3	Concernant la norme IFRS 16 – Contrats de location d'application obligatoire à partir du 1 ^{er} janvier 2019.....	15
i.	Contrats de location auxquels le Groupe est partie en tant que locataire	15
iii.	Transition et durée de location	15
2.2	Utilisation de jugements et d'estimations.....	16
2.3	Périmètre et méthodes de consolidation.....	17
2.4	Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation.....	17
2.5	Conversion des transactions libellées en devises	17
2.6	Distinction courant / non courant.....	19
2.7	Immobilisations incorporelles.....	19
2.8	Immobilisations corporelles.....	19
2.9	Valeur recouvrable des actifs non courants	20
2.10	Stocks	20
2.11	Créances clients et dépréciation	21
2.12	Actifs financiers	21
2.12.1	Actifs financiers – méthode applicable à partir du 1er janvier 2018	21
2.12.2	Actifs financiers – méthode applicable avant le 1er janvier 2018	22
2.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	23
2.14	Capitaux propres.....	23
2.15	Paiement fondé sur des actions	23
2.16	Provisions	23
2.17	Engagements sociaux.....	24



2.18	Fournisseurs et comptes rattachés.....	24
2.19	Passifs financiers.....	24
2.20	Impôts exigibles et différés.....	25
2.21	Chiffre d'affaires.....	26
2.22	Crédit d'impôt recherche.....	26
2.23	Location.....	26
2.24	Information sectorielle.....	26
2.25	Résultat par action.....	27
3	Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat.....	28
3.1	Immobilisations incorporelles.....	28
3.2	Immobilisations corporelles.....	28
3.3	Actifs financiers non courants.....	29
3.4	Stocks.....	29
3.5	Créances clients.....	29
3.6	Actifs financiers courants.....	30
3.7	Autres actifs courants.....	30
3.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	31
3.9	Instruments financiers par catégorie.....	32
3.10	Capitaux propres.....	33
3.10.1	Capital et primes d'émission.....	33
3.10.2	Bons de souscription d'actions.....	34
3.10.3	Actions propres.....	34
3.10.4	Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites.....	36
3.11	Engagements envers le personnel.....	37
3.11.1	Retraites à prestations définies.....	37
3.11.2	Retraites à cotisations définies.....	38
3.12	Provisions courantes.....	38
3.13	Dettes financières long et court terme.....	39
3.14	Impôts différés.....	39
3.15	Dettes fournisseurs et autres dettes courantes.....	40
3.16	Passifs sur contrats.....	41
3.17	Chiffre d'affaires.....	41
3.18	Charges du personnel.....	42



3.19	Paiements fondés sur des actions	43
3.19.1	Programme d'attribution d'actions gratuites (AGA)	43
3.19.2	Programme de Stock-options	44
3.20	Charges externes	46
3.21	Autres charges d'exploitation.....	47
3.22	Résultat financier	47
3.23	Impôt sur le résultat.....	47
3.24	Résultat par action.....	48
3.25	Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	49
3.26	Engagements hors bilan et autres passifs éventuels.....	51
3.26.1	Locations	51
3.26.2	Actifs et passifs éventuels	52
3.27	Opérations avec des parties liées	52
3.27.1	Rémunérations des principaux dirigeants.....	52
3.27.2	Autres opérations avec les principaux dirigeants	52
3.28	Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau.....	53
3.29	Dividendes	53
3.30	Événements postérieurs à la clôture	53



1 Présentation de l'activité et des événements majeurs

1.1 Information relative à la Société et à son activité

MEDIAN Technologies (« la Société ») est une société anonyme à conseil d'administration créée en 2002 et domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes - 06560 Valbonne.

Les principaux domaines d'activité de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») sont l'édition de logiciels et la fourniture de services dans le domaine de l'imagerie médicale en oncologie. Le Groupe développe et commercialise des solutions logicielles et propose des services optimisant l'exploitation des images médicales pour le diagnostic et le suivi des patients atteints de cancers.

La Société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris depuis 2011 (anciennement Alternext).

1.2 Faits majeurs de l'exercice

Median a décidé de concentrer la majorité de ses activités iCRO sur le marché chinois, un marché en pleine expansion et a arrêté certaines activités non rentables. Pour atteindre ses objectifs, Median Technologies a procédé à une très importante restructuration de sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats-Unis. Plusieurs départs sont intervenus sur la période dont notamment celui de Jeanne Hecht, Chief Operating Officer du Groupe. La restructuration s'est poursuivie tout au long de l'année avec également la mise en place d'un licenciement pour motif économique collectif, au sein de la société, après consultation auprès des représentants du personnel. Cette réorganisation a vu la suppression de 8 postes à défaut de reclassement interne. Le coût global de cette restructuration s'élève à 1 114 K€.

Le groupe a également décidé de redévelopper ses outils de production directement en interne et pour cela a rompu certains contrats majeurs signés les années précédentes.

L'objectif final de cette restructuration étant de permettre une réduction considérable des coûts, une amélioration des marges et un recentrage en interne de toutes les activités du Groupe vers un marché plus en adéquation avec le potentiel de la société et du Groupe. Median vise une rentabilité dès 2019 pour l'ensemble de cette activité.

La société a procédé à la création de sa filiale, Median Medical Technology (Shanghai) CO., Ltd sur l'exercice 2018. L'activité de la société devrait débuter dès le 2nd trimestre de l'année 2019, afin de répondre plus efficacement à la demande de ses nouveaux clients. Le développement entend se faire de manière soutenue du fait d'un marché chinois qui connaît actuellement une croissance extrêmement forte liée au fait que les sociétés pharmaceutiques chinoises ont pu lever des fonds importants pour les essais cliniques grâce à des introductions en bourse réussies.

Median entend devenir un acteur majeur en Chine car il n'y a pas de partenariats déjà établis avec des iCRO locaux ou internationaux compétiteurs. La société s'attend donc à une



poursuite de la croissance sur les prochaines années, et à générer du chiffre d'affaires récurrent via ses clients existants.

D'autre part Median Technologies a redéployé l'intégralité de ses activités scientifiques et de développement dans sa business unit iBiopsy®.

Cette activité représentait au 31 Décembre 2018, plus de 40% des effectifs totaux de la société.

Au cours de l'année 2018, Median a concentré ses activités autour de sa plateforme d'imagerie médicale de nouvelle génération iBiopsy®, basée sur des technologies de pointe en traitement d'image, cloud computing et intelligence artificielle. iBiopsy® a pour finalité d'améliorer le diagnostic des patients, la personnalisation des traitements actuels et d'accélérer le développement des thérapies de nouvelle génération. Avec l'accroissement sans précédent des volumes de données de santé, les fonctionnalités d'iBiopsy® (traitement de l'image, analyse de données et apprentissage automatique) permettront aux prestataires de soins de santé d'extraire à partir de données multiomiques, des informations visant à réduire les coûts des soins, à développer la médecine personnalisée et la médecine prédictive.

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « BSA 2018 »). Les conditions et modalités de l'émission qui ont été adoptées par le conseil d'administration en date du 30 mai 2018 sont présentées dans la note 3.10.2.



2 Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

2.1 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis, de manière volontaire, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne et ceci pour l'ensemble des périodes présentées.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2018 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs qui sont évaluées à la juste valeur. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2018

- ✓ IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.
- ✓ Clarification de l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ;
- ✓ IFRS 9 – Instruments financiers ;
- ✓ Améliorations annuelles des IFRS - Cycle (2014-2016) pour les amendements relatifs à IAS 28 et IFRS 1 ;
- ✓ Modifications d'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- ✓ Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.

Les impacts de l'adoption des normes IFRS 15 et IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 sont décrits respectivement dans les notes 2.1.1 et 2.1.2. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB applicables par anticipation au 1er janvier 2018 au sein de l'Union Européenne (sous réserve de leur approbation).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

- ✓ IFRS 16 – Contrats de location ;
- ✓ Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- ✓ Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- ✓ Amendements d'IAS 19 – Modification réduction ou liquidation de plans ;
- ✓ Amélioration annuelle des IFRS – (Cycle 2015-2017) ;
- ✓ Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore applicable au 1er janvier 2018 au sein de l'Union Européenne

En 2018, les principales normes publiées non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvées par l'Union Européenne sont :

- ✓ Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises ;
- ✓ Modification des références au cadre conceptuel dans les normes ;
- ✓ Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise.

L'impact sur les états financiers consolidés de ces normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptée par l'Union Européenne ou applicables par anticipation au sein de l'union européenne est en cours d'évaluation par la Direction.

2.1.1 Concernant l'application d'IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016. Cette norme remplace, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ».

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 à partir du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode rétrospective simplifiée.

Le chiffre d'affaires de Median Technologies résulte en grande majorité des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « Essais cliniques », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Concernant les services fournis dans le cadre de cette activité, l'analyse des contrats conclus avec les clients montre que, d'une manière générale, ces services constituent une obligation unique de performance.

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, le Groupe pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

Les autres revenus du Groupe concernent la vente des licences d'utilisation de logiciels et de contrats de maintenance associés dit « Routine Clinique ». Cette activité ne revêt pas à ce jour un niveau d'importance significative.

Par conséquent, les principes de reconnaissance de revenu qui étaient appliqués jusqu'au 31 décembre 2017 ne diffèrent pas de ceux que le Groupe applique désormais selon IFRS 15.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur la méthode de comptabilisation des revenus du Groupe.



2.1.2 Concernant l'application d'IFRS 9 : « Instruments financiers »

Le 24 juillet 2014, l'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit des changements importants par rapport à l'actuelle norme IAS 39 :

- Les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers reposeront désormais sur l'analyse conjointe du modèle de gestion de chaque portefeuille d'actifs et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers ;
- Le modèle de dépréciation a, quant à lui, abandonné l'approche actuelle basée sur des pertes avérées au profit d'une approche orientée sur les pertes attendues ;
- Le volet couverture enfin comporte de nombreuses avancées significatives en faveur d'un rapprochement comptabilité/politique de gestion des risques de l'entreprise.

Dans ce cadre, le Groupe a adopté IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel résultant de l'application de cette nouvelle norme IFRS 9.

i. Classement et évaluation des actifs financiers et passifs financiers

Les principales catégories d'actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018 concernent des espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité, des dépôts et cautionnements ainsi que des prêts.

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti.

Concernant les passifs financiers, le Groupe ne dispose pas de dettes financières significatives (4 K€ au 31/12/2017 et 3 K€ au 31/12/2018).

ii. Dépréciation d'actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation des actifs financiers qui est fondé sur les pertes attendues alors que la norme IAS 39 était fondée sur un modèle de pertes avérées (comptabilisation d'une dépréciation uniquement suite à la survenance d'un événement de crédit : retard de paiement, détérioration significative de la qualité de crédit, etc.).

Pour les actifs financiers non courants, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Aucune dépréciation n'est constatée sur les actifs financiers non courants.

Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes. Ce modèle n'a pas conduit à identifier des différences significatives par rapport au modèle précédemment appliqué par le Groupe (une dépréciation des créances clients était alors constituée lorsqu'il existait un



indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction).

iii. Comptabilité de couverture

Le Groupe n'a aucun instrument de couverture et n'applique donc pas de comptabilité de couverture.

2.1.3 Concernant la norme IFRS 16 – Contrats de location d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019

Le Groupe est tenu d'adopter la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er janvier 2019. Il a estimé comme décrit ci-dessous l'impact de la première application de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. La norme prévoit des exemptions pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des actifs de faible valeur.

IFRS 16 remplace les normes existantes en matière de contrats de location, notamment IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ».

i. Contrats de location auxquels le Groupe est partie en tant que locataire

Le Groupe comptabilisera de nouveaux actifs et passifs liés à ses contrats de location simple sur les baux locatifs, locations de véhicules et de matériel informatique. La nature des charges liées à ces baux est appelée à changer puisque le Groupe comptabilisera désormais un amortissement au titre des actifs « droit d'utilisation » et des frais financiers relatifs à sa dette de loyers.

Jusqu'ici, le Groupe comptabilisait les charges entraînées par les contrats de location simple sur une base linéaire sur toute la durée du bail, et ne constatait des actifs et passifs que dans la mesure où il existait un décalage entre le paiement effectif des loyers et la comptabilisation de la charge correspondante.

Sur la base des informations actuellement disponibles, le Groupe prévoit de comptabiliser entre 1 et 1,2 M€ de dettes supplémentaires au titre des contrats de location au 1er janvier 2019.

iii. Transition et durée de location

Le Groupe prévoit d'appliquer la norme à partir du 1er janvier 2019, par le biais de la méthode rétrospective modifiée.

Le Groupe prévoit d'appliquer la mesure de simplification qui permet de conserver la définition antérieure d'un contrat de location lors de la transition. En conséquence, il appliquera la norme IFRS 16 à tous les contrats conclus avant le 1er janvier 2019 et identifiés comme des contrats de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

La durée de location correspondra à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine ; en particulier, le Groupe appliquera la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables aux baux immobiliers en France en prenant comme durée maximale la durée la plus longue, soit 9 ans pour les baux 3/6/9. L'obligation locative au 1^{er} janvier 2019 sera calculée en suivant IFRS 16 en appliquant les taux d'actualisation en vigueur à cette date.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été effectués par le Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation, comme décrit à la note 3.25 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers », et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE,...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.

(b) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.



2.3 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société et de ses filiales, dans laquelle la Société exerce un contrôle.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Pays	Siège social	Numéro SIRET	Méthode de consolidation	% détention
MEDIAN TECHNOLOGIE (Mère)	France	France	44367630900042	Mère	Mère
MEDIAN INC (filie)	US	Etats-Unis		Intégration globale	100%
MEDIAN HK (filie)	HK	Hong-Kong		Intégration globale	100%

Les filiales « MEDIAN Technologies Inc » et « MEDIAN HK » sont contrôlées et consolidées par intégration globale. Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de ces filiales sont alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a ni intérêts minoritaires ni participations dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

Dans la mesure où les filiales ont été créées par le Groupe, aucun goodwill n'a été comptabilisé depuis la création de ces sociétés.

Le Groupe MEDIAN a créé une société en Chine pour le développement de son activité dans ce pays. A aujourd'hui, cette entité n'a pas d'activité et le Groupe n'a pas versé le capital correspondant. De ce fait, cette entité n'a pas fait l'objet d'une consolidation, les titres reconnus en social ont fait l'objet d'une élimination avec la dette constatée en contrepartie.

2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

2.5 Conversion des transactions libellées en devises

(a) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes



et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes « Produits financiers » ou « Charges financières ».

(b) Sociétés du Groupe – Activité à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en « Réserves de conversion » dans les « Réserves consolidées », ce qui permet de conserver la conversion du capital social et des réserves au taux historique.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

(c) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. A ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat global (OCI) et dans les « Réserves de conversion ». Lorsque l'investissement net est cédé, le montant des écarts comptabilisés en « Réserves de conversion » qui s'y rapporte est reclassé en résultat au niveau du résultat de cession.



2.6 Distinction courant / non courant

Le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production par la société et sont amorties linéairement sur une durée allant généralement de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de Recherche et développement

Selon la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais de recherche sont actuellement en pratique comptabilisés en charges car les critères de capitalisation des frais de développement ne sont pas remplis.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :



	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

2.9 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2018, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

2.10 Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.



2.11 Créances clients et dépréciation

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe.

Le Groupe utilise le modèle simplifié, préconisé par IFRS 9, pour la dépréciation des créances commerciales. Les taux de pertes attendues sur les créances clients sont calculés sur leur durée de vie à compter de la comptabilisation initiale et se fondent sur des informations historiques. En outre, les créances litigieuses ou dont l'échéance est échue à plus d'un an sont dépréciées à 100%.

2.12 Actifs financiers

2.12.1 Actifs financiers – méthode applicable à partir du 1er janvier 2018

i. Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance commerciale sans composante financement significative) est initialement évalué à la juste valeur plus, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou son émission. Une créance commerciale sans composante financement significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

ii. Classement et évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des profits et pertes sur actifs financiers est la suivante :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.



2.12.2 Actifs financiers – méthode applicable avant le 1er janvier 2018

Le Groupe classait ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- ✓ les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- ✓ les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- ✓ les prêts et créances,
- ✓ les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.



2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et qui ne sont pas soumis à risque de variation de valeur significatif.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

2.14 Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

2.15 Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. La dépense totale est reconnue sur la période d'acquisition des droits, qui est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.



Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

2.17 Engagements sociaux

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées prenant en compte les charges sociales y afférentes.

La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Les calculs intègrent également des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les écarts actuariels sont constatés, en totalité, en « Autres éléments du résultat global », directement par les capitaux propres.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

2.18 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.19 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers tels que : les avances conditionnées et les avances et acomptes reçus, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminués des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.



La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.20 Impôts exigibles et différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.



2.21 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte en grande majorité des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « Essais cliniques », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés.

Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, le Groupe pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

2.22 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Au sein du Groupe, les dépenses éligibles à ces crédits d'impôt recherche sont très majoritairement générées par les coûts du personnel. Le Groupe a donc opté au classement du crédit d'impôt recherche en diminution des charges du personnel.

2.23 Location

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges, de façon linéaire sur la durée du contrat, et ce jusqu'à l'échéance du contrat.

2.24 Information sectorielle

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé principalement en France et à l'export. Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont exposés en France. A ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits du Groupe sont commercialisés.

L'activité du Groupe aujourd'hui concentrée sur la seule activité pharmacie conduit la direction du Groupe à suivre les opérations de façon globale et unifiée. Le principal décideur opérationnel vérifie les résultats et les plans opérationnels et décide de l'affectation des ressources à l'échelle du groupe. Le Groupe a donc identifié un seul secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et des critères opérationnels.



2.25 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Dans le cas du Groupe, il s'agit des BSA, Actions gratuites, BSPCE et Stock-options émis.

3 Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat

3.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2018			31/12/2017		
	Brut	Dépréciations et amortissements	Net	Brut	Dépréciations et amortissements	Net
Brevets, licences, marques	1 154	-1 061	93	1 119	-946	173
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	67	-5	62
Total consolidé	1 154	-1 061	93	1 186	-950	236

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de licences de logiciels acquis.

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Solde à l'ouverture	1 186	-950	236	1 109	-831	278
Acquisitions	0	0	0	78	0	78
Cessions, mises au rebut	-27	0	-27	0	0	0
Variation des dépréciations et amortissements	0	-116	-116	-120	-120	-120
Effets des variations de change	-5	5	0	-1	1	0
Solde à la clôture	1 154	-1 061	93	1 186	-950	236

3.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Constructions - Agencements	94	-67	27	94	-60	34
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 494	-966	529	1 200	-733	466
Total consolidé	1 588	-1 033	556	1 294	-793	500

Les variations des soldes sur la période s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
Solde à l'ouverture	1 294	-793	500	1 006	-644	361
Acquisitions	275	0	275	313	0	313
Cessions, mises au rebut	-14	11	-3	-14	0	-14
Autres mouvements	27	0	27	0	0	0
Variation des dépréciations et amortissements	0	-247	-247	-155	-155	-155
Effets des variations de change	6	-3	3	-11	6	-6
Solde à la clôture	1 588	-1 033	556	1 294	-793	500

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à l'acquisition de matériel informatique.



3.3 Actifs financiers non courants

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et cautionnements	64	87
Prêts	112	86
Total consolidé	176	173

Les actifs financiers non courants ont une échéance à plus de 5 ans.

3.4 Stocks

Le groupe MEDIAN ne compte plus de stocks depuis l'exercice clos au 31/12/2017.

3.5 Créances clients

Les créances clients s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Clients	2 319	1 814
<i>Dépréciation</i>	<i>-268</i>	<i>0</i>
Total net consolidé	2 050	1 814

La juste valeur des créances clients et autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

L'augmentation des créances clients au 31 décembre 2018, s'explique du fait :

- de délais de paiements accordés aux clients qui sont en général plus longs ;
- de nombreux contrats signés sur le second semestre pour lesquels d'importants acomptes n'ont pas encore été recouverts ;
- des créances considérées comme irrécouvrables sur l'exercice pour un montant de 268 K€.

La décomposition du solde client en euros et par devise, au 31 décembre 2018 est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Euro	677	905
USD	1 642	909
Total consolidé	2 319	1 814

L'échéancier des créances clients se présente ainsi :

	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
Au 31 décembre 2018	2 319	601	482	229	1 007

3.6 Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Espèces mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité	94	206
Dépôts et cautionnement	19	
Total consolidé	113	206

En mai 2011, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité avec un animateur agréé lors de son introduction en bourse pour un montant maximum de 250 K€. Ce contrat permet la régulation du cours de bourse. Ces espèces mobilisées sont immédiatement disponibles en cas de résiliation du contrat du prestataire. Ces espèces ont une échéance à 1 an au plus. Au mois de décembre 2017, un apport complémentaire de 150 K€ a été réalisé, ce qui porte ainsi le montant total apporté dans le cadre du contrat de liquidité à 400 K€.

3.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Crédit d'impôt recherche	1 592	1 340
Charges constatées d'avance	437	553
Autres créances	392	1 031
Total consolidé	2 421	2 924

La créance de crédit d'impôt recherche comptabilisée au 31 décembre 2018 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2018.

La créance comptabilisée au 31 décembre 2017 correspond au produit d'impôt recherche sur les dépenses de l'exercice 2017 et a été encaissée en septembre 2018.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et cette créance fait l'objet d'un remboursement sur la période subséquente par l'administration fiscale.

La diminution des autres créances s'explique principalement par une baisse des créances fiscales et sociales.



3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts bancaires à terme	0	0
Disponibilités	12 739	28 290
Total consolidé	12 739	28 290

La décomposition du solde de trésorerie en euros et par devise au 31 décembre 2018 est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Euro	12 105	27 595
USD	604	635
GBP	24	59
HKD	5	
Total consolidé	12 739	28 290

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 739	28 290
Concours bancaires	0	0
Trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie	12 739	28 290



3.9 Instruments financiers par catégorie

Classes d'actifs financiers par catégorie	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Évalués au coût amorti	Total au 31/12/2018
Actifs financiers non courants		176	176
Créances clients		2 050	2 050
Actifs financiers courants		113	113
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)		1 984	1 984
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 739		12 739

Classes d'actifs financiers par catégorie	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Évalués au coût amorti	Total 31/12/2017
Actifs financiers non courants		173	173
Créances clients		1 814	1 814
Actifs financiers courants		206	206
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)		2 372	2 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 290		28 290

Classes de passifs financiers par catégorie	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Passifs au coût amorti	Total au 31/12/2018
Dettes financières à long et moyen terme		0	0
Dettes financières à court terme		3	3
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)		3 423	3 423
Passifs sur contrats		4 702	4 702

Classes de passifs financiers par catégorie	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat	Passifs au coût amorti	Total au 31/12/2017
Dettes financières à long et moyen terme		0	0
Dettes financières à court terme		4	4
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)		4 755	4 755
Passifs sur contrats		3 571	3 571



3.10 Capitaux propres

3.10.1 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2018, le capital de la Société est composé de 12 127 425 actions réparties entre :

- 12 104 224 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale ;
- 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur et ;
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur.

Les actions de préférence de catégorie E sont des actions sans droit de vote mais bénéficient des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de catégorie B est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Les changements intervenus au cours des exercices 2017 et 2018 sont les suivants :

en Euros (sauf nombre d'actions)

Date	Operation	Capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions composant le capital
Total au 01 janvier 2017		582 539	51 758 708	52 341 247	11 650 780
janv-17	Exercice BSA janvier 2017 : augmentation du capital en numéraire	1 230	158 728	159 958	24 609
avr-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	25	3 225	3 250	500
juin-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	300	38 700	39 000	6 000
juin-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE) - Actions CAT E	309	25 647	25 956	6 180
juil-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	100	12 900	13 000	2 000
août-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	10	1 290	1 300	200
oct-17	Augmentation de capital Free-shares	8 126	0	8 126	162 523
nov-17	Augmentation de capital (exercice BSPCE)	550	70 950	71 500	11 000
nov-17	Exercice BSA décembre : augmentation de capital en numéraire	5 556	994 443	999 999	111 111
Total au 31 décembre 2017		598 745	53 064 591	53 663 336	11 974 903
oct-18	Exercice actions gratuites (Plan B): prélèvement sur la réserve spéciale	7 626	500	8 126	152 522
Total des mouvements 2018		7 626	500	8 126	152 522
Total au 31 décembre 2018		606 371	53 065 091	53 671 463	12 127 425

Mouvements 2018 :

a) Exercice des AGA plan B

En date du 22 juillet 2018, la période d'acquisition des AGA 2016 B attribuée s'est écoulée et les bénéficiaires des 152 522 actions gratuitement attribuées, en ont définitivement acquis la propriété. Une réserve spéciale dans les comptes de la société a été créée pour l'émission des AGA 2016 B. Le conseil d'administration a décidé de créer les 152 522 actions en libérant le nominal de ces actions, soit la somme globale de 7 626,10 euros par prélèvement sur la réserve spéciale susmentionnée. Le solde de cette réserve correspond aux actions attribuées non acquises, et est affecté au poste de prime d'émission.



Le conseil d'administration constate la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 7 626,10 euros par émission de 152 522 actions nouvelles de la société, portant le capital de la société de 598 745,15 euros à 606 371,25 euros.

3.10.2 Bons de souscription d'actions

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'un nombre maximum de 130.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (ci-après les « BSA 2018 »).

Les conditions et modalités de l'émission ayant été adoptées par le conseil d'administration en date du 30 mai 2018 sont les suivantes :

Nombre total de bons de souscription : 130.000

Prix de souscription : 1,51 euros, ce prix ayant été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux 130.000 BSA 2018 à émettre a été supprimé au profit de :

- Monsieur Oran MUDUROGLU pour 60.000
- Monsieur Kapil DHINGRA pour 60.000
- Monsieur Rohit LOOMBA pour 10.000

Les titulaires des BSA 2018 auront la faculté de souscrire à raison d'une action de cinq centimes d'euros (0,05€) chacune de valeur nominale à émettre par la Société, pour un BSA 2018 exercé, au titre d'une augmentation de capital, au prix de souscription de 9,50 euros par action, étant précisé que ce prix a été fixé selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2018.

Ces BSA ont une durée de vie expirant le 30/05/2025.

A la date limite de souscription, le 30 juin 2018, seuls Monsieur MUDUROGLU et Monsieur DHINGRA ont souscrit les BSA proposés.

3.10.3 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient des actions d'autocontrôle et réalise des plus ou moins-values sur la cession et le rachat de ces actions. Ces actions, ainsi que l'effet de la plus et moins-value réalisée sur la cession et le rachat de ces actions propres, sont portées en diminution de réserves consolidées.

Au 31 décembre 2018, 49.634 actions propres ont été annulées en diminution des réserves consolidées pour un montant total de – 269 K€. Le montant imputé en réserve d'actions propres tient compte de la valeur des actions propres ainsi que des gains ou pertes réalisés sur le mouvement de ces actions propres.



Ces actions propres n'ont pas vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'attribution d'actions gratuites et n'ont que pour objet la régulation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2018, la Société ne détient pas d'autres actions propres non annulées.



3.10.4 Options de souscriptions d'actions et attribution d'actions gratuites

Utilisant l'autorisation conférée par plusieurs assemblées générales, le conseil d'administration a émis les plans d'options ou actions gratuites suivants :

Date de l'assemblée générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date de l'assemblée d'expiration	Nombre d'instruments autorisés au 31/12/2017	Nombre d'instruments non attribués au 31/12/2018	Nombre d'instruments exercés au 31/12/2018	Nombre d'instruments attribués au 31/12/2018	Nombre d'instruments non attribués au 31/12/2018	Nombre d'instruments exercés au 31/12/2018	Nombre d'instruments attribués au 31/12/2018	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'actions par action	Appropriation de capital potentielle (monétaire)
INSEE	10/03/2009	2005/2010	170 000	09/03/2019	30 000	-	-	30 000	-	-	30 000	6 000	6,20	300,00
	07/12/2009	07/12/2009	1 061 309	06/12/2019	402 382	-	-	402 382	-	-	402 382	80 516	4,20	4 023,82
	01/04/2011	01/04/2011	99 950	31/03/2021	46 450	-	-	46 450	-	-	46 450	9 290	6,20	464,50
TOTAL INSEE	1 332 259		1 332 259		176 432	0	0	478 832	0	0	478 832	89 806		4 790,32
SAATCHI&SAATCHI	01/04/2011	01/04/2011	5 000	14/07/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00	0,00
	15/12/2011	05/07/2012	34 000	04/07/2019	14 000	3 000	-	11 000	-	-	11 000	10 000	10,00	50,00
	05/04/2012	05/07/2012	200 000	02/10/2020	10 000	3 970	-	3 970	-	-	3 970	3 970	10,00	198,50
	22/06/2017	26/06/2017	300 000	12/12/2024	22 500	22 500	-	22 500	-	-	22 500	10 000	10,00	500,00
		13/12/2017	34 500	34 500	12/12/2024	34 500	-	-	34 500	-	-	34 500	13 000	13,00
TOTAL SAATCHI & SAATCHI	509 500		171 970		58 470	88 000	0	24 470	0	0	24 470	34 970		1 216,50
INSA	10/03/2009	10/03/2009	24 609	10/03/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	6,20	0,00
	06/06/2013	06/06/2013	60 000	31/12/2020	60 000	-	-	60 000	-	-	60 000	60 000	8,04	3 000,00
	06/06/2013	06/06/2013	20 000	31/12/2020	20 000	-	-	20 000	-	-	20 000	20 000	8,04	1 000,00
	29/09/2014	30/09/2014	2 222 222	29/09/2021	1 888 890	3 222 222	-	1 888 890	-	-	1 888 890	944 445	9,00	47 222,25
TOTAL INSA	2 306 831		2 468 831		1 868 890	0	1 868 890	0	0	1 868 890	1 229 445	1 229 445		6 000,00
Actions gratuites	16/06/2016	22/07/2016	162 523	162 523	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	16/06/2016	22/07/2016	162 522	162 522	152 522	-	152 522	-	-	-	-	-	-	-
	16/06/2016	06/10/2016	186 873	186 873	186 873	-	186 873	-	-	-	-	-	-	-
	16/06/2016	06/10/2016	186 872	186 872	186 872	-	186 872	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL AGA	608 290		608 290		525 267	273 746	181 222	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5 103 184		4 648 850		3 858 159	453 746	1 61 821	1 30 000	0	0	1 202 872	1 248 231		93 761



L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note 3.19. Les instruments financiers concernés par le paiement fondé sur des actions sont les plans de stock-option et les plans d'actions gratuites attribuées aux salariés.

A noter, au 31/12/2018, les bénéficiaires des plans d'actions gratuites C et D ont perdu leur qualité de salarié de l'entreprise ou de mandataire sociaux. En conséquence, les actions correspondantes sont annulées. Il s'agit respectivement des 186 873 et 186 872 actions annulées non exercées.

De même, en raison de la sortie des salariés bénéficiaires des plans de stocks options du 22/06/2017, ces actions sont non exercées et annulées au 31/12/2018.

3.11 Engagements envers le personnel

3.11.1 Retraites à prestations définies

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi.

En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en terme de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée.

La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Les montants constatés au bilan au titre des engagements à prestations définies sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour engagements envers le personnel	453	432

Variations des engagements provisionnés au bilan

Les variations de ces engagements peuvent s'analyser comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions à l'ouverture	432	467
Coût (ou gain) des services rendus	48	-68
Coût d'intérêt	6	6
Charges de l'exercice	54	-62
Prestations versées	0	0
Ecart actuariels (gains) / pertes	-33	27
Provisions à la clôture	453	432



Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,60%	1,30%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation salariale	0,50%	0,50%
Âges de départ en retraite	Compris entre 62 et 67 ans	Compris entre 62 et 67 ans
Taux de charges sociales	46%	46%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées en France.

Une analyse de sensibilité a été effectuée sur ce régime et sur l'hypothèse clé du taux d'actualisation. Une variation de ce taux appliquée à l'exercice considéré sur ce régime aurait, sur l'engagement brut du Groupe au titre du régime de retraite à prestations définies, l'impact suivant :

Sensibilité au taux d'actualisation (1,6% +/- 0,5%)	
Dettes actuarielles au 31/12/2018 à 1,1 %	504
Dettes actuarielles au 31/12/2018 à 1,6 %	453
Dettes actuarielles au 31/12/2018 à 2,1 %	408
Duration estimée (années)	22

Au 31 décembre 2018, l'échéancier de versements des indemnités de départ au cours des 15 prochaines années est estimé à 98 K€. Il n'est pas prévu de versement de prestations au cours de l'année 2019. Aucun versement n'a été réalisé au titre des engagements envers le personnel sur l'exercice 2018.

3.11.2 Retraites à cotisations définies

Aux Etats-Unis, la filiale MEDIAN Technologies Inc. contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Le montant des charges constatées au titre des exercices 2017 et 2018 est non significatif.

3.12 Provisions courantes

Les provisions courantes inscrites au bilan consolidé s'élèvent aux montants suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions courantes	131	43

Les variations des soldes de provisions sur les exercices 2017 et 2018 s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2017	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2018
Provisions pour litiges - courant (1)	43	17			60
Provisions pour charges - courant (2)	0	71			71
Total	43	88			131

- (1) Une dotation aux provisions pour risque a été constituée sur l'exercice pour 17K€, suite à un litige.
- (2) Une dotation aux provisions pour charge relative aux frais accordés aux salariés licenciés économiquement dans le cadre de leur reconversion a été constatée pour 71 K€.

3.13 Dettes financières long et court terme

Au 31 décembre 2018, les dettes financières long et court terme se décomposent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Dettes financières à long terme (Passif non courant)	0	0
Dettes financières à court terme (Passif courant)	3	4
Dettes financières brute	3	4

Les dettes financières à court terme sont composées uniquement de concours bancaires courants.

3.14 Impôts différés

Le passif net d'impôts différés s'analyse comme suit :

Origine des impôts différés	31/12/2018	31/12/2017
- des charges temporairement non déductibles	0	0
- des déficits fiscaux reportables (2)	675	748
- des retraitements de consolidation suivants :		
. Retraites et pensions	113	121
. Provision intragroupe (1)	-1 099	-1 216
. Autres		
Total Impôts différés passifs – net (3)	-312	-347

- (1) Un impôt différé passif a été constaté sur la provision comptabilisée dans les comptes sociaux de la Société et qui concerne les avances consenties par la Société à ses filiales. La provision sur ces avances a été déduite fiscalement dans les comptes sociaux. Ces avances s'élèvent à 4 398 K€ au 31 décembre 2018 (4 344 K€ au 31 décembre 2017).
- (2) Un impôt différé actif sur déficits reportables de 675 K€ (748 K€ au 31 décembre 2017) a été constaté sur les impôts différés passifs en tenant compte toutefois de la législation



fiscale française qui plafonne l'imputation des déficits reportables à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le Groupe n'a pas activé l'intégralité des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France. Le solde de ces déficits fiscaux non activés s'élève au 31 décembre 2018 à un montant de 93 789 K€ (76 290 K€ au 31 décembre 2017).

- (3) Les actifs et passifs d'impôts différés étant constatés sur la Société uniquement, les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés.

Les variations d'impôts différés sont composées de la manière suivante :

Impôts différés passifs - nets	31/12/2018	31/12/2017
A l'ouverture	-347	-351
(Charge) ou produit d'impôt différé au compte de résultat	44	-4
(Charge) ou produit d'impôt différé dans les autres éléments du résultat global	-8	7
A la clôture	-312	-347

Les impôts différés sur le résultat et sur les autres éléments du résultat global (OCI) sont composés de la manière suivante :

	31/12/2018		31/12/2017	
	Résultat net	OCI	Résultat net	OCI
- des charges temporairement non déductibles				
- des déficits fiscaux reportables	-73		-13	
- des retraitements de consolidation suivants :				
. Retraites et pensions	1	-8	-17	7
. Provision intragroupe	117		26	
. Divers				
Total consolidé	44	-8	-4	7

3.15 Dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Dettes Fournisseurs	1 002	1 153
Dettes fiscales	12	471
Dettes sociales (1)	2 202	2 877
Dettes Fournisseurs d'immobilisations	20	105
Autres dettes	187	148
Total consolidé	3 423	4 755

L'intégralité des dettes fournisseurs et les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

- (1) Les dettes sociales concernent les salaires, charges sociales et provisions pour congés.



3.16 Passifs sur contrats

Au 31 décembre 2018, les autres dettes non courantes se décomposent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Avances reçues des clients	4 702	3 571
Produits constatés d'avance	30	56
Total consolidé	4 732	3 627

Les passifs sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ».

Ces avances s'imputent sur la facturation client au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires. Sur quelques projets conclus sur l'année 2018, les avances ne s'imputeront qu'à la fin du contrat, sur les dernières factures. Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique.

3.17 Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires par zone géographique et par nature de produits

	2018			2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	581	5 751	6 332	184	7 495	7 678
Ventes de Licences	0	7	7	0	7	7
Ventes de marchandises	1	0	1	1	0	1
Chiffre d'affaires par zone géographique	582	5 758	6 340	184	7 502	7 686

Les zones géographiques sont réparties par destination.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

	2018	2017	Variation
France	507	184	323
Amérique du Nord (USA/CANADA)	3 127	2 583	544
UK	1 240	3 549	-2 309
Autres exportations	1 466	1 370	96
Chiffre d'affaires par zone géographique	6 340	7 686	-1 346

Le chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2018 s'élève à 6 340 K€, contre 7 686 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 17,5 %. Cette baisse de l'activité sur 2018 s'explique du fait de délais plus longs dans le démarrage de certaines nouvelles études contractées sur 2017 ainsi qu'à certains projets signés mis en attente par les clients afin de s'assurer de la validité de leurs études préalables ou annulés sur l'exercice.



Le Groupe ne se considère pas dépendant d'un laboratoire en particulier et a réussi durant l'exercice 2018 à baisser sa dépendance vis-à-vis d'un client à 21 %, contre 53 % sur l'exercice 2017. A ce jour, le Groupe est référencé auprès de la plupart des gros laboratoires mondiaux et entend chaque jour élargir sa présence, et accroître son activité auprès des grands groupes pharmaceutiques.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de concentrer la majorité de ses activités iCRO sur le marché chinois et a arrêté certaines activités non rentables, avec une importante restructuration de sa filiale Median Technologies Inc. aux Etats Unis (voir note 1.2 « Faits majeurs de l'exercice »).

En cette fin d'année 2018, l'activité iCRO est désormais non seulement stable mais devrait connaître une forte croissance grâce à la conversion de son carnet de commandes en augmentation et à son positionnement sur le marché chinois.

Au 31 Décembre 2018, le carnet de commandes de la société Median SA s'élève à 23,7 M€, en progression de 10,8% par rapport au 30 Juin 2018. Au cours du second semestre 2018, Median a contracté avec un bon nombre de compagnies pharmaceutiques chinoises de premier ordre, notamment des contrats majeurs pour des essais cliniques de phase III. Plus de 75% de la prise de commandes brute 2018 ont été réalisés en Chine.

L'investisseur chinois stratégique de Median, Furui Medical Science Company a été un acteur clé pour soutenir la croissance de la société sur le marché chinois. Median a eu une forte pénétration du marché en démontrant la grande qualité de ses services clients. Fin 2018, 39,6 % du carnet de commandes concernaient des projets chinois contre 5,4% en 2017.

3.18 Charges du personnel

Le détail des charges du personnel s'analyse comme suit :

Charges du personnel	Note	31/12/2018	31/12/2017
Salaires		9 489	10 560
Charges sociales		3 159	3 564
Crédit d'impôt recherche	3.7	-1 592	-1340
Paiements en actions	3.19.1 et 3.19.2	-675	2154
Avantages envers le personnel	3.11.1	48	-68
Total Charges du personnel		10 430	14 869
Effectif moyen		103	109

La baisse de la masse salariale du Groupe, ainsi que des effectifs s'explique principalement par le plan de restructuration mené sur l'exercice 2018, tel qu'il est mentionné dans la note 1.2. Le coût total de cette restructuration s'est élevé à 1 114 K€ sur l'ensemble du Groupe.

Le crédit d'impôt recherche correspond à une subvention octroyée par l'Etat en fonction des charges engagées dans le cadre d'effort de recherches et de développement.

Les charges engagées par le Groupe dans ce domaine et éligibles au crédit d'impôt recherche correspondent essentiellement à des charges du personnel, ce qui explique l'imputation du crédit d'impôt recherche sur les charges du personnel.



Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 5 307 K€ en 2018, contre 4 174 K€ en 2017.

3.19 Paiements fondés sur des actions

Les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe et toujours en cours au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- Les programmes de stock-options
- les BSPCE

Ces accords sont tous réglés en instruments de capitaux propres du Groupe.

Les BSPCE étant attribuées bien avant la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2013), l'attribution de ces derniers n'a pas eu d'impact sur les résultats 2014 et 2015.

Le produit de l'exercice correspond principalement à l'annulation des programmes C et D d'attribution d'actions gratuites et à l'annulation du programme de Stock-options comme décrit dans les notes respectives 3.19.1 et 3.19.2 ci-dessous.

3.19.1 Programme d'attribution d'actions gratuites (AGA)

Le Groupe a mis en place un programme d'attribution d'actions gratuites qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise de se faire attribuer gratuitement des actions de la Société.

Le Conseil d'Administration de la société MEDIAN Technologies en date du 22 juillet 2016 et du 6 octobre 2016 a décidé d'attribuer des actions gratuites à ses salariés au travers des plans A, B, C et D.

Nom du plan	Date du Conseil d'administration ayant attribué les actions gratuites	Personnel concerné	Nombre d'actions gratuites	Conditions d'acquisition des droits	Période d'incessibilité post-acquisition
Plan A (1)	22/07/2016	Cadre supérieur	162 523	1 années de service	1 ans
Plan B (2)	22/07/2016	Cadre supérieur	152 522	2 années de service	2 ans
Plan C (3)	06/10/2016	Cadre supérieur	186 873	variable	spécifique
Plan D (3)	06/10/2016	Cadre supérieur	186 872	variable	spécifique
Total des actions gratuites attribuées			688 790		

- (1) Pour rappel, les actions gratuites de plan A ont été totalement exercées sur l'exercice 2017, soit 162 523 actions
- (2) Au 31 décembre 2018, les actions du plan B ont été entièrement exercées.
- (3) Spécificités relatives aux plans C et D : les AGA 2016 C et D ont toutes été attribuées à des salariés de la filiale américaine MEDIAN Technologies Inc. Leur acquisition est conditionnée à la présence des bénéficiaires et à la survenance d'un événement de sortie (introduction sur le marché, changement de contrôle,...) avant une certaine date.



Suite à la restructuration opérée par le Groupe sans sa filiale américaine, les bénéficiaires des plans C et D ne font plus parti des effectifs de l'entreprise au 31/12/2018. Ainsi les plans d'actions C et D ont été révisés au 31/12/2018, pour apporter le nombre d'action potentielle à émettre à 0. Le montant de la charge comptabilisée au titre de ces deux plans à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2017, pour un montant de 978 K€, a été repris en produit en contrepartie d'un compte de réserves.

En conformité avec la norme IFRS 2, la charge liée à l'attribution de ces actions gratuites a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à la date d'attribution en fonction des principales hypothèses suivantes :

	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D
Cours de l'action à la date d'attribution	8,99	8,99	8,48	8,48
Taux de dividendes	0%	0%	0%	0%
Décote d'incessibilité	10%	10%	0%	0%
Juste valeur de l'option	8,09	8,09	8,48	8,48

Ainsi la charge reconnue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au titre des actions gratuites s'élève à 343 K€.

Au 31 décembre 2018, il n'y a plus d'actions gratuites restantes à être attribuée aux salariés du Groupe. L'intégralité des plans A, B, C et D se sont dénoués.

Les mouvements d'actions gratuites intervenus sur la période 2018 sont présentés en note 3.10.4.

3.19.2 Programme de Stock-options

a) Au 1er avril 2011 et au 5 avril 2012, le Groupe a mis en place des programmes d'options sur actions qui donnent droit aux principaux dirigeants et salariés de l'entreprise d'acquérir des actions de la Société. Ces deux assemblées générales ont délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options. Les principales caractéristiques des stock-options pouvant être souscrites au 31/12/2018 et les conditions relatives à leurs attributions dans le cadre de ces programmes sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 1	05/07/2012	salarié	11 000	3 années de service	7 ans
Plan n° 2	05/07/2012	salarié	3 970	4 années de service	7 ans
Plan n° 3	03/10/2013	Cadre supérieur	10 000	4 années de service	7 ans
Total des options sur actions			24 970		

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2018, 3 000 actions du plan n°1 ont été annulées. Le nombre d'options potentiels s'élève donc à 24 970 au 31/12/2018.



- b) Le 22 juin 2017, le Groupe a lancé un nouveau programme d'options sur actions qui donne le droit à des salariés et dirigeants du Groupe d'acquérir des actions de la Société. Cette assemblée a délégué au conseil d'administration la possibilité d'attribuer aux dirigeants et salariés du Groupe MEDIAN un nombre maximum de 300 000 options.

Le conseil d'administration du 26 juin 2017 a attribué au titre de ce programme 22 500 options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 4	26/06/2017	Cadre supérieur	22 500	4 années de service	7 ans
Total des options sur actions			22 500		

Ces stock-options ont été attribuées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

- c) Le conseil d'administration du 13 décembre 2017 a attribué au titre de ce programme 34 500 options, dont les caractéristiques sont les suivantes :

N° de plan	Date d'attribution	Personnel concerné	Nombre d'options	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options
Plan n° 5	13/12/2017	Cadre supérieur	34 500	4 années de service	7 ans
Total des options sur actions			34 500		

Ces stock-options ont été attribuées à des salariés de la filiale américaine Median Technologies Inc.

Suite au départ sur l'exercice 2018 de l'intégralité des salariés bénéficiant des plans n°4 et n°5, ces derniers ne remplissent plus les conditions d'acquisition des droits.

Le nombre d'options exerçables concernant ces plans est donc nul, et la charge comptabilisée au titre de ces deux plans sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 32 K€, a été reprise en contrepartie d'un compte de réserve.

Ainsi la charge reconnue sur l'exercice de ces stock-options s'élève à 0 K€. Ces options n'ont pas été réattribuées à d'autres salariés.

Les mouvements d'instruments intervenus sur l'exercice 2018 sont présentés en note 3.10.4.



3.20 Charges externes

	31/12/2018	31/12/2017
Sous-traitance	2 868	2 545
Locations et Charges locatives	955	844
Entretien et réparations	133	172
Primes d'assurance	69	65
Services extérieurs - divers	1 356	1 220
Personnel extérieur	617	463
Intermédiaires et honoraires	1 709	1 859
Publicité	234	213
Transport	35	57
Déplacement, missions & réceptions	1 144	1 218
Frais postaux & télécommunications	79	125
Services bancaires	81	79
Autres services - divers	29	24
Autres charges d'exploitation	586	287
Charges externes	9 895	9 169

Les charges externes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 9 895 K€ contre 9 169 K€ au 31 décembre 2017. Cette variation de charges de 726 K€ s'explique essentiellement par :

- ✓ L'augmentation du recours à la sous-traitance de 295 K€. La hausse de ce poste dépend des éléments suivants :
 - En fonction de la phase d'avancement du projet, la société étant plus ou moins sujette à faire travailler des prestataires extérieurs (radiologies, médecins, autres...)
 - Des coûts très importants liés au CTMS. Il a été décidé d'arrêter la collaboration avec le partenaire en fin d'année.
- ✓ L'augmentation de charges relatives aux études et recherches pour 136 K€ ;
- ✓ La hausse du recours à du personnel intérimaire en France et en Asie pour un montant de 154 K€.
- ✓ L'augmentation des autres charges d'exploitation de 299 k€, principalement due à la hausse des redevances de Brevets et des jetons de présence.

3.21 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Indemnités de résiliation	487	0
Autres charges d'exploitation	10	3
Autres charges d'exploitation	497	3

L'indemnité de résiliation correspond à l'indemnité payée à un fournisseur suite à la résiliation par anticipation d'un contrat à durée déterminée.

3.22 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et charges financières assimilés	0	0
Perte des placements	-6	6
Coût de l'endettement financier net	-6	6
Pertes de change	-11	230
Autres charges financières	0	0
Autres charges financières	-11	230
Gains de change	52	79
Autres produits financiers	34	40
Autres produits financiers	86	119
Résultat financier net	70	-117

3.23 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se décompose ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Impôt exigible - France	0	0
Impôt exigible - Etranger	5	4
Impôt différé - net	-44	4
Total consolidé	-39	8

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :



	2018	2017
Résultat avant impôt	-15 323	-17 198
Taux d'impôt applicable en France à la Société	33,33%	33,33%
Produit d'impôt théorique	-5 108	-5 733
Effet d'impôt sur :		
Autres produits non imposables (CIR - CICE)	-546	-472
Impact des déficits reportables non activés	5 834	5 496
Autres différences temporelles	-141	701
Charge d'impôt effective	39	-8

Selon la législation en vigueur, la Société dispose des déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant de total de 96 487 K€ au 31 décembre 2018. Le déficit dont disposait la Société au 31 décembre 2017 s'élevait à 78 961 K€.

Le stock d'impôt différé actif non comptabilisé au titre des déficits cumulés générés par le Groupe au 31 décembre 2018 s'élève à 23 447 K€ (21 361 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017). Il correspond à l'effet d'impôt sur les déficits reportables de la Société qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables. Ces impôts différés actifs n'ont pas été activés en application des principes décrits en note 2.

3.24 Résultat par action

Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat par action est égal au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net en milliers d'euros	-15 284	-17 206
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	12 104 224	11 951 702
Titres d'autocontrôle	-49 634	-20 981
Total actions	12 054 590	11 930 721
Résultat net par action (en euros)	-1,27	-1,44
Nombre d'actions potentielles	13 319 811	13 662 209

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en note 3.10.4. Au cours de périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, Actions gratuites,...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.



3.25 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Le Groupe est exposé, à différents degrés, à des risques de change, de contrepartie et de liquidité. Il n'est pas exposé au risque de taux.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats. Cependant de par son exposition internationale, le Groupe est également amené à facturer en dollars et est donc confronté à des risques de change liés à ces transactions.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisage ainsi de recourir à nouveau à une politique plus adaptée de couverture de ces risques.

Le principal risque de change du Groupe concerne la conversion des comptes de la filiale MEDIAN Technologies Inc. de l'US\$ à l'euro.

Il est donc principalement exposé à la variation du taux de change US\$/€. Afin d'en limiter l'impact, le Groupe réutilise l'ensemble de ces fonds en dollars pour les besoins de sa filiale.

Risque de taux

Au 31 décembre 2018, les dettes financières du Groupe ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts étaient à taux fixe et les avances et prêts remboursables sont à taux zéro.

Le Groupe ne présente pas d'endettement à taux variable auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

Risque de crédit

Le risque du crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance, ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.

Le risque présenté par les clients privés est maîtrisé compte tenu des avances et acomptes qu'obtient le groupe avant de commencer sa prestation.

Le Groupe a aussi mis en place un contrat d'assurance-crédit à l'export pour couvrir les pertes sur les créances des clients export défailants.

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.



Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction financière.

La structure du financement du Groupe est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements des actionnaires et des financements publics.

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Compte tenu d'une trésorerie disponible consolidée s'élevant à 12,7 M€ au 31 décembre 2018 et de l'encaissement attendu du crédit d'impôt recherche pour 1,6 M€, le Groupe considère disposer de suffisamment de disponibilités pour faire face aux besoins de trésorerie liés à son activité et à ses investissements au cours des 12 mois postérieurs à la date de clôture.

Le Groupe négocie actuellement la mise en place de moyens de financement externes pour satisfaire ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois et, en particulier, pour financer la poursuite de l'effort de recherche et développement au sein de la business unit iBiopsy. Le Groupe est confiant sur la possibilité d'obtention de ces financements.

Les éléments mentionnés ci-dessus permettent d'établir les comptes consolidés au 31 décembre 2018 selon le principe de continuité d'exploitation du Groupe pour les 12 prochains mois.



3.26 Engagements hors bilan et autres passifs éventuels

3.26.1 Locations

La Société est locataire de ses locaux au siège social de Valbonne. Elle dispose d'un nouveau contrat de location pour ce site :

- ✓ Le contrat de location est sur une durée de 9 années et prendra fin au plus tard le 15 octobre 2024. Le contrat de location est un bail commercial et peut être résilié tous les trois ans à compter de la date d'effet du contrat de location, soit le 16 octobre 2015.

Au 31 décembre 2018, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de ces contrats de location simple (période non résiliable) est le suivant :

	31/12/2018
à un an au plus	228 847
à plus d'un an mais à cinq ans au plus	1 096 585
Total	1 325 432

Compte tenu de la renonciation de MEDIAN à son droit de résiliation anticipée du bail à l'expiration de l'échéance triennale de 2021, l'échéance des loyers à régler à plus d'un an, est à horizon 2024 (soit la fin de de l'échéance triennale au 15/10/2024).

Le Groupe est aussi locataire de locaux aux USA, dans l'état de New York. Ces locaux sont occupés par sa filiales MEDIAN Technologies Inc. Le contrat de location est sur une durée de 3 années et prendra fin au plus tard le 30 avril 2019.

Au 31 décembre 2018, le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer en K€ au titre de ce contrat de location simple (période non résiliable) est le suivant :

	31/12/2018
à un an au plus	6
à plus d'un an mais à cinq ans au plus	0
Total	6

Suite à la résiliation de ce bail locatif au 31 janvier 2019, il n'est tenu compte que d'un mois de loyer pour les paiements à un an au plus.



3.26.2 Actifs et passifs éventuels

Licences d'exploitation des logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31 décembre 2018 :

Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31 décembre 2018. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire (provisionné au bilan au 31 décembre 2018).

45 000 \$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 000 \$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 000 \$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.

Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31 décembre 2018. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 000 \$ pour chaque année calendaire. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

3.27 Opérations avec des parties liées

3.27.1 Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Conseil d'Administration de la Société.

Les rémunérations versées ou à verser aux principaux dirigeants sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	1 410	1632
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	236	545
Paiements fondés sur les actions	276	1443
Engagements de retraite	0	0
Jetons de présence	150	100
Total	2 071	3 720

3.27.2 Autres opérations avec les principaux dirigeants

Sur le 1er Semestre 2018, un contrat de consulting Agreement a été conclu avec Oran MUDUROGLU, administrateur de la société. Le contrat a été conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er Janvier 2018. Le montant de ce contrat annuel s'élève à \$182 K. Au 31 décembre 2018, le montant dans les comptes s'élève à 183 K€.



Le contrat de consulting qui existait avec un des autres administrateurs de la société, Kapil DHINGRA a également été réactualisé au 1er Juin 2018. Le montant de ce contrat annuel s'élève désormais à 182 K€. Au 31 décembre 2018 le montant dans les comptes au titre des 2 contrats successifs s'élève à 123 K€.

Le groupe n'a pas d'autres transactions avec les principaux dirigeants.

3.28 Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau

Le montant des honoraires du cabinet PWC figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2018 se décompose ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
- Emetteur	138	142
- Filiales intégrées globalement		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		
- Emetteur	10	31
- Filiales intégrées globalement		
Sous-total	148	173
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
- Juridique, fiscal et social		
- Autres		
Sous-total	0	0
Total	148	173

3.29 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016.

Aucun dividende n'a été proposé avant l'autorisation de publication des états financiers clos le 31 décembre 2018.

3.30 Événements postérieurs à la clôture

Sur ce début d'année 2019, la société a vu l'arrivée du Dr. Nozha Boujemaa comme Directrice Scientifique et de l'Innovation (Chief Science and Innovation Officer). Nozha Boujemaa supervisera la vision scientifique de Median ainsi que l'ensemble des stratégies d'innovation et de développement pour la plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®. La politique partenariale de Median avec les acteurs et représentants des milieux académique et industriel pour iBiopsy® sera également sous sa responsabilité. Celle-ci a également pris en charge sa nouvelle mission en tant que membre de l'exécutif et sous la responsabilité directe de Fredrik BRAG, CEO et chairman.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018



**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires
MEDIAN TECHNOLOGIES
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, Fax: +33 (0)4 91 99 30 31, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

MEDIAN TECHNOLOGIES

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 2

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 356 379 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Marseille, le 11 avril 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Je soussigné Mr Fredrik BRAG, Président Directeur Général de Median Technologies certifie que le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à la somme d'un-million-trois-cent-cinquante-six-mille-trois-cent-soixante-dix-neuf-euros (1 356 379 €).

*Fait à Valbonne
Le 22 Mars 2019*



Fredrik BRAG
Président Directeur Général